# RELATION

De ce qui s'eſt paſſé au

RESTABLISSEMENT

# D'ORANGE:

Enſemble les Diſcours & Harangues qui ont eſté faictes pour le meſme ſubject.

Par MONSIEUR DE CHAMBRUN, Miniſtre de la Parole de Dieu à Orange.



A ORANGE:

Par EDUARD RABAN, Imprimeur Ordinaire de Son Alteſſe, & de la Ville & Univerſité.

M DC LXVI.

A SON ALTESSE

# MADAME

# LA PRINCESSE

## DOUARIERE d'ORANGE.

MADAME;



Yant ſçeu de bonne part, que Voſtre Alteſſe ſouhaitoit de voir une Relation exacte de ce qui s'eſt paſſé au Reſtabliſſement de cette Principauté, je n'ay point hezité, à me charger de ce ſoin, puis qu'il s'agiſſoit de

ſatisfaire au deſir de Voſtre Alteſſe. Comme je n'ay jamais eu de plus forte paſſion, que de pouvoir faire quelque choſe qui luy pûſt eſtre agreable, je fus ravi qu'une ſi belle occaſion me fuſt offerte de luy plaire, ou, à tout le moins, de luy donner cette preuve de ma profonde obeïſſance. J'ay tâché, MADAME, d'eſtre extremement exact en ce petit ouvrage, afin que Voſtre Alteſſe ſoit particulierement inſtruite de tout ce qui s'eſt paſſé, & nommément que par la grandiſſime joye, dont tout ceſt Eſtat a eſté tranſporté à l'arrivée de Monſieur de Zulichem, noſtre liberateur, ſoubs la tres-ſage & admirable conduitte de Voſtre Alteſſe, elle puiſſe juger des maux que nous avons ſoufferts, durant le temps que la Maiſon

de

de Noſtre Prince a eſté occupée pas des gens qui n'ont jamais voulu ceſſer d'abuſer avec violence, de l'authorité qu'ils ont euë en main : & ce non ſeulement au deſçeu du Roy Tres-Chreſtien, mais auſſi contre les commandemens exprés de Sa Majeſté, dont nous avons eu tres-bonne connoiſſance. J'euſſe ſouhaité ſeulement d'avoir une plume plus delicate que je n'ay, pour donner plus de grace & d'agréement à ce Diſcours, afin qu'il vous pûſt eſtre plus agreable : mais j'eſpere de la bonté de Voſtre Alteſſe, qu'elle acceptera le deſir que j'ay eu de luy plaire, comme ſi c'eſtoit un grand effet, & qu'elle pardonnera charitablement aux deffauts de cet ouvrage, puiſque les occupations de

ma profeſſion ne m'ont pas permis d'y donner beaucoup de temps pour le rendre plus poli. Tel qu'il eſt je prends la liberté de l'offrir à Voſtre Alteſſe, par l'entremiſe dudit Seigneur de Zulichem, à qui je l'envoye. Il rendra temoignage à Voſtre Alteſſe, ſelon la promeſſe qu'il m'en a faicte en partant de cet Eſtat, de la fidelité & du zele qu'il a reconnus en moy pour mon Souverain, qui feront, comme je l'eſpere, qu'elle le verra de bon œil. Si cela arrive, je ſuis plus que ſatisfait de ma peine; & je croy, Madame, que c'eſt une riche recompenſe que de vous avoir plû. C'eſt à cela que j'employeray tousjours mes ſoins, puisque mon devoir m'y oblige, & que les bienfaits que

j'ay

j'ay receus de Voſtre Alteſſe m'engagent à une eternelle reconoiſſance, & à eſtre, comme je ſeray toute ma vie,

MADAME,

DE VOSTRE ALTESSE

*Le tres-humble, tres-obeiſſant & tres-fidele Serviteur,*

DE CHAMBRUN.



GUILHELMUS HENRICUS
Dei gratia
PRINCEPS AURAICÆ, &c.

*Ætatis Anno XV.* *A. v. Sylvelt. fec.*

# RELATION

## De ce qui s'eſt paſſé au Reſtabliſſement de l'Eſtat & Principauté

# D'ORANGE.

*Enſemble les Diſcours & les Harangues qui ont eſté faictes pour le meſme Sujet.*



E n'ay pas faict deſſein de rapporter dans ce Diſcours tout ce qui s'eſt paſſé en cet Eſtat pendant les cinq années de l'Interregne que nous y avons veu. Il ne ſeroit pas convenable de meſler les larmes que les bons ſujets ont répandues pendant ce temps de calamité avec la joye qu'ils ont receüe au temps de cet heureux reſtabliſſement ; & il me ſemble que ce ſeroit une choſe hors de propos, de rappeller le ſouvenir de tant de ſouſpirs, lors qu'il eſt temps de faire part au public des cris d'allegreſſe que l'on a ouys en cet Eſtat. Je laiſſe ce ſoin à ceux qui ayant de fidelles memoires des choſes paſſées y reüſſiront plus heureuſement que je ne fairois : Et qui

ayans plus de loisir que je n'en ay, pourront mettre au jour un exacte recit de toutes les miseres passées, sur lequel les sujets de cest Estat pourront tirer cette juste consequence, qu'ils ont des grandes obligations à leurs Altesses de les avoir retirés du malheur, pour les mettre dans le repos apres lequel ils avoient tant soûpiré.

Le Traicté que j'entreprends ne parlera que de l'excez de joye de cet Estat, & de l'extraordinaire satisfaction que l'on y a veu paroistre en ce nouveau changement d'affaires: Ceux qui le liront y pourront remarquer un zele extraordinaire des sujets pour le service de leur Prince, & une amour bienfaisante du Prince envers ses sujets, qui oubliant genereusement les manquemens de quelques uns, couvre leur faute par une Amnestie publique, de sorte que l'on peut esperer que ce Discours ne sera pas inutile au public, puis que les sujets de cet Estat apprendront aux autres comme ils doivent recevoir leurs Souverains, lors que Dieu releve leur throsne abbatu, & que le Prince sera en exemple à ceux de son rang, par les tesmoignages d'amour & de bienvueillance qu'il donne à son peuple.

L'année soixante quatre ne pouvoit pas mieux finir, qu'en nous apprenant l'agreable nouvelle du restablissement de l'Estat entre les mains de son legitime

gitime Maiſtre; car ce fuſt preciſement le dernier jour de Decembre, qu'une lettre eſcrite de Paris par un fidelle ſujet du Prince arriva à Orange. Cette importante nouvelle fût une tres bonne Eſtrene pour le lendemain, & c'eſtoit le plus riche preſent que l'amy pouvoit faire à ſon amy, que de luy dire tout bas à l'oreille, nous ſommes par la grace de Dieu à noſtre Maiſtre. Celuy qui receut cette lettre la rendit incontinent publique; de ſorte que le bruit d'un ſi heureux ſuccés entra bientoſt dans toutes les maiſons de la Ville. Ceux qui n'avoient pas veu la lettre, croyoient qu'on leur debitoit des bagatelles & des nouvelles faictes à plaiſir; & les autres qui l'avoient euë entre leurs mains, ne pouvoient s'empeſcher de dire, qu'ils ſuſpectoient l'avis de l'amy de Paris, qui, peut eſtre, vouloit conſoler les bons ſujets en leur donnant quelque eſperance: En effect on n'avoit jamais moins attendu la fin de toutes ces affaires qu'au temps qu'elles furent ſi heureuſement terminées, & les plus ſages jugeoient que nous n'eſtions pas encore à la fin de nos miſeres. Je ne ſçay ſi la crainte leur inſpiroit ce ſentiment, ou ſi les apparences favoriſoient leur jugement: Mais tant y a que cette nouvelle ne faiſoit pas beaucoup d'impreſſion ſur leur Eſprit, & ils craignoient extremement qu'elle ne fuſt de la nature de tant d'au-

tres qui avoient esté auparavant debitées : Ils disoient que si la chose estoit veritable, on en auroit receu l'avis de Monsieur de Zulichem, qui ayant travaillé avec tant de soin & d'adresse en Cour de France pour faire remettre l'Estat entre les mains de son Maistre, n'auroit pas voulu tenir secret ce qui devoit estre publié, d'autant plus qu'il ne pouvoit rien escrire de plus satisfaisant pour tout l'Estat, ny de plus glorieux pour sa personne. Cependant on fût bientost contraint d'avoüer, que la chose estoit veritable: car le mesme jour que la nouvelle fût arrivée, le Sieur de Bedarrides, qui commandoit au Chasteau en absence de Monsieur le Commandeur de Gaut, avoüa qu'il avoit receu trois jours auparavant la mesme nouvelle, & que ledit Commandeur luy avoit escrit qu'il avoit esté present à l'audience que le Roy avoit donnée à Monsieur de Zulichem: En laquelle il luy avoit remis l'Estat du Prince son Maistre. Comme cette nouvelle estoit facheuse à ceux qui estoient dans le Chasteau, elle ne fût communiquée qu'à quelques uns qui leur estoient affidés; & je ne sçay par quel principe de Politique ils furent tous d'avis de garder le secret, à moins qu'ils eussent honte de publier qu'il leur falloit abandonner un poste qui leur estoit si avantageus, & à la faveur duquel ils avoient exercé

ercé tant de violences. Mais pourtant le secret ne fût pas si bien gardé, que quelques personnes qui prenoient interest aux affaires de l'Estat, n'en eussent quelque vent, & lors qu'on en voulut parler au Sieur de Bedarrides; il disoit qu' il estoit vray qu' il avoit receu une lettre du Commandeur, en laquelle il luy parloit de cette audience: Mais qu'il luy marquoit aussi, que quoy qu' il fût present il n'avoit pû entendre les discours de Monsieur de Zulichem, ni la responce que le Roy avoit faict à sa demande, à cause de la grande foule du Monde qui estoit à cette audience. C' est ainsi que l' on vouloit dissimuler le mal qui les pressoit; mais en fin ils furent contraints de tenir un autre langage, & d'avouër, que l'avis qu'on avoit receu de Paris estoit tres veritable. On ne fit plus parler le Commandeur contre son sentiment, on publia sa lettre aux mesmes termes qu'elle estoit conceüe, de sorte qu'ou ne douta plus de la verité de la chose. Il seroit impossible de representer icy quels furent les transports de joye des bons sujets à l'ouïe d'une si agreable nouvelle: on leur void prendre en un moment un nouveau visage, & cet air chagrin qu'ils avoient porté pendant l' espace de cinq années, est heureusement changé en une face riante, qui faict bien connoistre qu'ils sont entierement satisfaits de voir que leur legitime

 Prince,

Prince remonte sur son throsne: les uns courent aux armes, pour tesmoigner par leur bruit leur allegresse, & les autres, qui se ressentent plus du Climat de ce Pays, composent diverses chansons, les uns à l'honneur de leurs Altesses, & les autres contre le gouvernement passé, croyans, à la façon des Provençaux, que c'est se bien venger, que de pouvoir faire une chanson contre son ennemy. Ces vaus de Ville sont incontinent appris par les enfans, qui les chantent par les rües, & qui tesmoignent par leurs cris de *Vive le Prince*, qu'ils prennent part à la joye publique: La nuict du jour que l'on apprit cette agreable nouvelle ne fût pas plustost venue, que l'on entendit par la Ville diverses Salves de Mousquetades. Les habitans s'incitent les uns les autres à qui faira plus grand bruit; Et ils croient que ce petit divertissement leur doit estre permis en attendant qu'ils puissent paroistre tous ensemble dans les places publiques, pour faire consumer les feux de joye par le feu de leurs armes. Cette demonstration d'allegresse dura une quinzaine de jours, sans que l'on se fust avisé de s'en plaindre, & le Bourgeois sortoit hardiment de sa Maison, tenant le mousquet d'une main & la bouteille de l'autre, incitant son voisin à faire le semblable, & de boire avec luy à la santé de leurs Altesses, bien entendu qu'on tireroit le mousquet pour honorer ces santés. Ce-

Cependant le bruit n'eſt pas agreable à pluſieurs perſonnes : On commence de s'en plaindre : Et comme on n'oſe pas le deffendre ouvertement, on prend pretexte qu'il ſe pourroit commettre des mauvaiſes actions ; mais on n'eſt pas tant jaloux du repos public, comme de ſon propre intereſt. Sans doute que ce bruit les advertiſſoit de leur malheur. Et comme c'eſt un ſouvenir importun pour ceux qui ſont dans le Chaſteau, que de penſer qu'il le faut abandonner, apres y avoir paſſé de ſi beaux jours, ils ne veulent rien entendre qui les puiſſe advertir de ce depart ; ils croyent que tout ce divertiſſement ſe faict pour inſulter leur deplaiſir : Et afin d'en tirer raiſon, le Sieur de Bedarrides envoye tous les ſoirs des Soldats par la Ville, avec ordre de traduire dans la Tour du Chaſteau (ou l'on a faict ſoûpirer tant de perſonnes) tous ceux qu'ils trouveront par la Ville, qui fairont quelque demonſtration de joye. Mais les perſonnes ſages y avoient desjà pourveu par les avis qu'ils avoient donnés par la Ville, & ſçachant qu'on vouloit taſcher de faire des nouvelles affaires, & qu'on remüoit Ciel & Terre, pour venir à bout de ce malheureux deſſein, ils prierent les Bourgeois, de s'abſtenir de cette rejoüiſſance, qu'il falloit ceder au temps, & qu'il ne falloit pas leur donner matiere de porter des plaintes imaginaires en

Cour

Cour de France. ( artifice dont ils s'eſtoient ſi ſouvent ſervis pour reculer nos affaires ) Incontinent on ceda à ces ſages avis, & on n'entendit plus le bruit des Mouſquetades par la Ville; mais ſi l'on impoſe ſilence aux armes, la langue n'eſt pas muëtte, les chanſons recommencent de plus beau, & là ou auparavant on avoit eſté dans la retenue, on en voit ſortir en foule en public qui diſent les verités de la Damoiſelle qui commande abſolument dans le Chaſteau. Ne valoit-il pas mieux entendre le bruit des armes qui eſtoit reſpectueux & qui ne divulgoit point le ſecret, que d'obliger un peuple mal ſatisfaict de ſe ſervir de ſon loiſir pour faire des chanſons qui decouvrent toutes les intrigues ?

Pendant que l'on en eſt en ces termes, & qu'on reïtere les deffences contre cette Mouſqueterie, le Sieur Sauzin, Greffier & Conſeiller au Domaine, receut une lettre de Monſieur de Zulichem le 24. Janvier, par laquelle il luy confirmoit ce que nous avions desjà appris. Ce ſage Miniſtre de leurs Alteſſes rend raiſon dans cette lettre de ſon long ſilence, & pourquoy il a demeuré ſi long temps ſans luy apprendre que le Roy avoit rendu l'Eſtat à ſon Maiſtre : C'eſt, dit il, que j'aprehendois, qu'il n'y euſt de l'excés dans voſtre joye, ſçachant que vos gens de par de là n'ont pas bien appris les preceptes de voſtre ancien

ancien Voisin qu'il donne dans son traitté, *De remediis utriusque fortunæ*. Cette lettre fust incontinent communiquée à tous les corps de l'Estat, aux Officiers residens du Parlement, aux Consuls, & aux Ecclesiastiques tant d'une, que d'autre religion, & alors la joye recommence de nouveau, & les armes, qui avoient esté pendues au rastelier par l'avis des personnes bien intentionnées, recommencerent leur bruit & se firent plus fortement entendre qu' elles n'avoient faict auparavant, chascun invite son ami pour se resjouir ensemble de la confirmation de la bonne nouvelle. On ne voit que festins dans la Ville & l'on trompe la rigueur de la saison par les debauches qu' une si belle occasion faict faire aux plus retenus; dés ce moment ceux qui ont des habitudes à Paris consultent leurs amis du depart de Monsieur de Zulichem, & les prient instamment de les tenir advertis du jour, de l'heure, & de la routte qu'il prendra dans son voyage; l'impatience commence à saisir les esprits, & on ne se peut pas resoudre de donner quelques jours de terme à celuy qu'ils ont attendu pendant plus des trois années; les uns asseurent qu'il ne tardera pas d'arriver apres cette lettre; les autres disent qu'il nous surprendra au premier jour; en fin chascùn en parle selon sa passion & suivant le desir qu'il a de voir un si grand homme qui vient

B pour

pour donner la paix à l'Estat. Mais la rigueur de l'hiver, qui augmente tous les jours, faict avoir d'autres pensées aux plus eclairés. Quelle apparence, disent ils, qu' un homme de son aage s' expose à un si long voyage avec les glaces, les neiges & le froid qui depuis long temps n'a pas esté si rigoureux ? C'est ainsi que parloient ceux qui s'interessoient en la santé de ce digne Ministre. Mais ceux qui ne consultoient que cette ardente passion de veoir evacuer la place pour y veoir regner l'autorité de leur Prince, se plaignoient contre le Ciel, de ce qu'il estoit si peu propice à leurs vœux, & souhaitoient que ce rude hiver fust changé en un doux printemps, qui ouvrit les chemins & qui amenat heureusement celuy qu'ils attendoient avec tant d'impatience.

Laissons Monsieur de Zulichem à Paris pour y parachever ses affaires & pour y prendre congé de la Cour; pour dire un mot de ce qui se passoit à Orange. Comme la continuation de la nouvelle du restablissement de l'Estat estoit un horrible crevecœur à ceux qui ne souhaitoient pas d'en sortir, ils avoient tousjours les yeux ouverts pour faire des nouvelles affaires; s'imaginans que les resolutions de la Cour pourroient bien estre changées, si l'on pouvoit trouver quelque sujet de plainte: Ils creurent de bien reüssir dans leur dessein, s'ils pouvoient exciter quel-

que

que emotion dans la Ville. Et voicy le beau ſujet de cette reſolution. La Damoiſelle du Chaſteau s'eſtant un jour rencontrée dans la maiſon du Sieur de Beauregard, où elle alloit ſouvent, receut le traittement qu' elle meritoit par une Dame d' honneur, qu'elle avoit provoqué ſans ſujet: elle porte incontinant ſes plaintes à ceux qui partagent l'autorité avec elle, & pour ſe vanger de cet affront, elle ſollicite le Sieur de Bedarrides de faire amas de ſes amis pour tirer raiſon de cette injure. *Quid non ultrix fœmina poſſit?* Quelques jours apres on vid paroitre dans la Ville de nouveaux viſages, qui venoient deſgainer l'eſpée en faveur de ce digne ſujet, & s'eſtans attroupés ils allerent attaquer à la place le mari de cette Dame avec ſes parents qui pouvoient eſtre par hazard prés de ſa perſonne. Ce fuſt alors que l'on vid pluſieurs eſpées nües & un tumulte qui appella pluſieurs perſonnes pour veoir un ſpectacle indigne de la qualité de Geutilhomme. C'eſtoient ces eſtrangers, qui traiſnoient au Chaſteau le beaufrere de cette Dame: mais ils furent contraints de le lâcher à ceux qui s'oppoſerent vigoureuſement à cette violence. Le Sieur de Bedarrides, qui eſtoit à la teſte de ceux qu'il avoit appellés, ne manqua pas de faire diverſes menaces, que le Roy ſeroit informé, qu'on avoit tiré l' eſpée contre un de ſes Officiers, & les

Emiſſaires du Chaſteau diſoient hautement, que c'eſtoit une affaire qui pourroit faire changer de ſentiment au Roy. Eſtrange paſſion des hommes,qui parlent tousjours pour ce qu'ils ſouhaittent, ſans conſiderer que les Roys ne prennent pas garde à des ſemblables bagatelles ; pluſieurs informations furent envoyées en Cour pour rendre cette affaire tres importante, & les lettres qui ont eſté ſurpriſes font foy qu'il ne manquoit pas de ſolliciteurs. Mais cette piece ne produiſit pas l'effect qu'on s'eſtoit propoſé : On ne pouvoit pas y intereſſer la Religion, comme on avoit malicieuſement faict en tant d'autres rencontres, puis que le demeſlé s'eſtoit paſſé entre des perſonnes Catholiques : Ils furent dans un mortel deplaiſir, de ſe veoir fruſtrés de leur attente, & jugerent bien des lors, qu'il n'y avoit plus de machine à remuer, qui pûſt empeſcher le reſtabliſſement de l'Eſtat. S'eſtans ainſi deſabuſés, ils devindrent plus traittables, ils commencerent à faire des excuſes de tout ce qui s'eſtoit paſſé, & à ſe charger les uns les autres des excés & des violences qui avoient eſté exercées.

Quittons ces triſtes entretiens *quorum animus meminiſſe horret*, qui nous doivent faire horreur lors que nous y penſons, pour aller trouver à Paris celuy qui y a ſi bien negotié les affaires de ſon Maiſtre, pendant

que

qne l'on ſoûpire à Orange apres ſa venue, & que les heures y paſſent pour des jours, les jours pour des ſepmaines, & les ſepmaines pour des ans. Il eſt occupé à prendre congé de la Cour & à faire ſes derniers complimens à tant d'illuſtres ſçavants, deſquels la douce converſation luy avoit ſervi à ſe deſennuyer pendant les trois ans de ſa negotiation. Un homme qui poſſede tant de belles connoiſſances a tousjours beaucoup de belles choſes à dire, & le merite qui luy avoit acquis tant d'amis, demandoit à ſa Civilité qu'li leur rendit une partie de l'honneur qu'il avoit receu de leur courtoiſie: en fin, apres toutes ces civilités rendues il ſe diſpoſe à partir, mais affin qu'il trouve tout en eſtat à ſon arrivée, il envoye un paquet à Orange qui y arriva le 21. de Mars, adreſſé au Bureau du Domaine, daus lequel il y avoit un ordre aux Officiers dudit Bureau, de recevoir de la main de celuy qui commandoit pour le Roy, la Place, l'Artillerie, les Armes & les Munitions de guerre conformement à l'inventaire qui en avoit eſté faict cinq ans auparavant, aſſiſtés du Sieur Riomal, nommé Commis audit Chaſteau par leurs Alteſſes. Il y avoit dans le meſme paquet, une lettre du Commandeur de Gaut pour celuy qui commandoit en ſon abſence, par laquelle il luy donnoit advis, que le Roy avoit ordonné qu'il vuideroit la place le 25 du mois

de Mars, & qu'au prealable il rendroit compte aux gens du Bureau du Domaine, de l'Artillerie, Armes & Munitions de Guerre qui estoient dans la Place, & qu' il le prioit de faire la chose civilement & de bonne grace. Le lendemain 22. du mesme Mois à deux heures apres midi, on commença à travailler à la verification dudit Inventaire, qui fut continuée le 23. & le 24. & le vingt cinq il fust signé & cacheté pour estre envoyé à la Cour. Mais on trouve bien de la difference entre l'Inventaire de l'An 1660, & ce qui s' est trouvé à present. Car outre que l'on a rendu l'Artillerie presque toute sur le ventre, & quelques unes des plus grosses pieces eventées, outre que dans le Magazin on reconnoit une quantité de beaux & bons Mousquets d' Hollande, enlevez & remplacez par d' autres de nulle valeur, & qu' il en avoit esté usé de mesme de force Bandouillieres & autres tant equipages que materiaux & Munitions de Guerre; On ne sçauroit dire combien il a manqué de quintaux de Poudre & de Mesche: & l' excuse que l'on a donnée de ce manquement, c'est, dit on, qu'on a employé la Poudre à la demolition des Fortifications: comme s'il estoit juste que le battu payast l'amende, sans compter la grande quantité de Poudre qui avoit esté consumée de gayeté de cœur, & sans aucune necessité. Apres que l'Inventaire eust

euſt eſté parachevé; le Sieur de Bedarrides avec les Officiers du Prince tomberent d'accord, qu'il ſortiroit le lendemain environ les dix heures du matin,& cependant le Parlement ordonna, que le meſme jour on chanteroit le *Te Deum* dans l'Egliſe Cathedrale, & que ceux de la Religion fairoient des prieres publiques pour rendre graces à Dieu de cet heureux reſtabliſſement. La veille de ce jour tant attendu on n'entend qu'un bruit eſpouvantable par la Ville, chaſcun faict ſa Troupe, pour aller ſaluer ſes amis, avec le bruit des Armes, & apres avoir fait grand feu on demande incontinent à boire à la ſanté du Prince & de ſon Alteſſe Madame: bon nombre d'Artiſans avec leurs Femmes paſſent cette nuit à rouler par les bonnes maiſons, où ils chantoient en partie à leur mode toutes les chanſons qui avoient eſté faites, & à meſure qu'ils en avoient achevé une, il falloit boire à la ſanté de leurs Alteſſes & à l'heureuſe venue de Monſieur de Zulichem. Ce n'eſt pas tout; apres avoir achevé toute leur Muſique, ils demandent du Vin pour le lendemain, & tout le Monde eſt ravi de remplir le grand flacon qu'ils font porter apres eux. Quoy que cette nuit ne parut gueres longue à ces beuveurs; elle le fut extremement pour beaucoup d'autres perſonnes, qui attendoient avec impatience de veoir ſortir cette

garni-

garnison estrangere, qui, au desçeu & contre les genereuses intentions de son Roy, mesme contre les ordres tres-expres de sa Majesté avoit tant abusé de leur patience, & de veoir entrer dans la place les Officiers du Prince.

Ce fut le 25. du Mois de Mars 1665. que la Place fut remise entre les mains de son legitime Maistre; chose digne de remarque, qu'au mesme jour du Mois de Mars 1660. le Roy Tres-Chrestien s'estoit entré dans l'Estat & s'estoit rendu Maistre du Chasteau; mais il y eust bien de la difference entre ces deux jours: ce qui se passa au jour de l'an 1660, donna une tristesse mortelle à tous les bons sujets du Prince, de veoir entrer dans son Estat une puissance estrangere, au lieu que ce qui arrive au jour de l'an 1665, remplit tout l'Estat d'une joye extraordinaire. Ce jour estant venu, tout se prepare à ce nouveau changement: les Gens du Bureau donnent ordre au Sieur Gottroy, cy devant Major de la place, de ramasser les Soldats de la vielle Garnison qui estoient restés dans la Ville, pour monter au Chasteau au premier ordre qui leur en sera donné: il obeit a ce commandement, & un moment apres il veit environ trente Suisses avec leurs armes devant sa Maison. Les Officiers du Prince qui estoient montés au Chasteau dés le grand matin pour parachever ce qu'il y avoit encore à faire, voyans

voyans que tout estoit prest, & qu'il n'y avoit plus rien à faire, firent commandement audit Major de monter avec son Monde, & parce qu'ils creurent qu'il n'y avoit pas assés de trente Soldats pour faire honneur à cette entrée, ils prierent les Consuls de leur donner vingt cinq bourgeois pour la garde dudit Chasteau, ce qui leur fut accordé; cette nouvelle Milice, qui fut accreüe par un bon nombre de Volontaires, s'estant mise en haye prez de la porte dudit Chasteau, demeura quelque temps sous les Armes, pendant que le Sieur de Bedarrides se preparoit pour sortir : D'abord que dix heures (qui estoit l'heure arrestée) eurent sonné, il osta ses sentinelles de leur poste, & apres avoir fait ouvrir toutes les portes, il sortit à la teste de la Garnison. Il rencontra les Officiers de S. A. à la premiere porte du Chasteau, & apres les avoir embrassés en pleurant, & leur demandant pardon de tout ce qui s'estoit passé, il remit les Clefs de la part du Roy son Maistre entre les mains du Sieur de Lubieres, Conseiller au Parlement & premier Officier du Bureau du Domaine; il en usa de mesme envers tous ceux qui se trouverent à cette action; & ayant passé au milieu des Soldats qui estoient en haye, il monta à Cheval fort triste d'abandonner un poste qui luy estoit si honorable. En mesme temps on faict batre

le Tambour, & la nouvelle Garnison entra dans le Chasteau, & se mit en bataille dans la grande Cour de la Maison : cependant neuf coups de Canons furent tirés pour aprendre cette sortie à la Ville, à la Principauté, & à tout son Voisinage. Ce bruit fait sortir tout le Monde de sa Maison, & on n'entend par les ruës que des voix confuses qui crient, Vive le Prince & son Altesse Madame, on void courir une grande foule de personnes de toutte sorte de condition qui montent au Chasteau avec un empressement incroyable, pour aller asseurer les Officiers de son Altesse (qui y commandent) de leur fidelité pour son service. Les Corps mesme de l'Estat creurent que c'estoit de leur devoir d'aller faire les mesmes protestations, & de tesmoigner en cette rencontre la part qu'ils prenoient en cet heureux restablissement. Je ne veux pas oublier une circonstance qui est digne de remarque; parmi cette Milice qui estoit en bataille, il y avoit un bon viellard qui a tousjours paru tres affectionné au service de son Altesse : Ce bon homme estoit si satisfait de voir son Prince Maistre de son Estat, que la joye par un effect bien contraire, luy faisoit verser des larmes en si grande abondance qu'il esteignit sa meche allumée des deux bouts, & vouloit chanter à toute force le Cantique de Sainct Simeon; *Nunc dimittis servum*

*tuum.*

*tuum Domine, &c.* Seigneur tu laisses maintenant aller ton serviteur en paix. Ce jour, que l'on peut conter entre les plus heureux de l'Estat, fut extremement celebre par toutes les actions publiques qui furent faites. Comme le Magistrat avoit ordonné des prieres publiques pour rendre graces à Dieu de cet heureux changement, il fut fort agreablement obeï. Ceux de la Religion se rendirent à une heure precisement dans leur grand Temple, pour faire leurs prieres, on y void une grande foule de Monde. Les Meres portent leurs enfans qui ne font que de naistre, les malades quittent leurs lits & se font conduire dans cette assemblée, les Voisins accourent pour prendre part à cette devotion: En fin, chacun veut presenter ses vœux au Ciel, & luy rendre graces de ce qu'il rend le Prince Maistre absolu de son Estat. Cette devotion commença par le chant du Pseaume 21. Seigneur le Roy s'esjoüira, &c. Et apres le Sieur de Chambrun prononça cette action de graces.

O Dieu, que te rendrons nous pour tant de bien faits que nous recevons de ta sainte misericorde? Nous prendrons la coupe de delivrance & invoquerons ton saint nom; c'est pour cela Grand Dieu que ce tien peuple est extraordinairement assemblé dans ce Temple, & abbatu qu'il est en ta presence,

il te rend les justes actions de graces que tu tes acquis sur luy par les tesmoignages de ta bonté que tu luy as donnez : Tu as, Seigneur, aujourd'huy exaucé les ardentes prieres que nous t'avons presentées depuis plusieurs années, de nous remettre sous la douce domination de nostre Prince, & de relever en cet Estat son authorité abbatüe, & voila que nous joüissons maintenant de l'effect de nos prieres, & que nous le voyons remonter sur le Throne de ses Peres, pour y faire fleurir la paix & la tranquillité, que tant & tant de pechez dont nous estions coulpables en ta presence avoient éloigné de cet Estat; sans doute, Grand Dieu, que tu les as noyés au sang precieux de ton Filz Jesus Christ, puis que tu nous donnes une si glorieuse delivrance, & que ne te souvenant plus que nous t'avons offensé, tu nous veux couronner de grace & d'honneur, & nous rendre un peuple renommé & florissant sur la face de la Terre. Seigneur, qui as veu nos miseres, & qui as esté aussi tesmoin de toutes nos souffrances, tu as esté à la fin touché par nos prieres & par nos larmes, & benit soit ton saint nom aux siecles des siecles de ce que tu ne veus pas que nous soyons plus long temps en un estat si pitoyable. Tu as ouy les gemissemens de ceux qui sont tes enfans par ta grace, & nous te pouvons dire ce que te disoit ton

ton peuple d'Israël que tu nous as repondu lors que nous avons crié à toy au jour de nostre détresse: Tu sçais, O Dieu, combien estoit grande & extraordinaire cette détresse, nos yeux en ont esté ternis de langueur, & à mesure que nous avons esté sous une domination estrangere, peu s'en est falu que nous n'ayons faict comme ton peuple captif en Babilone, que nous n'ayons pendu nos Harpes aux Saules pour faire cesser les Hymnes de ta sainte Sion: Maintenant, O Dieu, que tu nous redonnes à nostre bon Maistre, nous imitons ce peuple, & voyans la delivrance de ta Jerusalem, le cœur nous revient, nostre langue eclatte en saints Cantiques, & nous n'avons de voix que pour benir ton saint nom: Ah! Seigneur, nous te disons comme ce peuple, *Je leve mes yeux vers les Montagnes, d'où me viendra mon secours, mon secours vient de l'Eternel qui a faict les Cieux & la Terre, voila celuy qui garde Israël ne sommeillera point & ne dormira point*: Nous disons encore comme luy, *quand l'Eternel ramena & remit à recoy ceux de Sion qui retournoient de captivité, lors fut nostre bouche remplie de ris & nostre langue de chant de triomphe, lors disoit on entre les Nations, l'Eternel a fait choses grandes à ceux cy, l'Eternel nous a fait choses grandes, & nous en avons esté esjouis:* O Dieu, si nous avons semé avec larmes, tu nous fais bien moissonner avec chant de triomphe, &

nous pouvons bien nous escrier par ta grace comme un Prophete, & dire hautement, *La voicy l'heureuse journée que l'Eternel a faite, l'heureuse journée que l'Eternel a faite; egayons nous & nous rejouïssons en elle;* Permets nous, ô Pere Celeste, qu'à l'exemple de tes Saints nous invitions les choses mesmes inanimées pour prendre part à la joye de cette heureuse journée. Que toute la terre chante à l'Eternel nouveau cantique. *Chantez à l'Eternel nouveau cantique, benissez son nom, prechez de jour en jour sa delivrance, racontez sa gloire parmi les nations, & ses merveilles parmi tous les peuples & familles de la terre, attribuez à l'Eternel gloire & force, prosternez vous devant l'Eternel en sainte magnificence, dites parmi les nations; l'Eternel regne, il jugera les peuples en equité; que les Cieux s'ejouïssent, que la terre s'en esgaye, que les fleuves frappent des mains, ensemble que les montagnes menent joye.* Mais sur tout, ô Dieu, que nous qui sommes des creatures raisonnables, que ce bon heur touche de plus prés; que nous, dis-je, haussions nos voix pour benir ton nom d'une si sainte delivrance: C'est icy ton ouvrage, & non l'ouvrage des hommes. C'est icy ta main, & non pas la main de la creature: Car, Seigneur, nous disons avec ton ancien peuple, *N'eust esté l'Eternel qui a esté pour nous quand les hommes se sont eslevez, ils nous eussent engloutis tous vifs durant que leur cholere estoit enflamée*

*contre*

*contre nous*, *Tu tes relevé pour avoir pitié de ta sainte Jerusalem* : Et si dans les jours de penitence & de jeune public nous avons crié à toy avec David, *ô Dieu fais bien à Sion selon ta bienvueillance & edifie les murs de ta Jerusalem*, Tu la viens maintenant rebastir, & ta bonté donne à nostre Sion les biens apres lesquels elle soûpiroit. Dans ces mesmes jours de penitence, si nous avons élevé nos voix pour te dire apres le Prophete Joël, *O Eternel pardonne à ton peuple, & n'expose point ton heritage à opprobre* : Tu nous as pardonné par ta grace, & nous as retiré heureusement de l'opprobre que nous apprehendions ; les nations de la terre ne nous diront plus par moquerie, ou est leur Dieu? tu fais paroitre aujourdhuy que tu es nostre Dieu, & comme tel tu donnes des marques de ton amour à nous qui sommes ton peuple: cela sera enregistré pour la generation à venir & le peuple qui sera crée louëra l'Eternel de ce qu'il aura jetté la veüe du haut lieu de sa sainteté, & que l'Eternel aura regardé du Ciel en Terre pour ouïr les gemissemens des prisonniers, & pour deslier ceux qui estoient destinés à la mort; quand les peuples seront assemblés ensemble & les Royaumes pour servir à l'Eternel, alors ils diront, *Vous qui craignez l'Eternel louez le, toute la race de Jacob glorifiez le, & toute la race d'Israël benissez le, car il n'a point mesprisé l'affliction de l'affligé, & n'a point*

*caché ſa face arriere de luy. Tous les bouts de la terre en auront ſouvenance & ſe convertiront à l'Eternel, & toutes les familles des nations ſe proſterneront devant luy; car le Regne appartient à l'Eternel, & il regne ſur les nations, tous les grands de la Terre ſe proſterneront devant luy, tous ceux qui deſcendront en la poudre s'enclineront: meſme celuy qui ne peut garentir ſa vie, la poſterité luy ſervira & ſera enrolé d'aage en aage, ils viendront & publieront ſa juſtice au peuple qui naiſtra.* Dautant, ô Dieu, que tu as fait cela, Saint des Saints, Roy du Ciel & de la terre, qui remplis aujourdhuy noſtre cœur de lieſſe, fais que cette joye ſoit ſainte, & qu'elle ne tienne rien de la joye des mondains, que nous nous esjouïſſions de voir que ton ſaint nom ſera invoqué en toute liberté dans cet Eſtat, & que le flambeau de ton Evangile y reluira avec plus d'evidence: eloigne de nos cœurs & de nos bouches les chanſons profanes qui te provoquent à jalouſie, & fais que nos levres entonnent des ſaints Cantiques, que nous nous incitions les uns les autres à chanſons ſpirituelles, diſans avec ton Prophete, *Rendez à Dieu louange & gloire, car il a puiſſamment ouvré*: Et puis, ô Dieu, que tu as commencé la bonne œuvre de noſtre delivrance, paracheve la ſelon tes eternelles compaſſions; fais que cet Eſtat ſoit à l'advenir une ſeconde terre de Goſçen ou comme la toiſon de Gedeon, arroſée de la pluye de tes bene-

benedictions, qu'on n'y entende plus ni le cliquetis des armes (si ce n'est pour des resjouïssances des Victoires de nostre Prince) ni la voix effroyable de l'exacteur, qui demande le sang de la Vefve & de l'Orphelin, que nos espées soient changées en hoyaux pour cultiver la terre, qui produise par ta bonté de quoy entretenir cette miserable vie. Sur toutes choses, ô Dieu, ramene parmi nous la paix & la concorde qui en a esté bannie depuis nos malheurs: Reüni nous tous ensemble sous un mesme chef, afin que tous ensemble ne respirions qu'un mesme service, que nos inimitiez cessent à present, & que nous n'ayons jamais autre conteste que pour voir qui sera plus fidelle à nostre Souverain. Helas! grand Dieu, il n'est que trop veritable, que nos inimitiez avoient attiré sur nous toutes les miseres passées, que l'union & la bonne intelligence ramene maintenant le bonheur, & fais venir heureusement parmi nous ce temps que tu as promis par un de tes Prophetes, auquel la justice & la paix se doivent entrebaiser, *J'escouteray ce que dira l'Eternel, car il parlera de paix à son peuple & à ses bien aymés, afin qu'ils ne retournent jamais à leur folie*: Adjoute à ces biens temporels les biens spirituels de ta grace, que la pieté fleurisse dans cet Estat, & que toutes les vertus Chrestiennes y regnent avec eclat, que tous les vi-

D ces

ces s'en éloignent, & que le seul zele de ta gloire enflame le cœur de ceux qui l'habitent, que tu appelles à ta connoissance ceux qui en sont esloignés, afin qu'ils soient les domestiques de ta maison, & les combourgeois des Saints, fais tousjours luire sur nous la clarté de ta face, & sois nostre Soleil & nostre Bouclier; nostre Soleil pour nous esclairer dans nos tenebres, & nostre Bouclier pour nous defendre contre les insultes de nos ennemis.

O Dieu, c'est de par toy que les Roys reignent, & que les Princes sont en estat sur la face de la terre; benit soit ton nom d'aage en aage, de ce que tu veus faire regner le nostre sur nous, tu nous l'as donné en tes eternelles compassions, & tu sçais, ô Dieu, que nous n'obeïrons jamais volontairement à aucun autre; tu as fait jouïr à cet Estat, durant bien long temps, de la douceur du gouvernement de ses Ancestres, qui ont tousiours traité leur peuple comme Peres, ne leur demandant jamais qu'une juste obeïssance. O Dieu, tu fairas venir ce temps heureux auquel nous jouïrons d'une paix profonde en invoquant ton saint nom. Comment nous pourrions nous jamais resoudre de servir un autre Maistre; puis que celuy que tu nous as donné est si bon en nostre endroit? Il nous distribue ses biens, il nous favorise de sa protection, & son nom seul nous rend

rend considerables : que la vie, Seigneur, nous defaille plustost que la fidelité que nous devons à son service, & que nous rendions tousiours à ce Cesar selon le commandement de Jesus Christ, ce qui est deu à ce Cesar; que nous craignions Dieu, selon l'exhortation de Saint Pierre, & que nous honorions ce Prince sous lequel tu nous fais vivre; tu l'as fait naistre grand Prince parmi les Chrestiens, & il se dit tel par ta seule grace, ne recognoissant sur luy que ta seule puissance; que sa grandeur aille tousiours en augmentant, que son nom deviene de plus en plus redoutable, & que le bruit de sa vertu le rende si considerable, que tout le Monde jette les yeux sur le lever de cet Astre; que sur tout, ceux parmi lesquels il habite, reconnoissent les obligations qu'ils ont à ses Ancestres, de les avoir retirez & delivrez de la servitude, afin que poussés par le ressentiment d'une juste reconnoissance, ils l'eslevent dans les charges de ses Peres. O Dieu, qui as appellé ce peuple à ta connoissance, & qui luy as donné des marques de ta protection, fais leur connoistre que ce Prince doit faire tout leur bonheur, & que tu ne l'as fait naistre parmi eux par miracle, que pour executer en leur faveur & pour leur gloire des grandes entreprises; que tu l'as envoyé au Monde pour estre le Josué & le grand Capitaine

 qui

qui les doit conduire ; enflame touſiours le cœur de ce peuple d'une plus grande amour pour ſa ſacrée perſonne, & fais qu'ils le regardent comme leur delice & l'illuſtre poſterité de ſes liberateurs. O grand Dieu, qui as donné ce Prince à nos prieres, conſerve le pour la gloire & pour le repos de cet Eſtat; tu le remets entre ſes mains, fais qu'il en jouïſſe long temps, qu'il n'y voye plus aucun deſordre ni aucun malheur, & qu'il le rende floriſſant pour la grandeur de ſa vertu. Tu as voulu, Seigneur par les ſecrets mouvemens de ta providence, qu'vn des plus beaux ornemens de ſon Eſtat fut reduit en un triſte monceau de pierres; qui arrache encore des larmes de nos yeux lors que nous les regardons; tu en as eſté le boulevard & la deffence: Mais, ô Dieu, nous attendons de ta bonté, que tu remplaceras cette perte par des plus Illuſtres deffences, tu rendras noſtre Souverain ſi grand, que le bruit de ſa vertu ſera nos baſtions, ſes victoires nos boulevars, ſes entrepriſes noſtre avantmur, & ſes exploits guerriers noſtre Citadelle; Tu donneras tant de fidelité à ſes ſujets, que leur cœur ſera une place imprenable, le zele pour ſon ſervice une forte muraille contre ſes ennemis, & leur vie un ſacrifice qu'ils offriront volontairement pour ſon ſervice & pour l'avancement de ſa gloire. O Dieu, *donne tes jugemens au Fils du Roy*, aprens luy à nous,

nous bien commander, & à nous, à bien obeïr; aprens luy à estre Prince, & à nous à estre Sujets, & rempli le de tant de gloire que nous fassions consister la nostre à estre sous son Empire, qu'il regne sur nous, & que nous vivions sous luy; qu'il nous ayme & que nous l'honorions, qu'il nous protege & que nous luy servions sur toutes choses. O Dieu, donne luy de l'amour pour ton Eglise & pour l'avancement du Regne de ton fils Jesus Christ, qu'imitant le zele de ses Ancestres il combatte pour l'Evangile, & porte les armes, comme Soldat de Jesus Christ; qu'au jour de ses entreprises, il marche sur le Lionceau & sur l'Aspic, & remporte tousiours la Victoire sur ses ennemis: Cein le, ô Dieu, de force & de puissance, rend ses mains habiles aux combats, & donne luy la prudence pour bien conduire ses armées; fais que son throne ne soit jamais ebranlé; que les limites de son Estat soient estenduës depuis une Mer jusques à l'autre, & que la gloire des Alexandres & des Cesars, des Annibals & des Scipions, cede à celle de son merite, qu'il transmette à sa posterité son Sceptre & sa Couronne, son estat & sa vertu, afin que nos enfans & les enfans de nos enfans n'obeïssent jamais qu'à ce sang illustre.

Seigneur, il est bien juste que nous t'adressions nos vœux pour son Altesse Madame; tu t'es servi de

son adresse pour nous procurer nostre delivrance, & si nous devons rendre des actions de grace civiles aux hommes ; tu sçais, ô Dieu, que cest à cette Princesse que nous les devons rendre, puis que sa grande prudence nous a acquis ce bonheur. Autrefois ton peuple d'Israël voyant les grandes delivrances que tu luy donnois par le ministere de Gedeon, ce brave Juge en Israël, s'ecrioit avec joye, *le bras de l'Eternel, & l'espée de Gedeon* ; ô Dieu, nous pouvons tenir le mesme langage, & voyant que nous sommes remis sous l'authorité de nostre Prince, nous nous ecrions avec autant de joye que les Juifs, *le bras de l'Eternel, & la prudence de nostre Princesse.* Graces immortelles te soient rendues, ô Eternel, de ce que tu luy as donné la patience pour surmonter tant d'obstacles, & tant d'amour pour nous, pour ne se lasser pas apres une si penible poursuitte : Fais, ô Dieu, que nous luy soyons si obeïssans, qu'elle ne se repente pas d'avoir travaillé pour nostre bonheur, que la posterité parle de sa vertu, & que ceux qui sont à venir benissent son nom, puis qu'elle a si bien travaillé pour la paix de ton Eglize, que les Chroniques la mettent au rang des Judiths & des Esters, qui de leur temps ont travaillé comme elle pour ton Israël. Grand Dieu, ce que nous avons à te demander pour le bien de cet Estat, & particu-

ticulierement de ton Eglize, est, qu'elle jouïsse longues années du labeur de ses mains, qu'elle administre cet Estat jusques à la majorité de son Petit Fils avec la douceur, la clemence & la bonté qui luy est naturelle; & que sa regence reponde, comme elle faira sans doute, à toutes nos esperances. O Dieu, que sa vie soit longue, son Regne paisible, ses souhaits accomplis, & sur tout qu'elle voye son Altesse elevée selon le desir de son cœur, afin qu'estant rassasiée de jours & de contentement sur la terre, apres tant d'afflictions dont il t'a pleu la visiter, elle te puisse dire aux derniers soûpirs de sa vie, comme Saint Simeon, ô Dieu, tu laisses aller en paix ta servante, car mes yeux ont veu ton salut.

Seigneur amene heureusement parmi nous ce Ministre de leur Altesses, dont elles se sont servies, pour procureur le restablissement de cet Estat; tu as beni ses soins & ses peines, & jusques ici ta grace ne luy a pas esté refusée. O Dieu, condui le par ta main dans son voyage, campe tes Saints Anges tout au tour de luy pour estre sa garde, & fais que lors qu'il arrivera en cet Estat, Il trouve des sujets obeïssans aux volontés de leur Maistre, que nous le regardions comme un second Zorobabel, qui vient pour restablir nostre Ierusalem; retribüe luy de tes graces les biens qu'il nous a procurés, & apres luy avoir donné

sur

sur la terre l'issue à ses justes desirs, donne luy dans ton Ciel la Couronne de Justice.

O Dieu, qui faisois dire autrefois à ton peuple dans les Cantiques d'actions de graces que l'on rendoit à ta Majesté Souveraine, & qui le faisois éclatter en ce saint Cantique, Alleluiah, Alleluiah. Escoutte de ton Sanctuaire Celeste l'allelujah de ce tien peuple ; nous commençons de le chanter à present, nous le chanterons tout le temps de nostre vie, nous nous souviendrons tousiours de la sainte assistance que tu nous as donnée, & de la delivrance que ta bonté nous a procurée : Nous le dirons à nos enfans, & nos enfans à ceux qui seront à venir, & ils diront comme nous, Allelujah allelujah, loués l'Eternel, loués l'Eternel : Ouy, Seigneur, nous te loüons de ce que tu nous as donné la paix apres tant de troubles, nous te loüons de ce que tu nous combles de biens, lors mesmes que nous estions ingrats envers ta bonté. Helas ! Seigneur, pardonne à ton peuple, & ne permets jamais que cet Estat retombe dans les mesmes miseres ; si nos pechés ont merité les chatimens passés que nous devenions sages par une heureuse experience, afin que nous puissions dire avec le Prophete Nahum, *ne te resjoüy point contre moy, ô mon ennemi, si je suis cheute, l'Eternel m'a relevée, & si j'ay esté gisante en tenebres, l'Eter-*

nel

*nel m'a eclairée.* O Dieu, que tout ce tien peuple reçoive ainsi tousiours les effets de tes benedictions & les tesmoignages de ta bonté, afin qu'il puisse tousjours dire, Allelujah allelujah, loués l'Eternel, loués l'Eternel. Nostre Pere &c.

Comme on sortoit de cette action, qui fut escoutée avec beaucoup d'attention, & qui tira beaucoup de larmes des yeux des bons Sujets, ceux qui commandoient au Chasteau firent tirer trois coups de Canon, pour exciter la joye de tout le peuple: & une heure apres les Catholiques se rendirent dans la grande Eglize, ou le *Te Deum* fut chanté avec autant de solemnité qu'on en pouvoit esperer de tout le Chapitre, les Chanoines s'estants revestus de leurs superbes habits Pontificaux, qui leur furent donnés par Philibert de Chalons, Prince d'Orange, les ayant apportés de Rome, apres qu'il s'en fut rendu le Maistre. A la sortie de cette action, on tira trois coups de Canon, comme on avoit fait pour ceux de la Religion, pour tesmoigner que la devotion des uns & des autres estoit tres agreable à son Altesse. Apres avoir rendu à Dieu ce qu'on luy devoit rendre, tous les habitans coururent aux armes, & se rangerent prez de leurs Capitaines au lieu qui leur estoit assigné; on vid dans un moment plus de douze cents hommes sous les armes, fort lestes

portans à leurs Mouſquets & à leurs fourchettes la livrée de ſon Alteſſe, orangé, blanc & bleu; les Conſuls leur diſtribuerent de la poudre, qui aſſeurément avoit eſté tres bien choiſie. Cette Milice, ſous le commandement des quatre Capitaines des quartiers, fit à diverſes fois le tour de la Ville, faiſant retentir l'air du bruit des Mouſquetades: par tout où elle paſſoit, elle trouvoit du Monde qui luy preſentoit à boire: mais particulierement elle fut regalée devant la maiſon d'un Gentilhomme, où il y avoit une Fontaine de Vin pour tous les allans & venans: les Capitaines commencerent d'y boire à la ſanté de leurs Alteſſes en caſſant les verres, & tous leurs Soldats ſuivants leurs exemples euſſent depourveu la Ville de verres, ſi on ne les eut fait boire dans l'etain & dans le cuivre. On y trouvoit le Vin ſi bon, que s'y arreſtants par trop, les Conſuls furent obligez de prier le Maiſtre de la Fontaine de la faire ceſſer. Toute ſorte de perſonnes y venoient boire, les Gentilhommes, les Dames, les Damoiſelles, Bourgeois, Payſanes, & le tout à la ſanté de ſon Alteſſe. Cependant la nuict qui approchoit obligea les Capitaines de conduire les Compagnies dans la place du Cirque, où le bucher eſtoit dreſſé pour le feu de joye: les Soldats furent rangez en haye tout autour de cette grande place, qui eſt

fort

fort favorable à ces ſortes d'actions, à cauſe des Echos qui ſe forment contre la grande Muraille, qui porte le bruit à quatre lieuës d'Orange. Apres que cette Milice fut ainſi diſpoſée pour faire feu, la Cour de Parlement, les Officiers du Domaine & les Conſuls, precedez d'une bande de Violons, vindrent mettre le feu au bucher, & incontinent qu'il fuſt allumé, la Milice fit quatre Salves, mais les plus belles qui ayent eſté ouïes; les femmes & les filles s'approcherent de ce feu de joye, & faiſans un rond tout autour, chantoient les nouvelles chanſons qui avoient eſté faites à l'honneur de leurs Alteſſes. Le Canon en meſme temps ſe fit entendre du Chaſteau, & onze pieces furent tirées par trois diverſes fois avec tant de violence, que le bruit en fut ouy juſques à Valence, qui eſt à ſeize lieuës d'Orange. Il n'y a point de nuict dans cette Ville, les feus allumez devant toutes les maiſons font on nouveau jour, & on n'entend que des cris confus, qui diſent, Vive le Prince & ſon Alteſſe Madame. Il n'y eut que la laſſitude qui peut obliger ce peuple à ſe ſeparer, pour aller prendre le repos que demandoit la fatigue de cette journée.

Le lendemain eſtant venu, on commença à donner des nouvelles marques de joye, pluſieurs Artiſans fermerent leurs boutiques, pour donner tout

leur temps à la reſiouïſſance publique ; la Bourgeoiſie ſuit leur exemple , & ainſi tout ce Monde fait une feſte de pluſieurs jours à l'honneur de ſon Maiſtre. Tous les Corps de l'Eſtat s'occupent cependant à dreſſer leurs Lettres pour envoyer à leurs Alteſſes, dans leſquelles ils leur renouvellent les aſſeurances de leur fidelité, & leur ſont paroiſtre la ſatisfaction qu'ils reçoivent dans ce changement, & le bon-heur qu'ils attendent ſous leur legitime domination : Mais parmi ces occupations on ne laiſſe pas que d'eſtre dans l'impatience pour l'arrivée de Monſieur de Zulichem, on croyoit qu'il ne tarderoit pas deux jours apres la ſortie de la Garniſon eſtrangere, qu'il eſtoit dans le deſſein de nous ſurprendre, puis qu'il n'avoit point eſcrit, & qu'il falloit eſtre ſur ſes gardes, depeur qu'on n'euſt pas le temps de preparer toutes choſes pour faire honneur à l'Envoyé de ſon Alteſſe, qui eſtoit digne par ſon propre merite, qu'on luy fit une honorable entrée. Le Corps de Ville s'aſſembla pour ce ſujet, & delibera qu'on luy rendroit tous les honneurs imaginables, & donna plein pouvoir aux Conſuls, pour faire reüſſir toutes choſes ſelon l'intention du public : On met incontinent la main à l'œuvre, tout ſe diſpoſe pour la pompe de cette entrée. Les Conſuls ordonnent aux Capitaines des quartiers de ſe tenir

tenir prests pour le premier commandement qui leur sera donné. Les Valets de Ville sont envoyez d'un costé & d'autre par toutes les Villes du voisinage, pour ramasser des Trompettes & des Tambours, qui se rendirent incontinent dans cette Ville; les Gentilhommes & les Bourgeois s'occupent pendant ce temps là à fairë travailler aux Harnois de leurs Cheveaux, & à se mettre en equipage pour aller à la rencontre de celuy que l'on attendoit. Le 9. d'Avril des Lettres écrites de Paris arriverent à Orange, par lesquelles on donnoit avis qu'il estoit parti le 26. de Mars; & d'autres ecrites de Lyon, marquoient qu'il estoit arrivé en cette Ville là le lendemain de Pasques, qui estoit le sixiesme d'Avril. Ces nouvelles obligent tout le Monde à se haster, pour disposer toutes choses, & comme on sçait que de Lyon à Orange il n'y a pas pour deux jours de voyage, quand on prend la voye de la Riviere, on creut qu'il falloit que la Cavallerie l'allast attendre au bord du Rosne des le 9. d'Avril. Plusieurs personnes de toute condition y accoururent, les uns à Cheval, & les autres dans leurs Carosses, mais ils sont obligez de faire cet exercice pendant quatre jours, à cause du sejour que Monsieur de Zulichem faisoit dans les Villes de son passage, pour y contenter sa curiosité en la contemplation des ouvrages

Romains, dont il eſt extrememment amateur. Bien loin que ce retardement refroidiſſe le Monde de faire pendant quatre jours ces ſortes de courvées, le nombre va touſiours en augmentant : Et quoy qu'un vent horrible ſoufflat dans nos vaſtes Campagnes, ſon incommodité ne rebute perſonne; tant on eſt dans le deſir de voir ce grand homme. Le jour avant ſon arrivée on reçeut nouvelle aſſeurée qu'il arriveroit le lendemain au port de Balthazar, ce qui obligea les habitans d'eſtre de bon matin ſur pied, pour eſtre preſts au premier ſon de la Trompette; d'abord que l'on ſonna à Cheval, il y eut plus de quatre cents Gentilhommes ou Bourgeois qui parurent à Cheval bien montez & fort leſtes. Il faiſoit bon voir la gayeté de ce beau Monde dont la plus grande partie pria le Sieur de Beaufain Gentilhomme de grand merite, de ſe mettre à leur teſte, & quoy que la civilité luy euſt fait refuſer ceſt honneur, il l'accepta pourtant apres en avoir eſté preſſé par diverſes fois: le reſte ſe rengea ſous le Sieur de Saint Sauveur Capitaine de la Ville de Courtezon. Il y euſt quelque deſmellé pour le pas entre ces deux troupes, mais il fuſt bien toſt terminé par l'entremiſe du Sieur de Chambrun, qui fit embraſſer ces deux Gentilshommes à la teſte des deux Compagnies. Ce deſmellé ne fuſt pas pluſtoſt termi-

terminé, qu'on vid paroiſtre de la fumée au Pati, qui eſtoit le ſignal que l'on devoit donner de ſon arrivée. Ceux qui eſtoient allés au port de Balthazar, pour le recevoir, ſont dans une extreme joye de voir ce ſignal, qui les aſſeure qu'ils verront bien toſt celuy qu'ils ont tant ſouhaité. Ils ſe preſſent pour ſe mettre ſur le bord du Roſne, & à peine ont ils jetté les yeux ſur le montant de la Riviere, qu'ils voyent paroiſtre un Ouvert, qui apparemment porte ce qu'ils eſperent. Les Trompettes, à cette deſcouverte, commencerent à chamer: ce ſon appelle ceux qui pouvoient eſtre eſloignés, & en meſme temps la Riviere fut bordée d'un grand nombre de perſonnes de tout aage & de toute condition. On n'entend que des cris d'allegreſſe. Les petis enfans qui eſtoient venus à pied d'Orange à Balthazar, ne ſe peuvent ſaouller de crier, Vive le Prince: Et à meſure que l'on void aborder ce bateau, on ſe preſſe, pour ſe trouver à l'endroit ou il doit prendre terre. Monſieur de Zulichem ne fut pas pluſtoſt à terre, qu'il fut environné de tout ce grand Monde: Chacun l'aſſeure de ſes reſpects, & luy teſmoigne la joye qu'il a de ſon heureuſe arrivée. Des Gentilshommes qui avoient amené leurs Caroſſes, le ſupplient de les vouloir accepter pour venir à Orange: mais ce ſage Miniſtre les remercia avec beaucoup de civilité, pour ne faire point

point de jalouſie, & demanda en meſme temps, s'il n'y avoit point un Caroſſe du Magiſtrat. Les Conſuls, qui ſe trouverent prez de ſa perſonne, luy répondirent qu'ils en avoient amené un,& qu'ils le ſupplioient de le vouloir accepter. Il fut conduit dans ce Caroſſe; & voicy la maniere en laquelle il entra dans Orange.

La Cavalerie qui eſtoit venuë à Balthazar pour le recevoir, marchoit devant le Cortege des Caroſſes, qui eſtoient remplis de pluſieurs Gentilshommes: Cette Cavalerie, qui faiſoit une longue file, eſtoit fort leſte; tous les Chevaux eſtoient fort bien harnachés, & couverts de Rubans orangé, blanc & bleu. Apres la Cavalerie marchoit le Caroſſe du Sieur de Drevon, dans lequel on avoit placé le Sieur de Wilhem, nepveu de Monſieur de Zulichem, le Sieur Copes Gentilhomme Hollandois, avec le Sieur Vlac Secretaire de la Deputation, & quelques Gentilshommes de la ville: En ſuite on voyoit des Gentilshommes à cheval, qui precedoient le Caroſſe des Conſuls, portants l'eſpée toute nuë à la main. Monſieur de Zulichem eſtoit dans le fonds de ce Caroſſe, & les Conſuls aux portieres, ayans leur chaperon ſur l'Eſpaule,& la teſte deſcouverte,& ſept ou huict autres Caroſſes marchoient apres celuy là. & un grand nombre de peuple venoit apres, faiſant reten-

retentir l'air de divers cris d'allegresse. On s'approche de la Ville en cet ordre, & cependant cette Cavalerie estant conviée par le bruit du Canon qui tira du Chasteau incontinent que Monsieur de Zulichem entra dans l'Estat, fit diverses descharges de ses pistolets: Comme l'on approcha la Fontaine des Areines, toute la Cavalerie mit l'espée à la main, & la porta nüe par toute la Ville. Ce fut en cet endroit que l'on commença de descouvrir une grande foule de Monde. Les Capitaines de quartier avoient mis leur Compagnies en haye d'un & d'autre costé du chemin, depuis ceste Fontaine qui est asses esloignée jusques à la Ville, & au de là des Soldats il y avoit un nombre incroyable de peuple. Ces Capitaines n'oublierent rien pour faire leurs honneurs: car oultre qu'ils estoient fort bien couverts, ils avoient ramassé les bandes de Violons du Voisinage, les Haubois, les Flageolets, & les Musettes, pour rendre cette entrée plus agreable. Si tost que le peuple decouvrit le Carosse où estoit Monsieur de Zulichem, on entendit une confusion de voix qui se faisoit ouïr de bien loin, & crioit, Vive le Prince. Quelque soin que la Milice prenne d'empecher le peuple d'aborder ce Carosse, il luy est neantmoins impossible: les uns se jettent à genoux en benissant le nom de celuy qui vient de la part de leurs Altesses; les autres luy

 prenent

prenent la main pour la baiſer, & la mouïllent de leurs larmes, & pour contenter tout ce peuple qui temoigne tant d'affection, il faut que le Caroſſe s'arreſte à tous moments. Ces tranſports de joye tirerent bien des larmes des yeux de pluſieurs perſonnes, & Monſieur de Zulichem a avoué qu'il eut bien de la peine à retenir les ſiennes. En effet il eſtoit impoſſible de voir la contenance de ce peuple ſans en eſtre extremement eſmeu & d'ouïr ces cris de Vive le Prince & ſon Alteſſe Madame, qui durerent ſi long temps, ſans en eſtre vivement touché. Il parût bien en cette rencontre, que ſon Alteſſe a des Subjets qui ne cedent à aucun autre peuple du Monde en l'amour que l'on doit avoir pour ſon Souverain; les larmes de joye qu'ils ont verſées en ſont les fidelles teſmoins, & les actions qu'il ont faites en cet heureux reſtabliſſement diſent hautement qu'ils ſont extremement affectionnés à ce bon ſervice. On demeura un aſſez long eſpace de temps à faire le chemin des Areines à la porte de l'Ange, à cauſe de cette foule de peuple qui arreſtoit le Caroſſe: plus on approche de la Ville plus on trouve de beau Monde: mais enfin apres que Monſieur de Zulichem les eut contentés par les diſcours qu'il leur faiſoit, qui eſtoient remplis de teſmoignages d'amour & de bienveuïllance de la part de leurs Alteſſes, on arriva à

ladite

ladite porte, ou l'on avoit dressé un Arc de triomphe, au plus haut duquel estoient les armes de son Altesse, & au dessous on y voyoit celles de Monsieur de Zulichem & de la Ville, & contre la porte de la muraille il y avoit cet embleme, trois Pommes d'Orange peintes dans un Tableau avec cette inscription au dessous, *Hæc est Guillelmi carpere digna manus.* Ceux qui avoient veu hors de la Ville cette grande foule de peuple, croyoient de trouver la Ville deserte, mais ils furent extremement surpris, de voir les portes & les boutiques, & les fenestres toutes remplies de Dames & de Demoiselles, qui estoient demeurées dans la Ville pour eviter l'ardeur du Soleil qui estoit extremement picquant. Elles ne voulurent pas moins temoigner de joye que le reste du peuple, & il y avoit du plaisir de les entendre crier avec une voix aussi douce que passionnée, Vive le Prince & son Altesse Madame. Ces voix accompagnereut Monsieur de Zulichem, jusques à une autre porte de la Ville que l' on appelle Pourtoule, par où l'on sortit pour prendre le chemin du Chasteau. La Cavalerie qui marchoit devant, se rangea en haye dans la Vignasse, & salua de l'espée nuë Monsieur de Zulichem, qui entra en mesme temps dans le Chasteau au milieu de deux hayes de Soldats de Garnison. Il ne fut pas plustost descendu

du Caroſſe que les Conſeillers & Officiers du Bureau du Domaine, qui avoient la garde dudit Chaſteau, s'approcherent de luy & le complimenterent par l'organe du Sieur de Lubieres : Voici le diſcours qu'il prononça.

Monſieur, Noſtre juſte joye fut veritablement grande lorsque nous apriſmes qu'enfin par voſtre adreſſe ſinguliere, par voſtre conſtante patience, & par voſtre bonne conduite vous aviez ſurmonté toutes les difficultez qui faiſoient tous nos maux par le long retardement qu'elles apportoient à l'heureux ſuccez de l'importante negotiation que ſon Alteſſe vous avoit commiſe en France pour les affaires de ceſt Eſtat. Elle augmenta de beaucoup lors qu'apres la Reſtitution que ſa Majeſté Tres-Chreſtienne vous en accorda, les Officiers, ſuivant les ordres dont vous nous avez honorez, nous remirent les clefs du Chaſteau de ſon Alteſſe. Cette meſme joye a auſſi fort eſclatté durant le temps que nous l'avons conſervé avec toute l'aſſiduité, le zele & la fidelité que nous devons à ſon Alteſſe. Mais certes elle eſt maintenant dans ſa perfection par l'advantage que nous recevons & que nous attendions avec impatience de vous voir, & de pouvoir remettre comme nous faiſons ces meſmes clefs à vous, Monſieur, qui eſtes non ſeulement eſtabli legitimement pour les

les recevoir & pour les garder, mais pour prendre le timon de ceſt Eſtat flottant, & y diſpenſer avec plein pouvoir les ordres de ſon Alteſſe, auxquels nous rendrons une fidelle & ſincere obeiſſance, ne doutant nullement qu'eſtans emanez de la haute prudence de ceſte tres illuſtre Princeſſe ſon Alteſſe Madame, ils n'y eſtabliſſent, en reuniſſant les cœurs diviſez, une tranquilité ſi ferme, que rien ne ſera capable de l'alterer à l'advenir. Vous devez, Monſieur, attendre de nous les reſpects que nous devons non ſeulement à voſtre naiſſance, & à ces ſublimes qualitez qui vous ont legitimement acquis une ſi haute reputation dans le pays Latin auſſi bien que dans le François, mais auſſi à ces hauts employs que vous avez ſi dignement exercez dans l'auguſte maiſon de nos Seigneurs les Princes, & aux ſervices importans que vous leur avez rendu, & que vous continuez de rendre à ſon Alteſſe tous les jours: c'eſt l'aſſeurance que vous donnent, Monſieur, vos tres humbles & tres obeiſſans Serviteurs.

Ce diſcours fut fort bien reçeu par Monſieur de Zulichem, qui les remercia en termes fort civils de l'honneur qu'ils luy faiſoient en conſideration du charactere qu'il portoit, comme auſſi du ſoin qu'il avoient pris du Chaſteau en ſon abſence, & ordonna que les clefs fuſſent remiſes entre les mains du

Major. Il monta incontinent apres dans la Maison, suivi de toute la Noblesse & d' un grand nombre de Bourgeois qui estoient montés pour luy faire la reverence: On le conduisit dans la chambre que l'on appelle des Princes, qui regarde la campagne du costé du couchant, laquelle il avoit raison de trouver extremement agreable. Comme il estoit à considerer ce beau paysage, les Conseillers du Parlement qui se trouverent à la Ville, vindrent pour le complimenter, & le Sieur de Sobiras, Conseiller de son Altesse & Doyen en son Parlement, luy parla en ces termes.

Monsieur, Comme nos plus serieuses pensées dans l'exercice de nos charges regardent le veritable service de son Altesse, & de faire recognoistre à nostre exemple à ses fidelles sujets & serviteurs son empire & authorité par leurs plus soubmises obeïssances, aussi nous ne sçaurions recevoir aucune chose plus agréablement que de rencontrer les moyens de temoigner à son Altesse en semblables occasions nos indispensables obligations. C'est par ce principe, Monsieur, qu'ayants appris que vous avez esté commis pour nous porter ses ordres qui vous ont esté donnez de son Altesse Madame, Princesse accompagnée de tous les advantages qu'on sçauroit souhaitter à la dignité & à la gloire d'estre digne Ayeule

Monſeigneur noſtre Prince, & par l'advis de ſon Conſeil, dans lequel voſtre haute vertu, voſtre integrité toute entiere, vos longs & fidelles ſervices, & toutes les autres qualités qui ornent avec eſclat voſtre Perſonne ; joinctes à celle de voſtre belle naiſſance, vous donnent avec juſtice & avec grande eſtime & reputation le premier rang. Nous venons vous en teſmoigner nôtre ſatisfaction & la ioye que nous recevons de voſtre heureuſe arrivée longuement ſouhaitée en ceſt Eſtat, & vous aſſeurer que nous aurons inceſſamment pour les ordres de ſon Alteſſe toute la veneration, reſpect & obeïſſance que nous luy devons, & que nous contribuerons tout ce qui dependra de nous pour l'entiere execution de ſes volontez & pour l'advantage de ſon ſervice ; à quoy nous eſperons de reüſſir dautant plus heureuſement lors qu'inſpirez par vous ſolides ſentimens & par la prudence conſommée qui accompagne toutes vos actions, nous agirons tous unaniment dans un meſme deſſein & avec un zele eſgal, pour parvenir à meſme fin. Nous vous congratulons auſſi, Monſieur, de l'heureux ſuccez de voſtre negociation, qui a eſté accompagnée d'autant de prudence, qu'elle donne d'advantage au ſervice de ſon Alteſſe, & au bien & au repos de ſes ſujets, nous faiſant jouïr d'un entier bonheur & d'une felicité achevée ſoubs

la

la domination de ſon Alteſſe, & la regence d'une ſi grande Princeſſe. Agreez, Monſieur, que nous recognoiſſions ce bien faict comme l'œuvre de vos mains, pour lequel nous benirons inceſſament le Ciel, & prierons la Divine bonté, qu'il luy plaiſe de combler leurs Alteſſes de toutes les proſperitez & advantages qui peuvent achever la gloire de leur Couronne. Pour voſtre regard nous en conſerverons un perpetuel ſouvenir auſſi bien que de voſtre merite, qui nous oblige par un reſpectueux attachement de vous rendre en toutes rencontres nos tres humbles ſervices.

Il leur temoigna qu'il eſtoit fort ſatisfait de les voir dans cette bonne diſpoſition, qu'il leur ſçavoit bon gré de l'affection qu'ils teſmoignoient avoir pour ſa perſonne. Que pour tout ce qu'ils avoient dit de leurs Alteſſes eſtoit tres veritable, mais qu'il les prioit d'agreer qu'il ne reçeuſt pas les eloges qu'ils luy avoient donnez, dont il ſe connoiſſoit tres-indigne. C'eſt ainſi que l'humilité de ce grand homme luy fit parler à toutes les perſonnes qui dirent dans leurs diſcours quelque choſe à ſon advantage: mais pourtant il eſt certain que tout ce qu'on a dit, & que l'on pouroit dire, eſt infiniment au deſſous de ſon merite. A peine avoit il reſpondu à ces Meſſieurs du Parlement, que les Conſuls d'Orange accompagnez

pagnez de leur Conſeil de Ville s'approcherent de luy, pour luy faire ce diſcours par la bouche du Sieur Favier ſecond Conſul, & Docteur en Medecine.

Monſieur, Nous ne venons pas ſeulement nous conjouïr avec vous de voſtre heureuſe arrivée apres vne longue negociation qui a reſtabli l'Authorité de ſon Alteſſe Monſeigneur le Prince d'Orange dans ceſte Principauté:

Ce n'eſt pas encore un devoir ordinaire & commun que nous vous venons rendre comme à un Premier Miniſtre de ceſt Eſtat:

C'eſt bien pluſtoſt, Monſieur, un hommage que nous rendons en voſtre perſonne à la Majeſté de noſtre Souverain dans ſa propre maiſon.

On a bien jugé qu'il n'appartenoit qu'à vous ſeul ſoubz l'Authorité de ſon Alteſſe Madame (ceſte grande Princeſſe) de nous procurer une paix qui devoit eſtre l'ouvrage de voſtre ſage conduite.

Il n'en faloit pas moins pour les Intereſts d'un Prince parmi les Intrigues d'une Cour la plus eſclairée du monde, que d'un eſprit eſgalement fort & adroit, d'un profond ſçavoir & d'une politique achevée, qualitez que vous avés conjointes en ſi haut point & ſi heureuſement pratiquées en noſtre faveur, quoy que dificiles à rencontrer en un meſme

ſujeƈt, qu'il ſemble que nous n'avons plus rien à ſouhaiter, ſi ce n'eſt que noſtre Maiſtre nous puiſſe gouverner une longue ſuitte d'années par voſtre Miniſtere.

Ce n'eſt pas là pourtant noſtre unique ſouhait, nous y adjouſtons de bon cœur celuy-là de voir bien toſt les Provinces unies du pays bas le reſtablir dans les charges de ſes Anceſtres, pour y aſſeurer la liberté qu'ils leur ont acquiſe par mille perilleux combats, afin que pour un dernier vœu que nous faiſons, il ſe puiſſe choiſir par ſa propre vertu quelque illuſtre Princeſſe, pour donner à perpetuité des Princes de la maiſon de Naſſau à ſes fidelles ſujeƈts d'Orange, qui ſont auſſi Monſieur, vos tres humbles & tres obeiſſans ſerviteurs.

Il dit à cette Compagnie qu'il la remercioit de l'honneur qu'elle luy faiſoit, qu'il eſperoit de voir un jour accomplir les vœux qu'elle concevoit pour ſon Prince, & qu'il la pouvoit aſſeurer que leur Alteſſes n'avoient que des ſentiments d'une tendre affection pour tous ſes ſujets: & que pour luy, il taſcheroit de les ſervir aupres d'elles en toutes les occaſion de ſon pouvoir. Apres que le corps de la ville ſe fut retiré, le Conſiſtoire de l'Egliſe d'Orange luy vint rendre ſes civilités, & le Sieur de Chambrun portant la parole, pour cette Compagnie, prononça ce diſcours.

Mon-

Monſieur, Il ne ſeroit pas juſte que cette Compagnie, qui tient rang conſiderable dans l'Eſtat, fuſt dans le ſilence, lors qu'elle a tant ſujećt de parler, & qu'elle fuſt la derniere à vous venir rendre ſes reſpećts; puis qu'elle vous eſt redevable d'avoir travaillé avec tant de ſuccez pour ſon repos & pour la gloire de ſon Alteſſe, noſtre commun Maiſtre. La fidelité qu'elle a tousjours euë pour ſon ſervice ne luy peut inſpirer que des ſentiments de recognoiſſance envers un grand Miniſtre, qui par un ſoin extraordinaire le faićt aujourdhuy jouïr paiſiblement de ſon Eſtat. Certes, Monſieur, on ne doit pas trouver eſtrange, qu'apres avoir veu ce que nous avons ſouhaitté avec tant d'empreſſement, on voye la joye peinte ſur noſtre viſage, & l'air chagrin que nous avons porté pendant le temps de nos ſouffrances, changé en une face riante, qui rend temoignage du contentement interieur de nos eſprits. Comme nous n'aymons rien tant dans le monde que noſtre Prince: nous ne pouvons rien voir de plus ſatisfaiſant que l'advancement de ſa gloire: Et comme ſon Authorité abattuë avoit rempli nos bouches de ſoupirs, & couvert noſtre viſage de larmes, auſſi le relevement de ſon throſne nous conſole, & meſlans nos acclamations avec celles de tout le public, nous demandons à Dieu qu'il le faſſe

vivre: Bien qu'il ne soit pas necessaire, Monsieur, que ceste Compagnie vous donne des asseurances de sa fidelité, puis que vous estes parfaitement instruict de sa conduite: Neantmoins en ce nouveau changement d'affaires qui nous donne l'advantage de vous voir en ce pays, & de vous considerer comme le premier Ministre de son Altesse, nous voulons jurer solemnellement entre vos mains, que nous n'obeirons jamais volontairement à aucum autre Maistre, & que quand la liberté de nos corps seroit oppressée, nos ames soupireront tousjours apres la domination d'un si bon Prince. Ouy, Monsieur, nous nous estimons le peuple le plus heureux du monde, lors que ce sang Illustre nous commande, & nous faisons consister toute nostre gloire à nous dire fidelles sujets d'un jeune Prince, qui marchant sur les traces de ses Peres nous faira vivre heureux à l'abri des Lauriers. Nous attendons de la grace du Ciel que nos Esperances ne seront pas vaines, puis que son Altesse Monseigneur le Prince est eslevé par une grande Princesse, qui luy inspirera sans doute les grandes maximes qu'elle a apprises dans sa maison. C'est à ceste incomparable Princesse, Monsieur, que nous devons des infinies actions de graces pour tant de bontez qu'elle a tousjous tesmoignées pour nostre Eglise: Aussi nous la considerons comme

me nostre liberatrice, & nous disons hautement qu'elle est l'Ester de ce siecle, qui travaille pour la restauratiou de la nouvelle Jerusalem : que les saints vœux que nous faisons tous les jours dans nos Temples pour la prosperité de sa sacrée personne, puissent estre exaucez, & puisse elle voir nostre Maistre elevée selon ses desirs : Si ceste Heroine a travaillé avec succez pour le restablissement de cest Estat, vous avez grand part à ceste gloire ; il ne falloit pas un personnage de mediocre vertu pour venir à bout d'une si haute entreprise : Il falloit un grand homme comme vous, duquel la reputation fust bien establie par le bruit de son merite, & dont la vertu fust desjà cognuë dans la Cour des Princes. C'est, Monsieur, ce grand merite qui vous a ouvert la porte des Cabinets des deux plus grands Roys du Monde, & qui vous a donné la liberté de traiter avec eux des affaires de la derniere importance. Comme vous tenez le premier rang dans le Monde des belles lettres, qui vous ont rendu si celebre dans les plus delicates Academies, vous n'estes pas des derniers parmi les Politiques, & si les plus beaux esprits de ce siecle, qui sont d'ordinaire jaloux de leur gloire, vous ont fait juge de leurs differens, cognoissans bien vos lumieres, les Roys ont bien voulu deferer à vos raisonnemens politiques, puis qu'ils

eſtoient accompagnez dautant de force que de juſtice.

Cependant quelques bruits que la malice & l' envie ayent ſemé contre voſtre negociation, ils n'ont ſçeu faire aucune impreſſion ſur nos eſprits, & ſachans qu'un homme de voſtre importance, manioit nos affaires,nous avons bieu creu qu'il en viendroit à bout, & qu'on ne pouvoit rien refuſer à un Illuſtre qui demande de ſi bonne grace: Ce bien,Monſieur, que vous nous avez procuré ne paſſera jamais de nos memoires, nous nous en ſouviendrons tout le temps de noſtre vie pour benir voſtre illuſtre nom, & nous apprendrons à ceux qui ſont à venir, que vous avez travaillé pour leur repos, afin que la poſterité publie que vous eſtes le Reſtaurateur de ceſt Eſtat : Pour nous, Monſieur, qui avons l'advantage de jouir de voſtre aymable preſence, nous vous regatdons comme un autre Nehemie, ou, ſi vous voulez, comme noſtre Zorobabel, puisque nous attendons de vos charitables ſoins le relevement de noſtre pauvre Jeruſalem. Vous ſerez, s'il vous plaiſt, touché de ſes playes & de ſes douleurs, & travaillerez ſelon nos eſperances à la remettre dans ſon premier luſtre: Ceſt ouvrage, Monſieur, ne vous attirera pas moins de gloire que celuy que vous venez de faire, & vous acquerant ainſi tous les jours des nouvelles obliga-

tions sur nous, nous les payerons par les saincts vœux que nous fairons à Dieu pour la prosperité de vostre personne, nous luy demanderons qu'il vous benisse de ses benedictions du Ciel en haut, & de la Terre en bas, qu'il vous comble d' honneur & de biens, qu'il fasse prosperer vostre illustre famille selon vos souhaits, & qu' apres vous avoir rassasié de jours, il vous donne la Couronne de Justice: Ce sont les vœux de vos tres-humbles & tres-obeissans Serviteurs.

Ce discours fust escouté fort favorablement par Monsieur de Zulichem, & apres avoir dit quelques paroles obligantes à celuy qui le prononça, il s'adressa à toute la compagnie,& luy dit, que leurs Altesses estoient parfaictement instruites de leur fidelité, & qu' elles ne doutoient point de l'affection qu'il avoient pour leur service, qu'il en ressentiroient les effets aux occasions, & que pour luy il leur rendroit service en tout ce qu'il luy seroit possible; cependant, qu'il les prioit de trouver bon qu'il regardast les Subjets de son Altesse tant d' une que d'autre religion d'un mesme œil, puis que le Prince estoit leur Pere commun, & qu'il les consideroit tous esgalement comme ses enfans; neantmoins que leur Prince se souviendroit tousjours qu'il estoit de mesme communion avec eux. Le consistoire s'estant retiré,

retiré, les Professeurs & Regents de l'Academie approcherent cet illustre sçavant, & crurent qu'ils ne pouvoient rien faire de plus agreable que de luy presenter leur civilité par un Poëme, puis que celuy auquel ils parlerent tient un rang si honorable parmi les Poëtes, non seulement du siecle, mais encore de toute l'antiquité. Le Sieur Guib, Principal en l'Academie, parlant pour son corps, prononça ces Vers, qui meritent bien d'estre rapportés dans cette Relation.

*QVÆ nova lætitiæ facies hanc suscitat vrbem?*
*Quidve fremit strepituque virûm, sonituq; rotarũ?*
*Quidve tonat latus suffusis ignibus æther,*
*Queis in monte suo reparabilis assonat Echo?*
*Felicem jam nosco diem; redit agmine dulci*
*Ecce meus Princeps, sceptrumque capessit avorum.*
*Salve magne Parens patriæ, sate sanguine Divûm.*
*Quàm tuus adventus reficit Plebemque, Patresque?*
*Quàm Batavis ad nos est expectatus ab oris?*
*Non sic Arctoæ gentes, quas luce malignâ*
*Mensibus infaustis nubes involverat atra,*
*Exiliunt, radios cum spargit in aëra Titan*
*Primos, & croceâ collustrat lampade terras;*
*Non sic exiliunt, ut gestit Arausio Solem*
*Læta videre suum, superas emergere in oras.*
*O quam fausta dies, niveo signanda lapillo,*
*Affulget nobis, nostrisque intermicat Astris.!*
*Non jam perpessu quædam aspera sæpe tulisse*
*Conquerimur, neque nos jam tædet sortis iniquæ*
*Præterita, quicquid mentes cruciaverat olim*

*Hæc*

*Hac mercede placet, Princeps hac lumine vultus*
*Lenit, nosque jubet modò res sperare secundas.*
*O mite ingenium, & mansuetum Principis almi?*
*Qui jubet esse ratas spes, quas pracepimus agri.*
*Quique suis iterum Saturnia sacula condit,*
*Auraicus tanquam Princeps, delapsus ab Astris.*
*Macte esto modò sorte tuâ. Sic aurea sacla*
*Mauritii, Frederici, Henrici, acresque Philippi,*
*Wilhelmi Henrici, divina stirpis origo*
*Restituere suis atavorum laude corusci.*
*Illorum presso calcans vestigia gressu,*
*MAGNE HEROS, patribus soboles non degener, Vrbi*
*Huicce dies reddis, quos credidit illa perisse.*
*Credidit ah leviter, sed lavâ mente popellus,*
*Qui quondam fulsere dies abiisse, nec unquam*
*Esse reversuros; verum queis usus ab annis*
*Venerat, aiebant, te cum maturior atas*
*Firmaret, cives aterna in sede locares*
*Ipse tuos.*
*Nunc hoc tempus adest, nunc grata supervenit hora,*
*Quâ quantum Princeps adolescit corpore, tantum*
*Mente viget, rerum ut fiat tutela suarum.*
*Atque ideo GALLVS magnum IVSTI incrementum,*
*Pignus restituit consanguinitate propinquo.*
*O superi justis oculis qui humana videtis,*
*Pramia tam IVSTO vos digna rependite REGI,*
*Et facite ut magno meditanti grandia GALLO*
*Hic vir, & hic factus cito vir sua commodet arma,*
*Queis Genitor Flandros olim disjecit, & urbes*
*Victor ovans, sublimis equo, tremefecit Iberas.*
*Tum Numida infrenes, & fax infamis Afrorum,*
*Certatim blandi Regis juga sponte subibunt.*

*Proh Dij! quando erit ille dies, quo laude paternâ
Clarus, Hyperboreo secum trahet orbe revulsos
Ille meus Princeps Batavos, omnesque Britannos,
Vt colla Afrorum Gallo servilia tradat?
O tunc quantus ego, quantus bacchabor ad aras
Phœbe tuas, quanto supplex clamore rogabo
Infundas animo totam Permessidos undam,
Vt præclara mei collaudem Principis acta.
Hæc certò evenient, spondet sic Augur Apollo.
Ibit in has terras modò Rex, ubi monstra creantur,
Aureus huic Princeps comitem se junget, & omnes
Victor uterque feros Garamantas pellet ad Indos.
Hic tuus est Princeps, Phœbi cortina remugiit.
Hic secum ducet, cum mox adoleverit ætas
Per mare, per terras præstantes Marte viros, qui
Disjicient Fessam, Argerium, Memphimque, Marocumque,
Et domitis Afris Nili caput ipse recludet
Admirabundus, quod nulli ostenderit unquam,
Victoremque illa statuet regione propinquum.
Hæc, Rex, ni fallor, referes: sed quæ tibi palma
Digna satis tribui porterit, Clarissime Præses?
Hæreo, nec possum, largos nisi gurges in haustus
Fonte tuo emanet, Musarum ut percitus æstro
Grande tuum ingenium laudem, intentosque labores
Quos toleras, vigilesque tuo pro Principe curas.
O quoties Phœbus postquam lustrasset utrumque
Mundum festinans sua per vestigia vidit
Impallescentem chartis, ut munus obires
Sacrum, quod Princeps tibi demandaverat uni
Vsibus edocto longis, rerumque perito,
Queis sustentantur; tum queis collapsa resurgunt
Marmorea, illa priùs fuerant quæ saxea regna.*

Indo-

*Indoluit graviter Phœbus sua Castra relinqui,*
*Et cœtu avelli, quo non præstantior alter*
*Ad numeros Vatum doctorum frangere verba,*
*Verum vt persensit decus immortale parari,*
*Tum tibi, tum natis, tum qui nascentur ab illis*
*Per memores fastos, animi gravis ira resedit,*
*Atque inter Musas sic dicitur esse locutus,*
*Heroem sua Musa beat, sic auguror, astris.*
*Verum hodie Herois virtus, quà claret vbique*
*Altiùs excessit, caput & super extulit astra.*
*Heu prius angusto splendebat limite clausa,*
*Donec in has oras Parnassi gloria quondam*
*Balsacius, grandi Musarum adduxerat aurâ.*
*Sed modò, Pierides, magnum transcendit Olympum,*
*Postquam magnifica prudens patefecit in Aula*
*Regis Gallorum, quicquid sapientia posset*
*Sollers & mitis, magnâ admirante catervâ*
*Doctrina omnigena tum Græca, tumque Latina,*
*Obstupuere omnes scire hunc, Quinquertio quantum*
*Democritus, naturam intus scrutatus & extra.*
*Artibus his quamvis in se converterit Aulam,*
*Hoc, quanquam Deus ipse, magis mirabile duco*
*Tempore quod nostro cunctando restituit rem*
*Principis egregii quæ retrò lapsa ruisset,*
*Hunc nisi Gallorum PRINCEPS misisset ad Aulam;*
*Hæc tripode effatus tacuit.*
*Quid mihi tunc animi, Præses clarissime, credis*
*Ipse fuisse, virum cum te Patareus Apollo*
*Hac vice veridicus sapientem dixit, ut olim*
*Illum sorbitio quem sustulit atra cicuta.*
*Lætitiâ exilui, tum quod tu judice Phœbo*
*Sis sapiens, tum quod placidis circumvolet alis*

*Fama ingens, Batavas quæ jam transmisit in oras,*
*Quæcumque in Regis Gallorum feceris Aula,*
*Sedulus Auraico pro Principe, quem tibi vinctum*
*Arcta fides adeò vinclis constringit, ut illi*
*Postea consilii semper stes proxima cervix.*
*I modo, ego grandi cantabo propempticon ore,*
*Et ventis faustè spirantibus ipse videbis.*
*O qui complexus, & gaudia quanta recepto*
*Mecænate meo; versus hic pangit & alter*
*Sollicitus capiti lauros reverenter adaptat.*
*Quod compos voti redeas feliciter illuc,*
*Quo te vota vocant, exili ego thuris acerrâ*
*Libavi, ne sperne tamen, doctissime vatum,*
*Mica Deos placat superos, modò sponte litemus.*

Il luy répondit, Vir doctissime, quæ de Principe nostro tam facundè pronunciasti, nemo neget veritati esse apprimè consentanea: quæ de me addere voluisti, ipse meæ mihi tenuitatis conscius, planè non agnosco. Cæterùm Academiæ commodis, cujus nomine me allocutus es, pro virili inserviam, & tibi proinde operam omnem meam libentissimè commodabo.

C'est assez entretenir ce Ministre de leurs Altesses: il est iuste de luy donner quelque relache, & de renvoyer au lendemain les civilités des autres Corps de l'Estat. Comme la nuict approchoit chacun se retira à la ville pout le laisser en liberté, & pour aller

ler allumer des feux de joye devant ſa maiſon pour ceſte heureuſe arrivée. Jamais les ſujets de ce Prince n'eurent plus de ſujet de témoigner leur joye qu'en cette journée d'Avril : Ils peuvent conter ce jour qui leur a amené ce digne Miniſtre, entre les plus heureux de leur vie, puis qu'apres trois ans & demi d'attente, ils le voyent repoſer dans la maiſon de leur Maiſtre, où il eſt venu pour calmer les orages de l'Eſtat, & pour y eſtablir un profond repos. Certes ſi l'on luy a rendu à ſon arrivée tout l'honneur que l'Eſtat pouvoit rendre, n'en meritoit il pas davantage ? Il avoit travaillé ſi heureuſement, & n'eſtoit il pas juſte qu'il receuïllit quelques fruits de ſes travaux ? On ſçait aſſés quelles ont eſté ſes peines & ſes fatigues, & les traverſes qu'il a receües dans ſa negociation pendant le temps qu'il a eſté en France, (qu'il appelle ordinairement le temps de ſon exil.) Il a eſté contraint, de faire deux penibles voyages en Angleterre, & tout cela pour le bien & le repos de l'Eſtat. Peuple Orangeois vous ſerez ingrat au dernier point, ſi le ſouvenir de tant de bienfaits paſſe jamais de vos memoires.

Le lendemain toutes les perſonnes de qualité de l'Eſtat, & pluſieurs autres du voiſinage ſe trouverent à ſon lever, avec un grand nombre d'autres perſonnes du Tiers Eſtat. Les Capucins furent les

premiers qui l'approcherent, & le Gardien de cette famille luy parla en ces termes.

Monſieur, L'un des plus ſçavants Perſonnages des ſiecles paſſéz n'a, ſi me ſemble, jamais mieux parlé que quand il a dit, que toutes choſes finiſſent pour recommencer, & qu'il n'eſt rien qui ne revienne apres avoir faict un long voyage : *( Omnia incipiunt cùm deſierint : Ideo finiuntur ut fiant. Tertull.)* Ainſi voyons nous que toutes les ſaiſons ſe deſtruiſent ſucceſſivement, l'une cede la place à l'autre ſoubz l'eſperance de revenir bien toſt, & de trouver ſa vie dans ſa mort : l'Eſté ſuit tousjours le Printemps, l'Automne l'Eſté, l'Hyver l'Automne, & le Printemps l'Hiver, & comme ſi c'eſtoit un cercle qui n'a point de termes, toutes les ſaiſons ne ſemblent mourir que pour revivre, ( *Omnia incipiunt cum deſierint : Ideo finiuntur ut fiant,*)

I'obſerve le meſme ordre dans l'œconomie de la Terre, laquelle ne deſpouïlle les arbres de leurs fueilles & de leurs fruicts que pour leur rendre avec uſure toutes les années leur premiers ornements : la Nature n'eſt pas moins induſtrieuſe au partage qu'elle faict de la nuict & du jour, qui ſe ſuivent avec tant de promptitude que l'un porte tousjours l'autre en croupe, ils s'eſtouffent l'un l'autre pour ſe donner mutuellement la vie & pour ſe reproduire apres s'eſtre

s'estre aneantis: *Ideo finiuntur ut fiant*; les Astres suivent le mesme branle; car s'ils bruslent, c'est apres avoir perdu leur esclat, & s'ils nous donnent leur lumiere, c'est apres avoir esté dans les tenebres: la Lune se releve tous les mois de ses deffaillances, le Soleil reprend tous les matins sa liberté & lés applaudissemens qu'il reçoit à son lever generalement de toutes les creatures, nous le font considerer comme un Prince qui revient du combat, & qui vient de faire quelque nouvelle conqueste: *Omnia Incipiunt &c.*

C'est Monsieur la remarque que je fais de cet Estat, qui sembloit estre pendant plusieurs jours enseveli dans les tenebres: mais par une prudence qui vous est singuliere, & par une conduite qui vous est speciale, vous venez pour luy donner son jour & pour le remetre dans son premier embonpoint: aussi toute la Principauté d'Orange vous doit regarder & considerer comme un autre Phœnix, qui vient pour luy faire trouver sa vie dans ses cendres.

Ceste faveur, Monsieur, nous en doit faire esperer une deuxieme, & apres que par vos soings & par vostre sage & prudente conduite, nous aurons veu cest Estat tout entierement reduit soubs l'entiere jurisdiction de son Prince souverain & legitime, nous devons encore attendre de vos bontez la reunion

nion des cœurs, qui ſemblent avoir eſté diviſés juſques à preſent, & nous pouvons dire de vous, ce qu'un Grand Pere de l'Egliſe ( c'eſt ſaint Gregoire de Nazianze ) diſoit autres fois des ames qu'il avoit ſoubz ſa conduite, qu'elles n'avoient rien tant en horreur que la ſedition, & la diſcorde, que le riche ne bleſſera pas le pauvre, & que le fort ne violentera pas le foible : & quoy que par un reſſort de la Providence qui nous eſt juſques à preſent caché, toutes les Perſonnes de la Principauté ne ſoient pas vnies en matiere de Religion, elles u'auront pourtant qu'un cœur pour s'entr'aymer mutuellement, & pour continuer leurs ſinceres & fidelles obeïſſances à leur Prince ſouverain & legitime, & pour recognoiſtre les ſoins, les travaux, les peines & fatigues que vous avez priſes pour les remettre dans leur premiere liberté.

C'eſt, Monſieur, le ſouhait que les Capucins de la ville d'Orange vous font, & la parolle que vous en porte au nom de tous le Gardien, quoy qu'indigne, d'une maiſon fondée par le haut & puiſſant Prince Philippe Guilhaume, & les aſſeurances qu'ils vous donnent trestous en voſtre particulier, d'eſtre, Monſieur, vos tres humbles & tres obeïſſans ſerviteurs.

Il leur repondit, qu'il leur eſtoit extremement obligé

obligé de ce qu'ils avoient pris la peine de monter si haut, qu'ils devoient estre asseurés qu'ils seroient tousjours protegés par leurs Altesses: & qu'ils trouveroient dans l'Estat toute sorte de bon traittement, qu'il les prioit d'exhorter le peuple de leur communion à la paix & à la concorde, affin que les esprits fussent reünis, qu'il en feroit autant envers ceux de la Religion: que pour toute autre chose de leur interest, il leur offroit ses services, & qu'il ne manqueroit pas de les aller visiter dans leur Convent. Ce discours des Capucins fut bien tost suivi d'un autre, qui fut prononcé par le Sieur Bernard le fils, Advocat de la communauté de la ville de Courtezon. Les Consuls avec leur Conseil s'estoient rendus dés bon matin à Orange, & comme Monsieur de Zulichem sortoit de sa chambre, pour aller à la chambre des Princes, où il estoit attendu par Messieurs du Chapitre d'Orange, il fut arresté dans la chambre qui est au bout de la galerie, par ces Consuls qui l'attendoient; & leur Advocat luy fit ce discours.

On louë le Mont Olimpe, Monsieur, pour estre si haut eslevé, que de la cime on voit l'une & l'autre des Mers, & descouvrant tout ce qui s'y passe, on peut facilement eviter les surprises, & demeurer en asseurance.

Ce Chasteau, Monsieur, bien qu'il ne soit plus

dans ſon ancien & pompeux eſclat, nous paroit aujourd'huy à voſtre arrivée ce Mont ſacré, veu qu'apres y avoir reſtabli l'authorité de ſon Alteſſe, vous verrez d'iceluy & deſcouvrirez tout ce qui ſe paſſera dans l'Eſtat, & par voſtre prudence le tirerez de la miſere où les diviſions & deſordres l'ont reduit, & luy donnerez une paix & tranquillité aſſeurée.

C'eſt ceſte paix apres laquelle nous avons long temps ſouſpiré, que vous ſeul nous avez procurée & portée, & qui nous faict dire avec le Prophete au Pſeaume 117. que le jour de voſtre arrivée en ceſt Eſtat, *Eſt le jour que le Seigneur a faict, & que nous devons nous rejouir en iceluy.*

En effect, Monſieur, tous les bons Sujets de ſon Alteſſe, & particulierement ceux de la Ville de Courtezon, changent maintenant les accents lugubres, qu'ils ont tenu durant cinq années, en chants d'allegreſſe, à cauſe de voſtre heureuſe arrivée, & apres avoir long temps bruſlé d'un impatient deſir de voir l'authorité de leur legitime Prince reſtablie dans ceſt Eſtat, conduit par le ſage gouvernement de ſon Alteſſe Madame, ils ceſſent d'accuſer le Soleil de pareſſe & de ſon mouvement trop tardif, qui ſembloit envier à leur bonne fortune la naiſſance du jour de voſtre arrivée.

Mais enfin, apres une longue attente, voicy, Mon-

Monſieur, le beau jour éclos: c'eſt ce jour auquel le Soleil de l'authorité de noſtre Souverain, qui a eſté ſi long temps eſclipſée par les brouïllards des diviſions & partialitez, ſe leve ſur noſtre horizon, & recommence heureuſement ſa carriere.

Il commence, Monſieur, ſoubs la regence & conduite de ceſte Auguſte Princeſſe ſon Alteſſe Madame, qui ſeule par la force de ſon divin eſprit a ſurmonté toutes les grandes difficultez qu'on avoit formées pour empecher la reſtitution de ceſt Eſtat, & a faict reluire à travers les nuées de la confuſion & du deſordre où l'on l'avoit envelopé, tant de prudence & de courage en ſa conduite, qu'eſtant aſſiſtée de vos bons & ſages conſeils, elle nous a affranchis de toutes les calamitez & miſeres ſoubs leſquelles nous gemiſſions.

C'eſt ce qui nous oblige de dreſſer continuellement nos vœux au Ciel pour ſa proſperité & longue vie, en attendant de luy donner le temoignage du reſſentiment que nous en avons, & la remercier treshumblement de la grace qu'elle nous a faite de vous diſpoſer à venir porter la paix dans cet Eſtat, où, vivants ſoubs les ordres qu'il vous plairra nous preſcrire de ſa part, nous nous eſtimerons auſſi aſſeurez & heureux que les Soldats enrollez ſoubs Marcellus, appellé l'eſpée de la Republique, ſoubs Fa-

bius, nommé ſon bouclier, & ſoubs Marc Antoine, qualifié deffenſeur des miſeres publiques, puis que vous poſſedez avec eminence les vertus, & perfections de ces trois grands perſonnages, dont vous avez rendu, & rendez tous les jours des preuves authentiques & admirables, & ſur tout en la pourſuitte de l'evacuation de ce Chaſteau, au moyen de laquelle les captifs ont recouvré la liberté, ceux qui chancelloient dans leurs eſperances ont eſté raffermis, les rebelles ont eſté contraints de ſe contenir, & les fidelles ſujets de ſon Alteſſe comblez d'une joye incroyable, & principalement ceux de la Ville de Courtezon, qui vienent par mon organe vous teſmoigner l'obligation qu'ils vous ont, & en meſme temps leurs tres humbles reſpects & obeïſſances.

Ce jeune Advocat prononça ce diſcours fort hardiment & de bonne grace, & apres que Monſieur de Zulichem euſt remercié les dits Conſuls de leur civilité, & qu'il leur eut fait entendre que leurs Alteſſes eſtoient bien perſuadées de leur fidelité, qui depuis long temps avoit eſté cognue dans les occaſions, il paſſa dans la chambre des Princes, où il ne fut pas pluſtoſt entré que Meſſieurs du Clergé luy rendirent cette civilité par la bouche de leur grand Vicaire.

Mon-

Monſieur, Bien que nous ayons desja faict cognoiſtre tous nos ſentiments à leurs Alteſſes, Monſeigneur noſtre Prince, & Madame la Princeſſe Douairiere, par la Lettre que nous euſmes l'honneur de leur eſcrire au commencement de nos troubles, & que nous ne doutions point qu'elles ne ſoient perſuadées, l'une & l'autre, du parfaict attachement que nous avons pour elles, nous avons creu neantmoins que ce ſeroit manquer au veritable zele que nous avons pour leurs ſervices, ſi dans cette occaſion nous ne venions vous aſſeurer, nous meſmes, Monſieur, que nous ſommes encore pleins du meſme eſprit qui nous a faict agir juſques à cette heure, & que toutes les revolutions differentes ne nous ont rien faict perdre de la veneration que nous avons pour leurs perſonnes.

Il eſt juſte, Monſieur, que vous, qui avez part aux ſecret de ſon Alteſſe, vous ayez part auſſi à ce qu'il y a de plus ſecret & de plus eſſentiel dans noſtre conduite, & que vous qui eſtes informé de la bonté & de la douceur de Monſeigneur noſtre Prince, vous le ſoyez auſſi de la ſoumiſſion & de la fidelité de ſes plus veritables ſujects.

Quand la Religion que nous profeſſons ne nous inſpireroit pas du reſpect pour noſtre legitime Prince, & qu'elle ne nous engageroit pas puiſſam-

nent à exposer nos vies, & à repandre nostre sang pour deffendre ses interets, l'obligation estroitte que nous avons aux Princes à qui il a succedé, nous y attache si fortement, qu'il n'est pas en nostre pouvoir de rien imaginer, ni de rien faire qui puisse choquer tant soit peu la fidelité que nous luy avons voüée.

Nous esperons, Monsieur, que Monseigneur nostre Prince, qui reigne heureusement à present, conservera cet esprit de tendresse & de bienveüillance avec lequel ses illustres Ancestres nous ont protegé hautement, & qu'il ne permettra pas que les Privileges qu'ils nous ont accordez, & dont nous avons joüi paisiblement jusques à ceste heure, soient impunement mesprisez par ceux à qui il a confié son pouvoir dans cet Estat.

Mais de quelle maniere qu'il en use, nous recevrons tousjours avec un profond respect ce caractere de grandeur que Dieu a imprimé dans sa Personne, nous serons bien aises de faire cognoitre par nos actions, que nous prefererons ses interets aux nôtres, & qu'à la Religion prés, il n'y a rien au monde que nous ne fassions pour le persuader que de tous ses sujets nous sommes les plus fidelles & les plus soubmis

Cette harangue pleine de soûmission pour leurs Al-

Altesses, fut suivie d'une favorable réponse: car Monsieur de Zulichem apres les avoir remercié de la peine qu'ils s'estoient donnée, les asseura, que leurs Altesses n'avoient autre dessein que de les faire jouïr paisiblement de toutes les immunitez, & de tous les privileges qui leur avoient esté desjà accordez par les Princes, & que quoy qu'ils ne fussent pas de mesme communion avec son Altesse, neantmoins ils seroient tousiours en pleine liberté dans son Estat: qu'au reste il les prioit de travailler de leur costé au repos du public, qui ne devoit pas estre troublé par la diversité de Religion: que chacun croyoit d'aller au Ciel par le chemin qu'il avoit pris, & que puis que ceux d'une & d'autre Religion tendoient à un mesme but, quoy que par des differents moyens, il ne devoient pas estre divisez ny s'en aigrir les uns contre les autres, vivants dans une mesme société civile, dautant plus que son Altesse les regardoit tous egalement comme ses enfans.

Apres que Messieurs du Clergé se furent retirez, Monsieur de Zulichem passa dans la grande Sale, où il reçeut les civilitez de la communauté de Jonquieres par l'organe du Sieur Aymard Advocat, qui luy parla en ces termes.

Monsieur, Les Consuls du lieu de Jonquieres viennent vous rendre leurs tres-humbles respects, &

& vous asseurer de la part qu'ils ont prise aux resjouïssances publiques sur le sujet de vostre arrivée. Comme ils n'ont pas moins senti que le reste des Sujets de son Altesse, la pesanteur du joug soubs lequel ils ont tous gemi pendant plusieurs années : Ils n'attendoient pas avec moins d'impatience la venuë de leur liberateur : & s'ils n'ont pas faict esclatter autresfois leurs douleurs en murmures & accusations à l'exemple de plusieurs autres, ce n'a point esté par un deffaut de zele, & de bonne intention, ainsi qu'on a voulu sans doute vous persuader; mais la crainte leur lioit la langue, & estouffoit tous leurs sentiments. L'interregne qu'ils voyoient durer si long temps, jettoit le trouble & la consternation dans les courages les plus hardis: C'estoit une Eclipse de l'authorité souveraine de son Altesse, pendant laquelle les Corps politiques qui y sont, & en reçoivent le mouvement & la vie, souffroient un notable dechet de leur force & de leur vigueur, & estoient presques tombez dans la langueur & la deffaillance: Mais à present que la Divine Providence, voulant arrester le cours de nos maux, a levé tous les obstacles qui nous desrôboient la lumiere, & les influences de ce Soleil, nos cœurs, qui estoient cy devant serrez d'un excés de tristesse & de dueil, s'épanouïssent de contentement & de joye au favorable aspect qu'ils en ren-

rencontrent en vostre personne, & la Communauté pour laquelle je parle, n'a pas esté plustost frapée de ses premiers rayons, que comme la celebre statuë de Memnon, toüte muëtte qu'elle a esté dans la saison des gemissemens & des plaintes, elle a rompu son timide silence, pour mesler les accens de sa voix parmi les acclamations publiques, & venir vous descouvrir par ce discours les justes & fidelles sentiments de ses habitans envers leur legitime Prince, en attendant que l'occasion les fasse cognoistre par les effects.

Mais apres avoir satisfaict à ce que nous devons à son Altesse en ceste rencontre; il est bien juste que nous témoignions quelque recognoissance pour un si grand bien à son Ministre qui nous l'a procuré: Ouy, Monsieur, que vostre modestie ne s'en offense pas, l'heureuse revolution qui nous delivre d'une domination estrangere, pour nous rendre à nostre Souverain, est un fruict de vostre industrie, & de vos travaux; & si quelcun doit partager avec vous ceste gloire, ce sont ceux qui ont faict le choix de vostre personne pour l'employ dont vous venez de vous acquiter; car on avoit besoin d'un esprit de vostre portée, pour bien connoistre & desmesler les intrigues des Cours où vous avez esté envoyé, pour accommoder sa conduite à leurs differens interets,

& pour sçavoir l'art de prendre, comme vous avez faict par vos adresses d'une prudente negociation, une place qui auroit resisté aux efforts d'une Armée entre les mains du Monarque qui la tenoit.

De si glorieux commencemens nous donnent lieu d'esperer que vous acheverez vostre ouvrage,& que comme la naissance d'Apollon arresta l'Isle de Delphes qui estoit auparavant flotante & agitée par les ondes, aussi vous, Monsieur, qui par vostre profonde erudition meritez dans l'Empire des Muses le rang que ce Dieu de la fabuleuse antiquité y tenoit, n'affermirez pas seulement par vostre arrivée en ce pays l'authorité chancellante de son Altesse, mais vous asseurerez encore le repos d'un Estat, qui depuis quelque temps est dans un branle & un mouvement perpetuel; que vous estoufferez cet esprit de tempeste qui regne parmi nous, & qui a rompu l'union & la mutuelle correspondence des parties d'un mesme corps; que vous abolirez ce nom odieux de parti, pour rejoindre les cœurs les plus divisez par le lien d'une commune obeissance aux volontez d'un mesme Maistre; & qu'enfin par un juste restablissement de toutes choses en leur premier estat, vous fairés qu'elles iront leur train ordinaire, confondant les vaines & ambitieuses esperances de ceux qui se sont persuadez que le supplice & la ruine de leurs enne-

enemis devoient faire leur recompense & leur bonne fortune ; vous jetterez les fondements d' une ferme & solide paix, qui faira refleurir ceste Principauté, & attirera dans son enceinte par la douceur de la domination sous laquelle on y vivra, & de la tranquilité qu'on y goustera, une foule continuelle d'estrangers, qui viendra augmenter le nombre de nos habitans, & les commoditez de nostre commerce ; en façon que, comme Auguste autresfois se vantoit d'avoir trouvé Rome bastie de brique & de terre, & de l'avoir laissée toute brillante de Marbre & de Porphire, de mesme nous pourrons dire sans vous flatter, qu'ayant trouvé cest Estat tout difforme & defiguré par la licence & le malheur des troubles passez, vous luy aurez donné avant que d' en partir, une nouvelle face.

Ainsi nous aurons suject de benir la mauvaise cause, qui aura produit un si bon effect ; nous baiserons les verges qui nous ont chastiés, puis qu'il sortira tant de bien des playes qu'elles nous ont faites; & nous esprouverons que les calamitez publiques, qui ont devancé vostre venuë, ont ressemblé à des coups de foudre qui devoient estre suivis d'une pluye de benedictions, & ont esté comme des rudes trenchées ; qu'il falloit que ceste Principauté souffrit, pour enfanter le bonheur, auquel les Consuls de

Jonquieres contribueront tousjours par tout ce qui dependra de la fidelle ſoubmiſſion de leur volontez à celle de ſon Alteſſe. C'eſt la ſincere proteſtation qu'ils vous en font, & à vous, Monſieur, en particulier, qu'ils ne ſont pas moins par l'eſtime & la veneration qu'ils ont pour voſtre merite, & par la recognoiſſance qu'ils doivent aux bons offices que vous avez rendu à l'Eſtat, que par le reſpect du Miniſtere que vous exercez, & de l'authorité qui vous a eſté commiſe, vos tres-humbles & tres obeïſſans Serviteurs.

Monſieur, (luy reſpondit Monſieur de Zulichem, en s'addreſſant au Sieur Aymard) je vous remercie du diſcours que vous venez de prononcer avec tant d'eloquence; la Communauté pour laquelle vous me parlez, doit eſtre aſſeurée de la protection de ſon Alteſſe: Je veux croire avec vous que la crainte a empeſché les habitans de ce lieu là, de faire leur devoir, mais j'eſpere qu'à l'advenir ils connoiſtront la douceur du regne de leur Maiſtre, & que cela les obligera d'avoir beaucoup de zele pour ſon ſervice: J'iray vous voir, Meſſieurs, (parlant aux Conſuls) & diray à tout voſtre peuple de Jonquieres, que s'ils voyoient ſon Alteſſe, il n'aymeroient jamais aucun autre Prince, & que, pour moy, je ſuis plein d'affection à leur rendre tout le ſervice dont ils pourront me juger capable.

Le

Le Consistoire de l'Eglize Reformée de Courtezon ne voulut pas estre des derniers, à tesmoigner à Monsieur de Zulichem la satisfaction que ceste Eglize reçevoit de l'heureux changement qui estoit arrivé à l'Estat, & de son arrivée, qui alloit calmer tous les troubles passez. Le Sieur Bernard, Pasteur en ceste Eglize, accompagné des Anciens dudit Consistoire, porta la parole, & luy dit:

Monsieur, Nous apprenons dans l'un des livres de Samuel, que lorsque les habitans de Bethlehem virent approcher d'eux cest homme de Dieu, quand il alloit oindre David, que l'Eternel avoit choisi pour estre Roy sur Israel; les Anciens de la Ville tout effrayez accoururent au devant de luy, & luy dirent, ne viens tu que pour bien? & le Prophete repondit, je ne viens que pour bien: il est arrivé, Monsieur, quelque chose de fort semblable en cette importante occasion. Les habitans de la Ville de Courtezon, qui avec les autres fideles Sujets de nostre Souverain, avoient soupiré pendant plus de trois années apres vostre venuë, ayant enfin apris que vous estiés prest d'entrer dans la Capitale de cet Estat, sortirent tous de ses murailles: vous les vites donner à vostre entrée des tesmoignages publics d'une joye extraordinaire, & voicy maintenant les Anciens du Consistoire de l'Eglize que

Dieu a receuilli dans cette bienheureuſe Ville, (qui par un agreable effect de vos peines ſera à l'advenir une vraye Betlehem, une Ville de paix) les voicy, Monſieur, pour vous rendre leurs juſtes ſoubmiſſions. Ils ſont venus vers vous comme les Anciens Betlehemites vers l'homme de Dieu: Ils vous regardent comme un autre Samuel, qui vient, non pour oindre un nouveau Roy ſur eux, mais comme ce grand homme dont la divine providence à voulu ſe ſervir, pour procurer le reſtabliſſement de l'authorité ſouveraine de ſon oinct en ceſt Eſtat. Les voicy, Monſieur, pour benir en voſtre preſence le Dieu de miſericorde, de ce qu'il a favorablement eſcouté nos vœux; il s'eſt laiſſé toucher à nos plaintes, il a eu pitié de nos maux, & nous a enfin rendus les objets de ſa beneficence: Nous eſperons de ſa grace, qu'à l'avenir nous menerons une vie toute heureuſe, ſous la domination de ſon Alteſſe, à qui nous iirons ſolemnellement en la perſonne d'un de ſes plus auguſtes Miniſtres, que nous ſouffririons pluſtoſt tout ce que la cruauté a de plus inhumain, que de relacher tant ſoit peu des ſentimens de la fidelité que nous luy devons: nous nous promettons de la conduite de cette incomparable Princeſſe, dont les ſoins extraordinaires nous ont rendu le plus heureux peuple de l'Univers, qu'à la

ſuite

ſuite nous jouïrons dautant de douceur & de joye, que le malheur des années paſſées avoit faict ſentir à nos cœurs d'amertume & de triſteſſe. Tous les fideles, qui ont ouï parler de noſtre bonheur, le regardent avec joye, & ſe joignent avec nous, pour benir celuy qui en eſt l'Autheur; les ennemis de ceſt Eſtat en gemiſſent & en ſouſpirent; & voyans cette divine abondance de perfections dont Dieu a enrichi ſon Alteſſe Madame, ſa tres profonde ſageſſe, le feu charmant de ſon eſprit, & les raviſſantes lumieres de ſon jugement, ils la regardent avec des ſentimens de veneration & de crainte: Toutes ces rares qualités ont paru dans un tres beau jour, en la conduite de cette grande affaire qui vient d'eſtre achevée. Mais, Monſieur, permettez moy de dire icy, que la force de ſon jugement s'eſt faict ſur tout remarquer au chois qu'elle a fait de voſtre perſonne pour cette importante negociation; & en effect outre qu'elle a ſuivi en cela l'eſtime de feu ſon Alteſſe Monſeigneur le Prince de triomphante & d'immortelle memoire, qui vous avoit choiſi pour eſtre le depoſitaire de ſes plus chers ſecrets, elle a aſſeurement employé en cette occaſion, celuy des hommes qui a avec le plus davantage toutes les parties qui étoient neceſſaires pour un heureux ſuccez: Il s'agiſſoit de paroiſtre à la Cour la plus polie de

de l'Univers :He ! qui est ce qui pouvoit estre plus propre pour cet employ que vous, Monsieur, dont le merite extraordinaire y a faict tant de bruit desjà depuis plusieurs années ? Vous, que les plus sçavans & les plus polis de ceux qui la composent & qui la suivent, estiment & cherissent, & regardent comme le plus beau genie de son siecle, & comme le protecteur des Muses sçavantes : Il falloit entrer le Cabinet d'un grand Roy, pour y traicter une affaire infiniment difficile & delicate : He ! qui pouvoit mieux reussir dans cest epineux dessein, que vous, Monsieur, que la France & que la Hollande regardent comme cette personne extraordinaire en qui se rencontre un miraculeux assemblage de toutes les graces des belles lettres, & de tous les dons qui peuvent rendre un excellent politique, & un parfaict homme d'Estat ? Il s'agissoit enfin de surmonter une infinite d'obstacles, que les ennemis de l'Estat & de l'Eglize y apportoient à tout moment, & qui ont rendu le succés de cette affaire tres long & tres difficile : He ! qui est ce qui eust peu surmonter toutes ces difficultez, si non celuy à qui une admirable fermeté d'ame, une louable patience, & une inesbranlable constance, font porter avec justice le nom de Constant par excellence ? Non, Monsieur, aucun autre que vous n'auroit jamais

jamais si heureusement reüssi; nous devons à vos travaux le bonheur de nos jours, la paix de l'Estat, le repos de nos familles, & la consolation de nostre Eglize. Ce sont là des veritez que nous publions hautement dans nos assemblées, les Peres & les Meres les enseignent à leurs enfans, pour en eterniser le souvenir, & nous les avons si avant gravées dans nostre memoire, qu' elles n' en sçauroient jamais estre effacées : Vostre nom illustre sera à jamais en benediction à nostre Eglize, pour laquelle nous prenons la liberté de solliciter vos affections; vous suppliant avec une profonde humilité de l'honorer de vostre bienveuïllance; vous asseurant que nous demanderons sans cesse à Dieu par des prieres tres ardentes, qu'il luy plaise de conserver cherement vostre personne au bien de cest Estat, à la consolation de son Eglize, & à la joye de tous ceux qui ont l'honneur de vous apartenir; faictes nous la grace, d'estre persuadé de cette verité, & que nous sommes avec respect, vos tres-humbles & tres-obeïssans Serviteurs.

Sur ce compliment Monsieur de Zulichem repartit qu' il se rejouïssoit de les veoir si sensibles du grand bienfaict que venoit de leur procurer la seule prudente direction de son Altesse Madame; mais que pour la part qu'ils sembloient luy vouloir attri-

buer au succez de ceste conduite, il ne se l'appliqueroit jamais, comme ne l'ayant meritée en aucune sorte. Au reste qu'il leur sçavoit beaucoup de gré de la bonne volonté qu'ils avoient prins la peine de luy tesmoigner, & seroit bien ayse de le pouvoir faire paroistre aux occasions du bien de leur Eglize, & de celuy d'un chacun d'eux en particulier.

La Communauté de Gigondas mit fin à toutes les Harangues, & les Consuls estants assistez du Sieur de Bedarrides, Advocat tres fameux; qui pouvoit estre dispensé de cest employ, attendu son âge avancé, mais qui le prit agreablement, pour tesmoigner la joye qu'il avoit de voir une journée si satisfaisante, prononça ce discours.

Monsieur, Ce ne sont pas les Consuls & Deputés du lieu de Gigondas que voicy, qui au nom de leur Communauté sentans leur cœur, comme le mien, tout rempli de joye & d'allegresse, en font retentir l'air : c'est tout l'Estat, Monsieur, qui par une exultation tres legitime, s'est escrié comme vous avez veu, & s'escrie encore avec le Prophete couronné,

*La voicy l'heureuse journée*
*Que DIEU a faicte à plein desir,*
*Par nous soit joye demenée,*
*Et prenons en elle plaisir.*

Ce

Ce ne sont pas encore les seuls Consuls de Gigondas, c'est tout l'Estat bien intentionné, qui d'un cœur bruslant de zele & d'une tres-respectueuse affection pour son Altesse, pousse ses plus ardentes prieres au Ciel pour sa prosperité, & dit :

*O Dieu Eternel, je te prie ;*
*Je te prie, ton Roy maintien,*
*O Dieu, je te prie & reprie,*
*Sauve ton Roy & l'entretien.*

Ce ne sont pas, enfin, Monsieur, les seuls Consuls de Gigondas, c'est tout l'Estat qui vous souhaite toute sorte de benediction avec l'heureux accomplissement de vostre Deputation, & de tous vos desirs, & qui sans recourir à autre qu'à ce grand Prophete, vous parle ainsi :

*Benit soit qui au nom tres digne*
*Du Seigneur est venu ici :*
*O vous de la maison divine,*
*Nous vous benissons tous aussi.*

Ouï, Monsieur, c'est tout l'Estat, mais principalement la Communauté de Gigondas, qui repute ceste journée heureuse, puis que, selon ses desirs reïterez, elle restablit absolument sadite Altesse, & sans aucune dependance dans cette sienne legitime Souveraineté : Elle y trouve de vray son plus grand plaisir, & en rend graces immortelles au Souverain

de l'Univers, qui l'a faict contre toute apparence, & du moins contre l'esperance & les detestables efforts de nos envieux & malveuïllans, qui ont, durant un lustre entier, troublé nostre repos, & projetté nostre perpetuelle desolation ; lesquels pour avoir procuré & obtenu le bouleversement de nos ramparts, n'ont pas pourtant eu le pouvoir de nous priver de la protection de ce bras tout puissant, qui sçait & peut, quand il luy semble bon, fléchir les cœurs & volontez des plus grands Monarques qui adorent son nom, & reconnoissent sa supreme Majesté, & les faict cooperer pour l'execution des sienes.

Ouy, Monsieur, c'est tout l'Estat aussi bien que ladite Communauté, qui prie & reprie du fonds du cœur celuy qui en est le seul scrutateur de maintenir sadite Altesse, de luy donner longueur de jours favorables, heureuse & nombreuse posterité, & autant de gloire, d'honneur & de haute renommée qu'à tous ses plus qu'illustres Devanciers si bien ils l'ont portée avec admiration jusques aux quatre extremitez de la Terre, affin que soubs son regne à venir, comme soubs le leur passé, nous puissions vivre en repos & tranquillité, & soubs son appuy & la favorable assistance de ceste incomparable & tres-prudente Princesse, qui a si heureusement & avec tant de soin travaillé pour nostre delivrance, estre en plus grande

grande conſideration en ſa majorité que nous n'avons eſté durant ſes premieres années.

Ouï, Monſieur, c'eſt enfin tout l'Eſtat avec ladite Communauté qui benit voſtre perſonne,& vous rend autant de graces que luy eſt poſſible,de ce qu'abandonnant voſtre chere patrie,vous avez eu la bonté de paſſer quatrefois la Mer, & plus de trois de vos années chenuës en Païs eſtranger, pour nous faciliter l'advantage dont nous commençons de jouïr, & puis enfin de venir icy pour remettre le calme parmi nous, & nous procurer la paix, dont le legitime guerdon eſt la benediction, veu qu'elle ne peut que nous eſtre tres-advantageuſe, pour nous faire revivre en union & concorde avec nos proches & concitoyens; apres que par une grande prudence reconnuë de tout le Monde par vos actions paſſées, vous aurez diſſipé les mauvaiſes humeurs qui par nos inconſiderations nous ont depuis ſept années des-unis à noſtre tres-notable prejudice, ainſi que nous le recognoiſſons aujourd'huy, quoy que trop tard, auſſi bien que les Phrygiens, & toutesfois aſſez toſt, ſi nous & nos ſucceſſeurs en pouvons profiter à l'advenir, pour ne reſpirer plus que le ſervice de noſtre Souverain.

A quoy, Monſieur, tout ceſt Eſtat ſe promet,connoiſſant voſtre ſinguliere prudence, que vous vous

employerez inceſſamment, pour couronner voſtre Deputation, & ne laiſſer une ſi memorable œuvre imparfaicte, appliquant au nom & ſoubs l'authorité de ſadite Alteſſe (moyenant toutesfois la ſincerité de la repentance, & non autrement) le baume ſalutaire du pardon, affin qu'il ne reſte aucune cicatrice ſur les fautes paſſées avec autant de legereté que de mauvaiſe volonté, & continuées avec obſtination par le malheur du ſiecle, qui croit qu'il y va de noſtre honneur, de nous deſpartir avec raiſon de nos elections faictes ſans ſon aſſiſtance.

Les Conſuls, Monſieur, qui vous parlent par mon organe, ne recourent pas à ce pardon, ni pour leur particulier, ni pour le corps, qu'ils repreſentent: Dieu leur ayant faict la grace, d'eſtre & d'avoir eſté tousjours tres-fidelles, tres obeïſſans & tres-affectionnez au ſervice de leur legitime Souverain, & proteſtent en pure verité devant Dieu & les hommes, qu'ils ſeront tels juſques au dernier ſoûpir de leur vies, preſts à l'expoſer pour ce ſuject avec tous leurs biens, & qu'ils ſeront à jamais, Monſieur, vos tres-humbles, tres-obeïſſans & tres-affectionnez Serviteurs.

La reſponſe de Monſieur de Zulichem fut toute pleine de teſmoignages de bonne volonté pour celuy qui avoit fait ce diſcours: Monſieur, luy dit il, voſtre

voſtre age vous pouvoit bien diſpenſer de la peine que vous avez voulu prendre : neantmoins je ſuis bien aiſe de voir aux perſonnes de tout âge une affe-ction ſi ardente pour ſon Alteſſe, & en vous particulierement un zele tout de feu , quoy que l'age ait desja attiedi le ſang dans vos veines ; c' eſt une marque que tout le Monde eſt extremement ſatisfaict , de voir l'authorité de ſon Alteſſe reſtablie dans ſon Eſtat , dequoy j' ay une joye toute particuliere. Je ne doute point que Dieu n'exauce les vœux que tant d'honneſtes gens conçoivent pour la proſperité de ſon Alteſſe , & les voſtres en particulier , dont je vous remercie au nom de mon Maiſtre : Soyez bien aſſeurés , Meſſieurs , que vivants dans la fidelité que vous luy promettez , il y a peu de peuples au Monde qui vivent plus heureux que vous fairés ſous l'authorité d'un ſi bon Prince , qui vous aymera , & qui vous protegera : en mon particulier je vous remercie de tout ce que vous avez voulu dire en faveur de ma perſonne , tres-indigne de voſtre conſideration : Je fairay tout ce qui me ſera poſſible pour reſpondre aux eſperances que vous avez conçeuës de moy : Et ne manqueray pas , Meſſieurs , de vous en aller aſſeurer à Gigondas.

Voila tous les Diſcours , & toutes les Harangues , qui ont eſté prononcées à l'arrivée de Mon-ſieur

ſieur de Zulichem, par tous les corps de l'Eſtat. Tout ce jour là & les ſuivants il fut occupé à reçevoir les civilitez des Dames, qni n'eurent pas moins d'empreſſement d'aller voir ce grand homme, qu'en avoient teſmoigné nos Gentilshommes. Elles eſtoient charmées de la douceur de ſon entretien, & de la civilité qu'elles reçevoient de ſa courtoiſie. Elles ne parlent dans leurs entretiens que du merite de ceſt Illuſtre, & de l'acceuïl favorable qu'elles ont reçeu en cette viſite; de ſorte que les eloges de ce ſexe valent bien leſdites Harangues qui ont eſté prononcées avec beaucoup d'apparat.

Le Mercredi apres ſon arrivée, il fit connoiſtre qu'il vouloit aller au Temple, pour rendre graces à Dieu de ſon heureuſe arrivée; ce qui obligea la Nobleſſe, la Bourgeoiſie, & tout ce qu'il y avoit d'honneſtes gens de la Ville, de monter au Chaſteau, pour l'accompagner à la devotion. Comme il n'avoit point encore eſté veu à la Ville, il ne fut pas pluſtoſt entré dans les ruës, qu'une foule de peuple qui les bordoient, crioit inceſſamment, Vive le Prince & ſon Alteſſe Madame, & il n'y avoit ni femme, ni enfant, qui ne luy dit en paſſant en ſon patois, La benediction de Dieu vous ſoit donnée. Il prit congé à la porte du Temple de toute la belle compagnie qui le ſuivoit, & particuliere-
ment

ment des Messieurs les Catholiques, desquels une bonne partie entra dans le Temple, pour entendre le sermon, & ce qu'on y diroit en une occasion si extraordinaire. Le Sieur de Chambrun Pasteur, qui pour lors estoit en fonction, ayant faict la premiere priere, fit chanter la derniere Pause du Pseaume 118.

*La pierre par ceux rejettée*, & ce qui suit.

Et comme il y avoit dans ce Pseaume divers passages qui pouvoient fournir un sujet pour la saison, il exposa ces paroles contenuës aux versets 25. & 26. *Eternel, je te prie, delivre maintenant: Eternel, je te prie, donne maintenant prosperité. Benit soit celuy qui vient au nom de l'Eternel. Nous vous benissons de la maison de l'Eternel.* On avoit souhaité de voir ce Sermon tout au long dans cest ouvrage: mais parce qu'il le grossiroit extremement, nous l'avons supprimé. Il suffira de sçavoir, que ce Ministre sur la fin de ce Sermon donna la benediction à son Altesse, à son Altesse Madame, & à Monsieur de Zulichem, & qu'il rapporta en ces trois benedictions tous les souhaits que l'on peut faire en une rencontre de cette nature: dequoy tout son Auditoire fut fort satisfait, aussi bien que de tout le corps de son action. Apres que Monsieur de Zulichem eust donné à la devotion le temps que l'on employe d'ordinaire à ces exerci-

ces de pieté; il voulut donner quelques moments à la curiosité,& se rendit pour cest effet à la Place du Cirque, pour y contempler ce superbe Edifice, que nous devons à la venerable antiquité, suivi de la mesme compagnie, qui l'avoit accompagné. Il ne fut pas plustost entré dans cette grande Place qu'il entendit des voix qui sortoient de cette muraille, criants, Vive le Prince. Il s'informa de ceux qui estoient prés de sa personne, qu'estoit ce que cela? & le Sieur de Chambrun qui l'accompagnoit, s'estant trouvé prez de luy, luy dit que s'estoient des pauvres prisonniers, qui prenoient part à la joye publique, nonobstant leur malheur; & voyant Monsieur de Zulichem en fort bonne humeur, il crût que sa charge luy pouvoit donner la liberté de luy demander grace pour eux, & luy ayant dit les subjets de leur detention, dont l'un n'estoit que d'estre accusé d'avoir mal parlé du Prince, à l'instance & de l'advis mesme de ceux de Messieurs du Parlement là present, il leur accorda leur liberté au nom de son Altesse, provisionellement & jusques à ce qu'il plairoit à icelle d'en disposer autrement. Apres une si bonne œuvre, il s'arresta quelque temps à regarder ce pan de Muraille, l'un des plus beaux ouvrages que les Romains ayent dressé dans toute l'estendüe de leur Empire: Il admiroit ceste structu-

re-

re, ces beaux portiques avec leurs Chapiteaux, & se faisoit expliquer au Sieur de la Pise, qui est fort sçavant en cette matiere, ce qui ne se pouvoit pas dabord comprendre. Ce jour n'a pas esté le seul auquel il a admiré cet Edifice; toutes les fois qu'il a passé eu cette Place, il s'y est arresté, pour tesmoigner qu'il admiroit cet ouvrage & au prix d'iceluy ne trouvoit rien de considerable de tout ce que le siecle present tasche de produire de Majestueux. Comme il fut au pied du Chasteau, il prit congé de la Compagnie pour ne luy donner pas la peine de monter si haut, & ayant appellé le Sieur de Lubieres, Conseiller au Parlement, luy declara qu'il souhaitoit que le Parlement s'assemblast au plustost. Cet ordre ayant esté donné, les Lettres de convocation furent envoyées aux Conseillers qui sont hors de l'Estat, qui se rendirent tost apres à Orange, pour recevoir les ordres du Ministre de leurs Altesses : & chacun d'eux luy rendit en son particulier ses civilitez.

En suitte leur ayant faict assigner le 21 du Mois, ces deux Corps se rendirent le matin au Chasteau, & de mesme le Sieur Conseiller Paul Drevon, l'un des deux de la nouvelle cruë, selon l'ordre que Monsieur de Zulichem luy en avoit faict donner, comme aussi quand il fut question de prendre place,

il luy assigna la sienne devant le Sieur de Riconnieres, pour avoir esté sa reception anterieure à l'ouverture de la survie de l'autre. Luy mesme s'estant placé dans une chaize à bras, au haut bout de la Table qui estoit longue, il commença à leur dire, qu'encor qu'il s'asseurast que sa personne & le charactere avec lequel il paroissoit en cest Estat leur estoyent assez connus, il ne laissoit pas de trouver à propos de leur exhiber la Commission de son Altesse: afin qu'ils eussent connoissance de l'autorité dont elle avoit eu aggreable de l'honorer: Mais qu'au preallable il avoit à leur rendre une Lettre, par laquelle il avoit pleu au Roy de la Grand Bretagne lors de la conclusion du Traicté faict entre sa Majesté & les autres Princes Tuteurs de son Altesse, les informer du plein pouvoir qui avoit esté deferé à son Altesse Madame la Princesse Douairiere au faict de la Tutele, & particulierement de la Regence de cet Estat.

La Lecture de ces deux pieçes ayant esté faicte à haute voix pas le Sieur Sauzin, lors Greffier du Parlement, Monsieur de Zulichem prit la parole, & par un discours, aussi grave qu'eloquent, leur representa au long, comme le merveilleux excés de joye dont il avoit veu ces peuples emportez à son entrée dans l'Estat, l'avoit obligé de conclurre, que sans

ſans doubte ce devoit avoir eſté une eſtrange oppreſſion que celle dont ils venoient de ſortir. Ce qui le portant par divers degrez, qu'il leur ſpecifia, à la veritable ſource de ces calamitez, il finit ceſt Article par le ſainct paſſage, *Omne malum à te ipſo Iſrael*: Et en ſuitte leur ayant expoſé un peu vertement les juſtes ſubjets d'indignation que pluſieurs choſes paſſées avoient cauſé à leurs Alteſſes, tant au regard de ce que lors meſme qu'on avoit ſçeu les deux Princeſſes à la veille d'un accommodement abſolu, on n'avoit pas laiſſé de tenir les eaux troubles, pour y peſcher chacun ſelon ſon intereſt, que de ce qu'au lieu de ne faire que ſouffrir en patience la domination eſtrangere, pluſieurs s'eſtoient prevalus de la violence du Chaſteau, lequel s'ingeroit juſqu'à la Juſtice, la Police & les Finances de ſon Alteſſe, directement au contraire des ordres tres-expres & tres-equitables de ſa Majeſté Tres-Chreſtienne, ſouvent reïterez ſur ce ſujet. Pour concluſion il leur dit, que leurs Alteſſes deſirans diſpoſer les choſes à de nouvelles habitudes, au moyen deſquelles de pareils abus fuſſent prevenus à l'avenir, avoient trouvé à propos de leur faire ſçavoir par ſa bouche, qu'elles les tenoient tous enſemble & ſans exception de perſonne, preſens ou abſens, deſchargez du ſerment dont ils leur avoient eſté obli-

gez ; de sorte qu'à l'heure qu'il parloit il n'y avoit ni Conseiller à Orange, ni Advocat & Procureur General, ni Tresorier, ni Secretaire, ni Greffier de l'un ou de l'autre Corps.

Apres ce discours achevé, à la conclusion duquel tout le Monde se soubmit avec respect, ledit Sieur de Zulichem ayant faict quelque pause, reprit à leur dire, que c'estoit donc icy comme une nuée obscure & noire qui passoit sur leur testes, par où toutes choses se trouvoient presentement comme dans une Eclipse: mais qu'ils venoient d'en estre advertis par celuy qui tousjours leur avoit promis & faict promettre, qu'il ne paroistroit point à Orange qu'avec la branche d'Olivier, en signe de paix à la main; qu'il alloit rentamer son discours, pour accomplir ceste promesse.

Qu'ils l'avoient veu toucher à quelque partie d'une grande quantité de choses passées, dont leurs Altesses sçavoient bien avoir tout subject de se ressentir, & qu'à tels Princes pourroient ils avoir à faire, qui mal aysement les pourroient oublier: Mais qu'ils cognoissoient d'ancienneté la clemence & la douceur naturelle de ceux des Illustres Maisons d'Orange & de Nassau, qu'ils en avoient veu & reçeu beaucoup de grands tesmoignages ; qu'à present encor ils alloient en apprendre une preuve memorable.

rable, en ce que leurs Alteſſes s'eſtoient laiſſé induire en ſuite du Traicté faict en leurs nom avec le Roy de la Grand Bretagne & ſon Alteſſe Electorale de Brandenbourg, à couvrir & effacer tous deſordres & toutes fautes paſſées par une Amneſtie generale, & que la branche d'Olivier qu'il leur portoit, eſtoit l'inſtrument de cette Amneſtie qu'il leur preſentoit au nom de leurs dites Alteſſes, deſquelles il leur feroit ſçavoir les volontez glorieuſes apres que la lecture en auroit eſté faicte.

Ceſte lecture achevée, il leur repreſenta, que comme peu au paravant il leur avoit annoncé qu'il n'y avoit pour lors ni Conſeiller, ni Advocat & Procureur General, ni Treſorier, ni Greffier de l'un ou de l'autre corps à Orange, preſentement il leur declaroit que par la grace & bonté de leurs Alteſſes & en ſuite de laditte Amneſtie il y avoit Conſeillers, Advocat & Procureur General, Treſorier, Secretaire & Greffier, & tous autres Officiers en dependans, de tous leſquels leur Alteſſes ſe promettoyent qu'ils auroyent ſoin de s'acquitter de leur debvoir avec toute fidelité & obeiſſance.

Le Sieur de Soubiras là deſſus, comme en abſence du Sieur Payén Doyen de la Compagnie, apres des actions de grace rendues à leurs Alteſſes pour leurs grandes bontez, ſe mit en debvoir d'a-

van-

vancer quelque justification des actions du Parlement au subject de la ditte cruë & de la Regence declarée, en concluant toutesfois que la Compagnie estoit marrie s'il estoit arrivé aucune chose qui depleust à leurs Altesses, des quelles ils estoyent prests de recevoir & observer aveuglement tous les ordres en qualité de leurs tres-humbles, tres-obeïssans & tres-fideles Serviteurs, Officiers & Subjets.

Le Sieur de Zulichem repartit audit Sieur de Soubiras, qu'il avoit prins la patience d'escoutter ses raisonnements jusqu'à là, mais que peut estre l'avoit il faut contre l'ordre qu'il en avoit, au moins que c'estoit contre la raison, apres que l'Amnestie leur avoit esté insinuée: qu'on ne devoit pas croire, qu'il manquast d'assez forts arguments pour destruire les siens, & nommement sur ce qu'il ne leur appartenoit pas ni à qui que ce fut, de s'attribuer la determination d'un si haut point, qu'est la Tutele de leur Souverain, auquel ils avoient osé toucher, sans l'adveu & consentement universel de tout le Parentage de la Maison d'un & d'autre costé: mais que dorenavant tous tels discours seroient hors de propos, puis que par la clemence de leurs Altesses, tout devoit demeurer oublié, pardonné, esteint & aboli par ladite Amnestie.

Il leur produisit en suitte quelques Articles, portans

tans certaines conditions par luy imposées à ces deux Corps: Entre autres que chacun auroit à luy remettre une copie de sa Commission, qu'ils prieroient son Altesse Madame par Lettres, d'avoir agreable de leur en faire expedier des nouvelles, au contenu des quelles ils auroient à s'obliger des à present par nouveau serment. Autres choses y avoit qui sont toutes couchées exactement dans les Registres du Parlement & du Domaine, où aussi se garde en termes formels cest incomparable Discours de Monsieur de Zulichem, dont je vien de donner quelqu'extraict en substance.

Ce dit nouveau Serment fut presté solemnellement par tous ensemble, declarans d'estre prests à obeïr aveuglement à touts ordres & reglemens qu'il plairoit à leurs Altesses de leur prescrire, en quoy ledit Sieur de Zulichem dit, qu'il prioit Dieu de les inspirer tous de son Saint Esprit, afin que doresavant leurs Altesses pûssent reçevoir les nouvelles d'Orange avec autant de contentement que jusques à present elles leur avoient causé de fascherie & d'indignation, par où ceste Assemblée se termina.

Mais afin que ces Officiers fussent asseurez de la bonté de leur Maistre, ce digne Ministre leur voulut faire connoistre que tout estoit oublié par un beau festin, auquel il les invita à la sortie de cette

Aſſemblée,chacun beuvant de bon cœur à la ſanté de leurs Alteſſes, & parmy la resjouïſſance de ce feſtin chacun diſoit merveilles de la bonté & de la clemence de ſon Maiſtre.

Cependant comme ce ſage Miniſtre n'a point d'autre penſée, que de remedier aux abus qui s'eſtoient gliſſés dans l'Eſtat pendant l'Interregne, il travaille en ſuite à reformer le corps des Communautés : pour cet effet il envoye ſes ordres par eſcrit aux Conſuls tant d'Orange que des autres Villes, afin qu'on nomme dans les Maiſons de Ville les perſonnes qu'ils a choiſies pour porter le Chaperon, & celles qu'il a jugées capables d'entrer dans le Conſeil. Tout fut executé conformement à ſon ordre, & les nouveaux Conſuls de toutes les Communautez luy rendirent leurs reſpects, & l'aſſeurerent de leur fidelité. Au reſte quelques jours apres ſon arrivée, le Conſeil de la Ville d'Orange avoit deliberé, que pour la resjouïſſance publique on dreſſeroit un feu d'Artifice: Les Conſuls qui devoient bien toſt ſortir de charge, voulurent avoir les honneurs de ceſte resjouïſſance publique, & firent haſter l'ouvrier, afin que toutes choſes fuſſent preſtes pour le 24. Avril, qui eſt la veille de la feſte de Saint Marc, auquel jour on a accouſtumé de creér les Conſuls. Ce jour eſtant venu,

nu, les Consuls monterent au Chasteau, pour supplier Monsieur de Zulichem, d'honorer tout le public par sa presence: Il leur accorda ce qu'ils luy demandoient, & leur promit d'aller prendre sa part du divertissement. Il descendit apres son disner du Chasteau, & employa le reste de la journée à rendre la visite à une partie des Dames qui avoient pris la peine de le saluër au Chasteau: & sur le soir se retira dans la maison du Sieur de Chambrun, pour y prendre sa petite collation ordinaire, qui luy sert de souppé. Si tost que la nuict commença à paroistre bien obscure, pour favoriser le dessein de ce feu, les Consuls le vindrent prendre, & l'accompagnerent à la place du Cirque dans la maison du Sieur Bernard Advocat, où l'on avoit disposé des places tres propres pour bien veoir tout ce qui se passeroit. Lors qu'il commença de paroistre dans ceste place, qui estoit toute pleine de peuple, non seulement de l'Estat, mais encore des Provinces voisines; on entendoit un nombre infini de voix confuses, qui crioient, Vive le Prince: & ces voix se firent entendre jusques à ce que l'Ingenieur, apres avoir presenté la mesche à Monsieur de Zulichem, mit le feu à sa machine. Dans un moment on vit un grand feu regulier appuyé

contre la grande muraille du Cirque, qui repreſentoit parfaictement les Armes du Prince qui bruſloient, ſans neantmoins ſe conſumer. De moment en moment on voyoit ſortir de la gueule, des Lyons qui ſont dans les Armes, des Petards & des Serpentaux, qui s'eſlançoient bien avant dans la place; & qui par leurs mouvements faiſoient bien culbuter du Monde les uns ſur les autres; pluſieurs juppes y furent bruſlées, & les femmes & les filles qui ſe trouverent prez de ce feu, n'y trouverent, pas bien leur conte. Ces Armes qui bruſloient, eſtoient portées ſur un char de triomphe à quatre rouës, que la violence du feu faiſoit tourner à diverſes fois, & de temps en temps l'Ingenieur mettoit le feu à des caiſſes qui environnoient ces Armes, toutes pleines de fuſées, qui rempliſſoient l'air de feu, & ſembloient par leur eſlancement vouloir mettre de nouvelles eſtoiles au Firmament. Ce feu, qui dura environ demi heure, ayant eſté conſumé, Monſieur de Zulichem ſe retira au Chaſteau, où il fut encore accompagné par les Conſuls, pour veoir avec plaiſir des feneſtres dudit Chaſteau qui regardent ſur la Ville, un autre feu d'artifice, que l'on avoit preparé ſur la tour de la Maiſon publique. Dabord qu'on l'eut allu-

mé,

mé, on y lisoit distinctement les paroles ainsi disposées,

# VIVE NASSAU.
# VIVE AMELIE.

Chacun est curieux de voir ce second feu, qui porte une si belle devise; mais comme il n'estoit pas facile de le voir ni des ruës, ni des places publiques, chacun monte sur son toict, pour le voir plus commodement; de sorte que si quelque estranger eut passé prez de la Ville sans sçavoir le suject qui amenoit tout ce peuple en ce lieu là, il eut sans doubte crû, qu'ils estoient entierement devenus fols. On donna en ce mesme temps là le divertissement de plusieurs fusées, qui furent tirées de cette tour. Quelques jours apres, Monsieur de Zulichem alla au Parlement, pour expliquer plusieurs volontés de son Maistre; quatre Officiers de cette Compagnie le receurent à la porte du Palais, & l'accompagnerent à la chambre du Conseil, où il demeura assez long temps, pour traicter plusieurs affaires, & le lendemain s'y rendit encore, pour assister à la reception du Sieur Chiese, qui reüssit à merveille dans les essais qui luy

furent donnés: dequoy on ne doit pas estre beaucoup surpris, puis que la bonté de son genie l'a faict parfaitement reüssir dans les employs qu'il a eu pour divers affaires de consideration. Mais il ne seroit pas juste que je passasse sous silence ce que nostre sçavant Ministre a faict en cet Estat, pour honorer les belles lettres qu'il possede dans la derniere perfection. On sçait assez, que l'on doit mettre entre les plus beaux ornements de ceste Principauté ceste celebre Université, qui y a esté fondée depuis plusieurs siecles. Il voulut l'honorer par sa presence, & assister à la promotion de trois Escoliers en Droit, qui furent presentés par le Sieur Bouyer Advocat, jeune homme d'esperance, & qui est en fort bonne reputation en ce Païs. Il fut reçeu à la porte du Palais par le Recteur de l'Université, suivi des quatre plus anciens de ce corps, qui luy presenterent un fauteuïl à la main droite du Vicechancelier, & apres que ces trois Escoliers eurent rendu leurs leçons avec applaudissement de la compagnie, leur Promoteur avant que leur donner le bonnet, prononça un Discours avec beaucoup de satisfaction de l'assistence, où les Eloges deus à leurs Altesses, & ceux qu'il voulut donner à leur digne Ministre là present, ne furent pas oubliez.

Cestui cy, comme il est infatigable pour ouïr les belles choses, voulut encore assister à la leçon pu-

pub-

publique, qui fut faite par le Sieur Guib sur la premiere Ode de Pindare, qui fut comme son Oraison inaugurale en la charge de Principal du College. Il y eut grand monde qui l'accompagna à cette action, & les Regens s'acquittans de ce qu'ils devoient à cet Apollon de nos jours, le receurent à la porte de leur College, où il fut complimenté par le Regent de la troisiesme Classe; & en suite, il ouït quelques Vers Latins, qui furent recités de fort bonne grace par quelques Escoliers, desquels il conçeut fort bonne esperance. La leçon du Sieur Guib sur Pindare, est si docte, que les sçavants me sçauront bon gré de l'avoir couchée en ce lieu, puis qu'ils y verront une profonde erudition.

*Præses Illustrissime.*

EXpertus jampridem, sortem docentium miserrimam esse, atque hac tempestate, qua tristes Camœnæ sunt, variis casibus obnoxiam; constitueram, ut suadet Medicorum sapientissimus, in longis morbis solum vertere, & illuc unde originem duxeram, remis velisque properanter convolare. Verum accersitus, uti ferebatur, jussu tuo, Illustrissime Mecænas, nefas existimavi authoritatem tanti viri pertinaciter defugere, & meam qualemcunque opellam huic Academiæ, quæ instauratione fortassis indiget, segniter denegare. Quamobrem suasu amicorum, mutatâ sententiâ, quod nullus unquam Politicus versatili ingenio mihi exprobrabit, Arausiam bonæ mentis olim Emporium, festinus confugi, ut quanquam spectatus satis antiquo ludo iterum includerer, Grammatici & Rhetoris munus

munus obiturus. Iniquum tamen eſſet, Vir Illuſtriſſime, hæc Muſarum ſacra illotis manibus adire, quanquam Occitania, florentiſſima Galliarum Provincia, ſatis nôrit, quid in Academia Nemauſenſi, infeliciter collapſa, olim præſtiterim; iniquum ſanè eſſet, hanc Rempublicam literariam Arauſione ſuſcipere, nullâ habitâ lectione coram te, qui harum literarum peritiſſimus es, quemque Eunapius quiſpiam μουσεῖον περιπατοῦν meritò nuncuparet. Igitur ego ex præſcripto virorum qui humanitatis callentiſſimi ſunt, incultæ meæ ſollertiæ, & impolitæ eruditionis ſpecimen tenue exhibebo, pauca ex primâ Ode Pindaricâ, more Rhetorum, retexendo, & ſi quis nodus te vindice dignus occurrat, ſummopere contendam, eruditam tuam cupiditatem haud vulgaribus explere. Sed jam tempus eſt in ſacra Pindari adyta intrare, quod ego lubens ago, fretus omine egregii viri Nicolai Heinſii, prolis Parentis maximi, qui ita in Epiſtola ad doctiſſimum Brunonem de te loquitur,

*Quicquid ages, quocunque vagam moderabere pinum,*
*Diriget afflatu vela ſecunda ſuo.*

Fuit Pindarus Poëta Thebanus, non tamen ὗς βοιωτία, ejus enim prudentia monſtrat

*Summos poſſe viros & magna exempla daturos*
*Vervecum in patria craſſoque ſub aëre naſci.*

Fuit præterea Dithyrambopœus, Dithyramborum ſcriptor, de quibus pauca dicenda antequam aggrediar Odem retexere. Dithyrambus fuit hymnus Baccho ſacer, ut Apollini παίαν, Dianæ ὕπιγγος, Cereri ἴουλος, &c. ita nominatus à Baccho, qui Διθύραμβος dictus eſt, quem hoc nomine inſignitum exiſtimant, quod dicatur ἐκ δύο θυρῶν βαίνων, ut ait Ovidius,

*Tutaque bis geniti ſunt incunabula Bacchi.*

& qui λυθίραμβον nuncupant, quod Jupiter acclamarit λῦθι ῥάμμα *ſolvere ſutura*; nimis fortaſſe fabulosè in re ſeria jocantur: nolo tamen cornicum oculos configere, donec etymon vero congruentius mihi innotuerit. Quamobrem dicam duntaxat,

taxat, sex illorum fuisse, ut loquuntur, proprietates: prima posita fuit in vocibus, quas πολυπλόκους, *verba sesquipedalia* appellant, qualium exempla occurrunt pluscula apud Aristophanem in Comœdiis, & Epigrammate Hegesandri in Philosophos. Secundum genus Dithyramborum positum fuit in elocutione, tropis & figuris, ut cum metaphoræ longiùs sunt petitæ, audaciores & insolentiores, quanquam verba ipsa non sint licentiùs composita; ut cum Pindarus vocat Chorodidascalum suum σκυτάλαν μοισᾶν *Scytalen Musarum*: hanc Scytalen Ausonius in Epistola ad Paulinum elegantissimè describit,

*Vel Lacedæmonium Scytalen imitare libelli*
*Segmina Pergamei, tereti circundata ligno,*
*Perpetuo inscribens versu: qui deinde solutus*
*Non respondentes passim dabit ordine formas.*

quod non à σκύτος deducitur, quod corium significat, cum baculum, sive ramum recisum nodis extantibus Scytala etiam significet. Tertia proprietas Dithyramborum est in Syntaxi, cum hyperbata sunt longiora & crebra, quorum exempla quoniam ubique apud Pindarum leguntur, à recensendis supersedeo. Quarta proprietas est in sublimitate sermonis & dispositionis, quam Enthusiasmum Dithyrambicum vocitabant, & amabilem insaniam; hunc Enthusiasmum vino credebant adjuvari, juxta Proverbium οὐκ ἔστι διθύραμβος, ὅκχ' ὕδωρ πίνῃς Dithyrambus nullus est futurus si aquam bibas. Quinta proprietas est in numeris seu metris lege solutis, non quod sint sine suis numeris Dithyrambi, sed quod metrorum Dithyrambicorum major sit licentia quàm aliorum, siquidem Dithyrambicus assumere potest, quoscunque pedes elegerit. Sexta proprietas est in modo Musico, quo Dithyrambica dicebantur ea, quæ ad Phrygiam harmoniam pertinebant, sicut ait Aristoteles ὁ διθύραμβος ὁμολογουμένως εἶναι δοκεῖ φρύγιον. Ex omnibus Pindari scriptis supersunt duntaxat quæ Olympia, Pythia, Isthmia, & Nemea nominantur, ut constat ex Epigrammate Archiæ,

Τέσσαρές εἰσιν ἀγῶνες ἀν' ἑλλάδα, τέσσαρες ἱροὶ,
Οἱ δύο μὲν θνητῶν, οἱ δύο δ' ἀθανάτων :
Ζηνὸς, Λητοΐδαο, Παλαίμονος, Ἀρχεμόροιο
Ἆθλα δὲ τῶν κότινος, μῆλα, σέλινα, πίτυς.

Hic tres voces explanandæ, Strophe, Antistrophe, & Epodos. Stropham cantantes à dextra ad sinistram vertebantur saltatores. In Antistropha à sinistra ad dextram movebantur. Epodon pronunciantes uno in loco stabant : Hinc emanavit Adagium in indoctum, ne tria quidem Stesichori nosti, quod non solum Pindarus, sed etiam alii Lyrici, inprimis Stesichorus, vulgo Crisias, hac ternarii sectione uteretur, quanquam constet δυάδας, & μονοστροφικὰς apud Pindarum haberi.

Prima Ode est in laudem Hieronis, Regis Syracusanorum, qui equo celere, id est desultorio à κέλλειν, τρέχειν ταχέως celeriter currere victoriam reportaverat. Constat hæc Ode exordio, propositione, confirmatione, digressione, & Epilogo. Exordium hujusmodi est, Ludi Olympici omnibus præcellunt, quemadmodum aqua cæteris elementis, aurum metallis, Sol stellis præstat. Prima σύγκρισις sive comparatio, ἄριστον μὲν ὕδωρ aqua optima. Hic nollem Germanos malè sibi ominari : Pindarus enim, vir minimè malus, ex sententia Thaletis Milesii & Homeri, aquam statuit initium generationis omnium animatorum Ὠκεανόντε θεῶν γένεσιν καὶ μητέρα τηθὺν, & sanè sine aqua ζωογονηθῆναι non possunt semina : sed tractent fabrilia fabri, hæc discutiant Philosophi; ego, quod Grammaticorum est, ex ὕειν & δῶρον deducam quod sit donum pluviæ; credebant enim veteres, aquam originem ducere ab aqua pluviatili, quæ per terræ spiramenta defluxerat in quoddam barathrum τῆλε μάλ' ἧχι βάθιστον ὑπὸ χθονός ἐστι βέρεθρον & posteà ἐξ οὗπερ πάντες ποταμοὶ καὶ πᾶσα θάλασσα
Καὶ πᾶσαι κρῆναι, καὶ νάματα μακρὰ νάουσι.
Secunda σύγκρισις est in hisce verbis ὁδὲ χρυσὸς & stultitiam patiuntur opes, dum divitiis congestis superbi & arrogantes fiunt.

fiunt homines. Hic ego locos auri communes non coacervabo, ne φιλοχρηματίας, ut in secunda Ode ἀστὴρ ἀρίζηλος, ἀλαθινὸν ἀνδρὶ φέγγος εἰ δέ μιν ἔχει τις, οἶδεν τὸ μέλλον. In hac secunda syncrisi minutias verborum non excutiam, sunt enim nimis vulgares; quamobrem ad tertiam festino, in hisce verbis, εἰ δ᾽ ἄεθλα γαρύεν ἔλδεαι *nihil inter stellas Sole lucidius*, non dicam γαρύεν Doricam esse dialectum, & deduci à γηρὺς, ut apud Homerum οὐδ᾽ ἴα γῆρυς, neque ἔλδεαι esse Ionicam, dicam duntaxat, & quantâ voce potero contendam, Solem esse elementum ignis, illudque quod somniant Peripatetici sub Lunæ concavo purum putum esse, otiosorum hominum figmentum, qui non advertunt, debere fieri refractionem, dum radii Solares transmittuntur per diversa media, cum tamen nulla observetur donec radii perveniunt ad atmosphæram, vaporosam illam regionem quæ terram ambit; & ipse Aristoteles in meteoris ait ὁ κατὰ συνήθειαν πῦρ καλοῦμεν οὐκ ἔστι πῦρ. Hic disquirendum esset, sit ne Sol μυδρὸς· *lapis candens*, ut voluit Anaxagoras, sitne πύκνωμα κισηρῶδες *fartum pumiceum*, ut statuerunt alii, quorum ingenia nimio suo fulgore perstrinxit Sol; hic si uspiam ἐπέχειν oportet, siquidem in Luce inaccessa habitat: hic multa dicenda essent de maculis & faculis, cur illarum via aliquando recta, aliquando inflexa & incurva, cur superficies concava ad nos convertatur, cur aliquando avertatur: Sed hæc disquirat illustrissimus tuus Filius, oculatissimus Astronomus & Machinali scientiâ clarissimus, qui conspicilia affabrefecit, quibus cum cœlum contemplatur, exclamantem videor audire illud Kepleri,

*O multiscium & quovis Sceptro pretiosius perspicillum!*

An qui te dextrâ tenet, is non Dominus operum Dei constituatur? ἥλιος quasi δῆλος manifestus, quod suis radiis omnia retegat, ἠέλιος ὃς πάντα ἴδει καὶ πάντα νοήσεις. Cur Cœlum in hac syncrisi desertum nominetur, non dicam, cum Plutarchus, qui ὅμοιον οὐκ ἔχει ut ait Agathias, illius rationem red-

dat sub finem libri de Iside & Osiride μήδ' ὀλυμπίας ἀγῶνα, & ita certamina Olympica reliquis præstantiora, utpote in laudem Jovis celebrata. Hic duntaxat noto, nihil de vulgari lectione mutandum esse, nam subintellecto ὥστε, optimè constat sensus, neque statuenda hic est ulla antipsosis, ut quidam arbitrantur, in voce ἱκομένους. Hic præterea noto, ἑστίαν quamlibet domum significare, & etiam convivium, ut apud Nazianzenum ἑστιάζειν τὴν ἀκοήν.

Θεμιστεῖον ἐς ἀμφέπει & Hero Rex Syracusanorum laudandus est, primò à Justitia, & recte sanè illa cæteris præmittitur, nam ut ait Phocylides ἡ δικαιοσύνη συλλήβδην πᾶσ' ἀρετή ἐστιν, Herodianus vocem Θεμιστεῖον acuit in antepenultima: Poëta tamen noster circumflectit, quod etiam alibi in usu reperitur. Secundò laudandus est à divitiis ἐν πολυμάλῳ σικελίᾳ, veterum enim divitiæ in re pecuaria & agraria consistebant, unde virgines locupletes apud Homerum ἀλφεσίβοιαι nominantur. De Etymo Siciliæ, quæ Trinacria propter tria promontoria Pachynum, Lilybaum, & Pelorum a Poëtis dicitur, scripsit eruditissimus Bochartus in sua sacra Geographia: feracissimam fuisse hanc insulam testantur Strabo & Athenæus, inprimis Marcus Tullius, qui in sua Republica neque hospes, neque peregrinus erat; is in secunda Verrina ait, Marcum Catonem cellam penuariam Reipublicæ, & nutricem plebis Romanæ nominasse. Tertiò laudat à virtutibus δρέπων κορυφὰς ἀρετῶν ἀπὸ πασᾶν, &c. ubi innuit in virtute Heroica, quæ omnium est apex & fastigium, cæteris præstitisse. Quartò ab amore Musicæ, ejusque peritia ἀγλαΐζεται δὲ καὶ μουσικᾶς, &c. conviviis Musicam adhibebant veteres οἷα παίζομεν φίλαν ἄνδρες ἀμφὶ θαμὰ τράπεζαν, convivalium concionum tria numerantur genera, Pæan, Asacus, & Scolium. Pæanem, ait Plutarchus in convival.quæst. Problemate primo, omnes simul unâ voce Deo concinebant; deinde consequenter myrto unicuique tradita, quam cantionem Asacum, & eo quod, qui myrtam acceperat, cantaret ἀπὸ τοῦ ᾄσαι

&

& ἐχεῖν nominabant : posthæc Lyra circumferebatur, quam eruditus quisque capiebat & cantabat adaptans, imperitis vero non recipientibus Scolium vocabatur tanquam non commune. Neque facile alii existimant aliquam nominari διὰ τὸ πολύκαμπες τῆς ϖεϱιόδου. Sed quid ego cantionibus convivalibus veterum immoror, omissâ nostrâ Arausiacâ, quam ut olim Athenienses Harmodii melos, pueri innuptæque puellæ choros ducentes extra pomæria suaviter cantillabant. Ipse etiam, si meministi, cum vicos obires, ut Primores urbis salutares, sæpe sæpius audivisti puellulos & puellulas vix sexennes balbutiente voce, vernacula quædam carmina canere, quibus tibi gratulabantur de restituta Arausione, & sapientissimæ Principi Æmiliæ gratias ex animo habebant, quod jugum grave quorundam hominum qui Arci insederant, à suis cervicibus prudentiâ suâ depulisset. Hęc laus Hieronis est expressissima tuarum virtutum idea: Tu, Vir Illustrissime, æquitatis observantissimus, ut liquet ex aureo tuo effato tam opportune in Academico Senatu prolato, cum unus contenderet in Sacramento, quod jussu tuo Augustissimo Principi dixeram, hoc omissum fuisse, ne de Religione Reformata Pseudocatholicis verba fererem, aureo inquam tuo effato, quo monuisti quomodo deberem me gerere in provincia quam susceperam.

*Tros Rutulusve fuat nullo discrimine habetor.*

Divitias prætermitto, nam illas non putas esse summa bona, quæ fluxæ sunt & caducæ: veræ tuæ divitiæ sunt heroicæ illæ virtutes, quas ab omnibus heroibus mutuatus es, ut te virum admirandum faceres; non errabo forsan, si dixero, Hierona impolitum & inconditum fuisse Musicum si tecum conferatur, qui peritissimis artificibus gloriam præriperes. Longiùs sanè proferrem hasce Scholasticus cognitiones, sed longæ oscitationes quas trahunt Auditores nostri, qui spectant ὡρολογιόλιον & sæpè caput scalpunt, jubent ad metam properare. Quamobrem cum non minus magna sit virtus, scire tacere, quam

scire dicere: ego non pergam ulteriùs permissu tuo illis molestus esse; unicum duntaxat adjiciam, te summum gloriæ fastigium attigisse; dum sollertissimâ tuâ prudentiâ & indefesso labore curasti, quod faustum felixque sit, hunc Principatum Augustissimo suo Principi demum restitui. Condonabis tamen, Illustrissime Præses, si dixero, quanquam opus tuum sit omnibus suis numeris absolutissimum, nec habeat virtus heroica quo altius ire possit, condonabis, inquam, si dixero, unicum adhuc deesse: dicam sanè, nec tacitus ullius cogitationes reformidabo. Refert Philo Judæus, cum supremas rerum omnium Creator hunc Mundum ectypum creasset, ipsum, ut more suo ἀλληγορίζει ex administris quæsivisse, quid de opere suo censerent; refert, inquam, dixisse unum, deesse vocem, quæ summi opificis sapientiam per totum Mundum differret. Illud ipsum dicam ego (nam vos Dii in terra estis) opus tuum perfectissimum est, opus tuum absolutissimum, deest tamen vox, quæ quoquoversum circumferat quid cunctando pro Augustissimo Principe in Galliis feceris. Hanc vocem tibi subministrabit hæc Academia, si curaveris ut sapientissima Princeps Professoribus, quorum virtutibus obstat res angusta domi, quidpiam elargiatur; hæc sanè benefacta non malè locata erunt, nam illi, illi vocem subministrabunt, quæ ad posteros transmittet Augustissimam Heroinam tuo Ministerio hunc Principatum infeliciter collapsum, manu sua posuisse. Dixi.

Voilà ceste leçon, qui fut escoutée avec satisfaction par tous ceux qui la pouvoient bien entendre: Elle confirma Monsieur de Zulichem dans la bonne opinion qu'il avoit desjà conçeuë de celuy qui en estoit l'autheur. Mais afin de ne rien oublier pour honorer les belles Lettres, il voulut encore assister quel-

quelques jours apres, à des Theses publiques de Philosophie, qui avoient esté composées par le Sieur Convenant, Docteur en Medecine, & Professeur en Philosophie.

Cependant tout se prepare pour la solemnité qui devoit estre faite au jour de la publication de l'Amnestie, & quoy que Monsieur de Zulichem donne quelques moments à ces divertissements d'esprit, dont je viens de parler, ses plus serieuses pensées sont occupées à faire paroistre en public la clemence de son Maistre: Pour cet effet il ordonna aux Consuls de faire dresser deux Eschaffauts dans la grande Place du Cirque, qui obeïssans promptement à cet ordre, firent en sorte que tout fut disposé pour le 7 du mois de May. Les ordres sont envoyés cependant par toutes les Communautés de l'Estat, portants commandements à tous les Consuls & Conseillers des Maisons de Ville, de se rendre audit jour à Orange, pour assister à la publication de l'Amnestie, & d'en advertir le peuple, afin qu'il y vienne pour prester le serment de fidelité au Prince. Le jour arresté estant venu, ceux qui avoient esté mandés se trouverent au rendés vous, accompagnés d'une grande multitude de peuple que la curiosité, ou le desir de tesmoigner fidelité à son Prince, avoient attirée de tous les lieux de l'Estat & des Provinces

voi-

voisines. Environ les neuf heures du matin, Monsieur de Zulichem fut adverti que tout estoit prest, & qu'il pouvoit descendre du Chasteau pour authoriser ceste Action publique. Les Consuls de toutes les Communautez de l'Estat furent au Chasteau, pour le prendre, accompagnés de toute la Noblesse & de beaucoup de peuple. Et le Parlement en corps estoit au pied du Chasteau, où il l'attendoit pour l'accompagner jusques à cette place publique. Dabord que ses Gardes commencerent à paroistre à l'entrée de ceste grande Place, quatre Trompettes qui l'attendoient en cet endroit, commencerent à faire retentir l'air par leur fanfares, qui l'accompagnerent jusques à ce qu'il eust pris sa place sur le premier Eschafaut, où il eust de la peine à se rendre, à cause de la grande foule du monde. Mais avant que je face le recit de ce qui se passa en cette action solemnelle, il ne sera pas hors de propos que je represente comme toutes choses estoient disposées. Ceux qui ont esté curieux de voir beaucoup de pays, & qui ont veu la Place du Cirque, qui est dans la Ville d'Orange, peuvent assez juger, qu'il y a fort peu de Places dans les villes de la France, qui soient de plus grande estenduë, que celles où estoit cette belle Compagnie. Elle a du costé de son Midy, un pan de muraille comme il a esté en partie remarqué cy dessus,

des

des plus elevez que l'on puisse voir, qui est la face d'un Cirque basti depuis plus de 18 siecles par les Romains. C'estoit contre cette muraille au milieu de la Place qui est presque ovale, qu'estoit appuyé un grande Eschaffaut, au milieu duquel il y avoit le Throsne du Prince couvert de Damas bleu avec sa crespine d'argent, & au dessus un Daiz de la mesme estoffe. Au bas de ce Throsne, deux pas plus avant sur l'Eschaffaut, il y avoit un fauteuïl couvert de taffetas bleu pour Monsieur de Zulichem : adroite & à gauche & d'un pied ou deux plus reculé que ce fauteuïl il y avoit des chaises pour les Conseillers du Parlement, qui faisoient la figure d'une demi-ovale. A la main gauche de ses Officiers il y avoit une autre chaise un peu reculée pour l'Advocat & Procureur General de son Altesse : & de l'autre costé, il y avoit une Table avec deux chaises pour les Greffiers du Domaine & du Parlement. Vis à vis de cest Eschaffaut on en voyoit un autre; mais de beaucoup plus bas, où les Capitaines de Iustice, Consuls & Conseillers de Maisons des Villes de l'Estat avoient pris leur Place, chacun selon son rang: & tout le reste de la Place estoit rempli de monde de toute condition, de tout sexe & de tout age, à la reserve des Dames, qui faisoient une agreable Tapisserie aux fenestres des maisons qui regardent dans

cette Place, mesmes les Arbres qui y sont plantez tout le long d'un petit canal, estoient entierement chargez de monde, dont une partie apresta à rire à la Compagnie par la cheute qu'elle fit d'un Arbre, qui estant extremement chargée sur les branches; elle se rompit, & fit faire un beau parterre à ceux qui s'y estoient nichés. Lors que Monsieur de Zulichem eut pris sa place, & la Cour de Parlement apres luy, les Huissiers de la Cour, qui occupoient les bouts du premier Eschaffaut, firent faire silence à tout ce grand peuple, qui estant dans la confusion ne pouvoit qu'exciter un bruit épouvantable: & en ce mesme temps le Sieur de Sylvius Advocat & Procureur General de son Altesse, se leva de son siege; & apres avoir demandé à Monsieur de Zulichem, s'il trouvoit à propos que l'on commençât, & luy ayant respondu qu'il le pouvoit faire, ledit Advocat ayant salué de son Bonnet la Cour & toute la Compagnie, dit ces paroles.

Messieurs, Ce Throsne qui est dressé, est le siege de nostre grand Prince, d'où il a prononcé cest Arrest de clemence, qui sera bien tost leu en vostre presence. Il est juste que sa bonté paroisse en publicq, & que tout ce grand peuple sache, à quel Prince il a à faire, qui couvre gracieusement tous ses manquemens. C'est pour cela, Messieurs, que je re-

quiers

quiers de vous, que vous ordonniez que ces Patentes d'Amneſtie ſoient leuës, enſemble l'Ordonnance du Seigneur de Zulichem icy preſent.

Apres cette requiſition de l'Advocat General, le Sieur de Soubiras, qui faiſoit la fonction de Preſident, en qualité de Doyen de la Cour, ſe leva pour recueïllir les avis, premierement de Monſieur de Zulichem, & puis de ladite Cour, & commença à faire opiner par ceux qui eſtoient à la main droite de Monſieur de Zulichem: en ſuite, il fit opiner ceux qui eſtoient à ſa main gauche. Apres avoir receuïlli les advis, il prononça cet Arreſt: *La Cour, en laquelle eſtoit le Seigneur de Zulichem, premier Conſeiller de ſon Alteſſe, & ſon Deputé extraordinaire au reglement des affaires de cet Eſtat, a ordonné & ordonne, que tout preſentement lecture ſera faicte de l'Amneſtie accordée par ſon Alteſſe à ſes ſujets, & en ſuite l'Ordonnance dudit Seigneur de Zulichem donnée en conſequence le 2. May, avec les Privileges & Immunitez accordées à la Cité d'Orange par nos Sereniſſimes Princes de glorieuſe memoire.* Ayant prononcé ceſt Arreſt, il s'addreſſa au Greffier du Domaine, & luy ordonna de lire l'Amneſtie, en conſequence l'Ordonnance du Seigneur de Zulichem, & leſdits Privileges. Le Sieur Sauzin, Conſeiller & Greffier du Domaine obeïſſant à ce commandement, leut cette Amneſtie, que j'ay voulu inſerer en cet ouvrage, afin qne cha-

 cun

cun aye connoissance de la grande clemence de son Altesse.

# AMNESTIE.

GUILLAUME HENRY par la Grace de Dieu Prince d'Orange, Comte de Nassau, Catzenellebogen, Vianden, Dietz, Lingen, Meurs, Buren, Leerdam, &c. Marquis de la Vere & de Flissinge, Seigneur & Baron de Breda, de la Ville de Grave, & Pays de Cuycq, Dieft, Grimbergue, Herstal, Cranendoncq, Warneston, Arlay, Noseroy, Saint Vyth, Daesbourg, Polanen, Willemstadt, Niervaert, Yselsteyn, Steenbergue, Saint Martensdicq, Geertruydenberg, les Hautes & Basses Zwalues, Naeldwick, &c. Visconte hereditaire d'Anvers, & de Besançon, &c. A tous ceux qui ces presentes verront, Salut: Sçavoir faisons, comme à l'exemple des Seigneurs Princes nos Predecesseurs, nous avons esté tousjours fort affectionnez pour le bien de nos bons sujets de la Principauté d'Orange d'une & d'autre Religion, & tasché de prevenir tous inconvenients qui seroient capables de troubler leur repos; nous avons veu avec un extreme regret & desplaisir que depuis quelques années en çà, ladite Principauté a esté agitée de plusieurs desordres & commotions

arri-

arrivées au ſujet de l'inexecution de certains Edicts tres-ſalutaires, que pour bonnes conſiderations avions trouvé à propos d'y envoyer en date du 3 May 1658. choſe dont les circonſtances, &, apres tout, les pernicieuſes ſuites nous ſont tellement à contre cœur, que volontiers nous nous deportons d'en faire aucun recit particulier, pour meſme nous divertir de la penſée que tres-juſtement pourrions avoir de nous reſſentir de pluſieurs incidents, qui ſe trouveroient avoir merité pluſtoſt la rigueur de noſtre juſtice, que la douceur de noſtre grace: A ces cauſes, & pour encor teſmoigner combien nous deſirons de faire ceſſer la deſunion causée par les ſuſdits deſordres parmy nos bons ſujets, & les remettre tous dans une parfaicte union & concorde, à laquelle nous nous aſſeurons que noſtre exemple les animera, quand ils auront ſoing de conſiderer, que nonobſtant les choſes ſuſdittes, nous avons la bonté d'y contribuer de noſtre coſté: De l'advis de ſon Alteſſe Madame la Princeſſe Douariere d'Orange, noſtre tres-honnorée Ayeule & Tutrice, faiſant tant pour elle qu'au nom de ſa Majeſté le Roy de la Grande Bretagne, & de ſon Alteſſe Electorale de Brandenbourg, nos tres-honnorez Seigneurs Oncles & Tuteurs, & par iceux declarée Regente de noſtre dite Principauté: Avons ordonné & ordonnons par ceſte, que ledit

noſtre Edict demeurant ferme & ſtable ſans contradiction, la memoire de toutes autres choſes paſſées d'une part & d'autre, au ſujet deſdites commotions, demeurera eſteinte & aſſoupie, comme choſe non avenue, ne ſera permis à noſtre Advocat & Procureur General, ny à autre perſonne publique ny privée en quelque temps ou pour quelque occaſion que ce ſoit, d'en faire aucune mention, recherche ou pourſuitte, directement ny indirectement: deffendons en ſuite à tous nos ſujets de quelque Religion, eſtat & qualité qu'ils ſoyent, d'en renouveller la memoire, s'attaquer, injurier ny provoquer l'un l'autre par reproches de ce qui s'eſt paſſé pour quelque pretexte & cauſe que ce ſoit; en diſputer, conteſter, quereller n'y s'outrager, ou s'offenſer de faict ou de parole; ains ſe contenir & vivre enſemble comme freres, amys & concitoyens, ſur peine aux contrevenants d'eſtre punis comme infracteurs de la paix, & perturbateurs du repos public: car tel eſt noſtre plaiſir. Fait ſous noſtre grand Seau, & Signature de ſadite Alteſſe, noſtre tres-honnorée Ayeule, en la qualité ſuſdite: A la Haye le dernier Decembre 1664.

AMELIE Princeſſe d'Orange.
Par Ordonnance de ſon Alteſſe,
L. BUYSERO.

Decla-

Declaration faicte en suite de ladite Amnestie par Messire CONSTANTIN HUYGENS, Chevalier, Seigneur de Zulichem, Zeelhem, Monikelandt, &c. Premier Conseiller de son Altesse, & son Deputé Extraordinaire au reglement des affaires de cest Estat.

COmme en vertu & conformité de l' Amnestie generale, gracieusement accordée par son Altesse à tous ses Officiers, & bons Subjets de la Ville & Principauté d'Orange, toutes rancunes, animositez, differens & querelles survenues, & fomentées pour cause de differentes Religions, ou autres quelconques, ayant relation aux derniers troubles de l'Estat, doivent demeurer absolument esteintes, & abolies: Je declare en suite, & en vertu du pouvoir dont il a pleu à son Altesse m' honorer, que tous Arrests & Jugemens donnez par contumace, en causes de la nature que dessus, depuis l'occupation du Chasteau par la puissance estrangere, des à present sont, & seront tenus cassez, nuls, & comme non advenus; parties mises hors de Cour & de procez; & silence imposé à l'Advocat & Procureur General de son Altesse, au regard de qui que ce soit que la chose puisse concerner. Faict au Chasteau d'Orange le 6. May 1665.

Cette

Cette lecture ayant esté faicte, l'Advocat General se leva derechef, pour demander à la Cour, que ces Lettres Patentes fussent registrées,& que tous les sujects de l'Estat eussent à renouveller le serment de fidelité. Voicy le discours qu'il prononça.

MESSIEURS;

CEs Lettres patentes & Edicts qui ont esté presentement leus de vostre ordonnance, portent non seulement l'expression de la volonté de son Altesse, mais aussy la cause de cette volonté,& la raison de cette cause, qui est l'ame de la Loy. Sa volonté est de faire jouïr les sujects de l'une & de l'autre Religion du benefice des Edicts de pacification, & que la memoire de tout ce qui s'est faict & passé à l'occasion des derniers mouvements,demeure pour jamais esteinte & supprimée; la cause, pour restablir le calme & maintenir la paix dans son Estat & entre ses sujects; la raison, que la paix faict tout le bon heur des Estats & la felicité des peuples. O que les sujects sont heureux qui ont un Prince qui raisonne ses volontez, & tire la raison de l'experience.

Un sage disoit autrefois, que comme le Soleil qui nous faict vivre par la lumiere,n'attend pas que nous le prions,mais se leve de luy mesme pour nous esclairer

rer par ses rayons qui sont la joye & le plaisir de tout le monde, ainsy un bon Prince previent ses sujects par les effects de sa bonté, qui le rend à tous non moins aymable qu'admirable : cette verité paroit sans doute avec esclat en nostre grand Prince par cet acte signalé de clemence, dont il veut bien prevenir ses sujects à ce nouveau advenement, semblable à celuy du Soleil, qui ne s'approche de nous qu'affin de nous bien faire.

Ceux là mesme qui ont esté assez malheureux pour contre leur intention n'avoir pas sçeu mesnager leur zele selon ses volontez, ne laissent pas de ressentir les effects de ses graces aussy bien que les autres, Son Altesse ayant tousjours mieux aymé traitter ses sujects en Pere qu'en Souverain, & faire plustot esclatter envers eux la douceur de sa Clemence, que la rigeur de sa Justice.

En ce poinct, Messieurs, nous avons suject de rendre graces immortelles à cette grande Princesse, qui luy a inspiré ce dessein si important, & si necessaire au bien de l'Estat. C'est pourquoy; puis que maintenant nous devons tout nostre bon heur & nostre repos à sa seule bonté, & à la douceur de ses conseils & de son gouvernement, nostre condition sçauroit elle estre plus heureuse que soubs la regence d'une Princesse, qui ne croid pas que son pouvoir esclatte si

Q hau-

hautement dans l'abaissement de ses enemis,que dans la felicitté de ses peuples ? Aussy entre tous les ornements qui rehaussent la couronne des puissances Souveraines, il n'en est point de plus digne de leur grandeur que la clemence & la bonté.

C'est par les appas de ces vertus que les Princes acquierent l'empire des cœurs, & affermissent leur sceptre, & si par les loix de leur naissance ils sont recognus pour Maistres des Estats, ils deviennent Maistres des hommes par la douceur de leur gouvernement.

Ce sont des qualitez inseparables de la conduitte & des actions de Nostre Auguste Regente : tous ses desseins se rendent illustres par des effects glorieux & salutaires; & si la fable a faict croire autres fois, que la Reyne du Ciel avoit formé dans le Firmament une voye de laict pour l'usage des Dieux, il nous sera bien permis de dire avec plus de verité, que la sagesse & la bonté de nostre Princesse luy a faict suivre dans sa Regence en faveur de ses peuples un chemin de laict & de mansuetude.

Et s'il est vray que dans ses actions toutes grandes & toutes glorieuses, elle a l'honneur de prester les mains à Dieu, & d'estre comme son associée dans la conduitte de l'Estat, son Authorité Souveraine n'aura pas moins d'esclat dans les fonctions de la Cle-

Clemence, que dans celles de la Justice, puis que les Princes estans l'ame de leur Estat qui en est le corps, il semble que les bienfaicts qu'ils espanchent sur leurs sujects, retombent sur eux mesmes.

Prenons donc sur de si favorables augures une entiere certitude de ce bien heureux à venir, que Nostre Auguste Princesse prepare à cet Estat, & comme nous ne pourrions douter sans crime de l'ardente amour qu'elle porte à nostre Prince, ne doutons pas aussy qu'elle ne cherisse tendrement ses sujects dont il luy a remis la conduitte, puis que ce sont deux sentimens inseparables.

Elle void croistre tous les jours cet aymable Prince, que la vertu ne luy rend pas moins cher que la nature, & qu'elle ayme autant par les excellentes qualitez qui esclattent en sa personne, qu'à cause qu'il est son petit-fils. Elle void sous sa tutele un Prince qui est bien visiblement l'image de Dieu, puis qu'il est le plus beau des hommes, & qui seroit par nostre election ce qu'il est par sa naissance, si la beauté qui a autres fois donné les couronnes, faisoit encore aujourdhuy les Souverains: elle admire ce majestueux visage, qui porte d'evidentes marques de la faveur celeste, & qui attache si doucement les cœurs de tous ceux qui le regardent; mais au milieu de ces doux transports elle n'oublie pas les sujects dont ce jeune

Prince eſt le Pere, noſtre bonne Princeſſe n'ignore pas qu'elle ne peut luy teſmoigner plus agreablement ſon amour, que par la felicité publique, & que des ſujects heureux & bien affectionnez feront les plus belles conqueſtes qu'elle luy pourra offrir apres ſa Regence.

Ce ſont là des faveurs & des graces que des peuples obeïſſants & fidelles doivent eſperer d'une Princeſſe pieuſe, genereuſe & bonne, ſi vous vous tenez tousjours fermes dans les reigles de voſtre devoir, & que vous n'ayez jamais d'autre viſée, que le ſervice du Prince, & le bien de l'Eſtat, ſuivant dans toutes les conjonctures la meſme ſageſſe que ceux d'Athenes pratiquoient à la feſte des Eſtoilles, ou leurs vœux & leurs ſacrifices ſe faiſoient tousjours à l'honneur du Soleil.

Mais apres ce teſmoignage public de nos reſſentimens pour la grace qu'il a pleu à Son Alteſſe de nous faire en nous donnant la paix, nous ne pouvons diſſimuler un mouvement de nos cœurs, qui nous arrive autant de fois que nous repaſſons en noſtre eſprit, combien cet Eſtat eſt redevable à ce Premier & fidelle Miniſtre, qui y a tant contribué par ſes travaux, & que Dieu avoit, ce ſemble, deſtiné entre les hommes comme un autre Ange de ſon conſeil, & à qui il a departy toutes les lumieres, la force

&

& la prudence neceſſaire pour travailler à noſtre reſtabliſſement.

Auſſy certes, Monſieur, ſi nous conſiderons les prodigieux effects de voſtre Miniſtere depuis que vous avez eſté appellé au ſecours de cet Eſtat malade, qui verra les remedes que vous avez faict valoir, les difficultez incroyables que vous avez ſurmontées, & les moyens que vous avez trouvé par la ſageſſe de vos conſeils & dont vous vous eſtes ſervy par la vigeur de voſtre courage à relever l'Authorité preſque abbatue de Son Alteſſe : Qui verra tout cela, diſons nous, ſera contrainct de confeſſer que vous ſeul avez eü communication avec l'Ange tutelaire du Prince & de ſon Eſtat, avec lequel vous avez conferé des moyens qu'il a falu employer pour faire eſclatter tant de miracles.

Nous nous eſtendrions volontiers ſur un ſi beau & ſi vaſte ſuject, ſi nous ne ſçavions que vous ne voulez point d'autre eloge de vos actions que de continuer à nous bien faire, & que lon ne peut rien vous dire de plus agreable, ny de plus juſte auſſy, que de rapporter la gloire de tant de bons ſuccez à cette Auguſte Princeſſe, qui vous ayant honoré de ſa confiance, vous a donné le moyen de travailler heureuſement au reſtabliſſement de l'Authoritté Souveraine de Son Alteſſe & de la paix dans ſon Eſtat.

 Pour-

Pourtant nous ne ſçaurions paſſer la remarque d'une grande circonſtance touchant les temps auquel vous avez eſté appellé à un ſi haut employ apres les furieux tourbillons, qui ayans abbatu les plus fortes colomnes de l'Eſtat, l'avoyent renverſé preſque tout par terre ; car c'eſt la couſtume de Dieu, d'appaiſer les grands orages qui ont agité le monde par l'entremiſe de certaines grandes Ames choiſies dans les threſors de ſa providence, qu'il luy donne pour reſtablir les choſes dans l'ordre & guerir les maux que la confuſion avoit produits.

Nous pouvons penſer & dire quelque choſe de ſemblable des funeſtes deſordres de cette Principauté qui l'ont travaillée depuis ſept ou huict ans, eü eſgard au choix que Son Alteſſe a faict de voſtre Perſonne pour une negociation ſi importante, de ſorte que tout ainſy qu'il arrive quelquesfois en Eſté que l'air eſtant obſcurcy de nuages & les vents contraires venans a ſouffler impetueuſement de toutes partis, le Ciel commence à tonner & menacer la terre de quelque orage bien dangereux, lors que ces nuées venans à crever & à ſe fondre, & les vents à s'appaiſer, cet appareil effroyable de greſle, & de tempeſte eſt changé dans un moment en la ſerenité d'un beau jour, & en la joyeuſe deſcouverte de la face du Soleil : de meſme il ſemble que la providence divine

vine a permis les fascheux accidens & les desordres pitoyables qui ont affligé cet Estat, pour faire naistre sa lumiere du milieu de nos tenebres, tirer le suject de nostre joye du comble de nos malheurs, & faire servir les estranges revolutions que nous avons veuës, à l'effect de sa volonté, qui se termine heureusement pour nous en l'election de vostre Personne, qui apres ce grand deluge de nos maux vient, comme une autre Colombe, pour nous apporter le rameau d'Olive, qui est le symbole de la paix & de la felicité publique.

Paix dautant plus agreable, qu'elle ne se propose point d'autre object que celuy de la douceur & de l'amitié; tout ainsy que ceste Statuë de paix à Rome, qui avoit devant elle la Bien-veuillance, & derriere la Vengeance, affin que desormais toutes choses soient composées en une douce & parfaicte union & concorde par cette saincte & salutaire loy d'Amnestie.

Pour cela son Altesse attend de vous, qui estes ses bons & fidelles sujects, toute sorte d'obeïssance & de correspondance à son affection en vostre endroit, qui est le principal fondement de la tranquillité publique; car tout ainsy que le rayon des yeux de ceux qui ayment, venans à se rencontrer avec les rayons qui sortent de l'object qui les enflame, il rejallit de cette

cette union, à ce que diſent quelques uns, le plus doux contentement de la vie, auſſi l'amour des Princes vers leurs ſujects, & les reſpects & obeïſances des ſujects vers leurs Souverains, eſtans les liens ſacrez qui les uniſſent, c'eſt dans cette heureuſe intelligence que nous trouverons l'affermiſſement du repos & de la tranquillité de l'Eſtat.

Que ſi vous recevez tant de biens & tant de graces de S. A. ne devez vous pas eſtre incitez par ſon exemple à poſer toutes vos inimitiez, & vous reünir en une meſme affection pour le bien & repos de l'Eſtat en ſon Authorité? qu'il ne ſoit donc plus parlé de factions & partialitez, qu'il n'y ait qu'une emulation en tous les eſprits à qui vaincra de fidelité & de franchize à ſervir le Prince.

Il y a juſques icy entre vous pluſieurs diviſions & jalouſies, qui ont ſeparé les eſprits: Son Alteſſe ne veut pas ſouffrir qu'il en ſoit parlé cy apres: Elle n'ignore pas que les paſſions ne ſe peuvent pas eſteindre tout à coup, mais il n'en-faut plus monſtrer que pour ſon ſervice & pour la gloire & la grandeur de l'Eſtat: Il eſt temps que vous mettiez fin à vos diſcordes, & que vous faſſiez revivre parmy vous cette ancienne intelligence, qui peut donner à toutes choſes des graces & des beautez nouvelles.

Nous

Nous pourrions icy rapporter une infinité d'exemples, d'où nous ne fairions point de difficulté de tirer les reigles de nostre vie, mais il suffit de vous representer à nostre suject, que lors que le peuple d'Athenes cognut le desordre qui le perdoit, & qu'il se vit ruiné ou par de maux intestins, ou par des forces estrangeres, il ne trouva point de chemin plus libre pour revenir à son ancienne gloire, que de se reconcilier avec soy mesme : Il ordonna que l'on oublieroit les injures passées, qu'on ne s'en vengeroit point, & qu'on ne parleroit plus de tant de laches actions dont la plus grande partie des citoyens estoit coupable. On oublia donc parmy ce peuple tous les outrages, dont le souvenir eut peu l'emouvoir & le perdre une seconde fois, & par cet oubly salutaire les Atheniens se delivrerent des seditions, s'affranchirent des tirannies, & redonnerent à leur ville sa premiere splendeur.

Que si la vengeance eust esté permise, elle eust esté cause d'un nouveau malheur ; les Atheniens eussent donné l'occasion de faire beaucoup de maux, & se fussent mis au hazard d'en recevoir beaucoup eux mesmes ; ils s'estoient par l'observation de cette loy rendus, contre leur esperance, les plus grands de la Grece, & par la transgression de cette mesme loy, ils fussent, peut estre, descheus de ce tiltre glorieux.

Il ny 'a rien d'aſſeuré dans les vengeances,& quand meſme la fortune ſemble nous y favoriſer, nous la devons craindre comme noſtre ennemie ; pluſieurs ont voulu s'y fier, & leur cheute les a faict repentir de cette confiance ; pluſieurs ont creu ſe venger de leurs enemis, & ſont eux meſme tombez dans le precipice qu'ils leur avoient creuſé.

Ils ont enfin recognu par le temps les malheurs qu'ils n'ont pas voulu prevoir par la lumiere de la raiſon , & quand les maux qu' ils ſe ſont faicts à eux meſmes ſont devenus incurables, ils ſe ſont apperçeus trop tard, que leurs diviſions en ont eſté la cauſe, & que les mauvais conſeils ont eſté les premieres armes, par leſquelles ils ont commencé de perir.

Vous ne ſçavez que trop par une funeſte experience ce que nous venons de vous dire, mais de peur que voulant vous repreſenter les maux de la diſcorde, nous ne venions nous meſme à contrevenir à l'Amneſtie, vous ramenant en memoire ce qu'il faut enſevelir dans un oubly perpetuel ;

Nous vous dirons ſeulement, que puis que nous ne pouvons changer les choſes paſſées, nous devons ceſſer de nous plaindre , & meſme de nous ſouvenir de ce qui s'eſt faict autres fois; noſtre propre intereſt nous le conſeille, & Son Alteſſe nous l'ordonne; tachons donc d'apporter un meilleur ordre aux cho-

ſes

ses presentes, & lors que nous pouvons apporter du remede à nos maladies, ne negligeons pas nostre guerison.

Ce que nous avons souffert de maux & de miseres, nous doit servir pour en tirer le moyen d'en eviter de nouvelles : car il est asseuré, que nos maux nous rendent plus sages & plus advisez, & que nous en tirons au moins ce fruict, que nous prenons garde à n'y pas retomber une seconde fois, & c'est le seul advantage que nous pouvons recevoir de nos desordres.

Partant si nous voulons establir & asseureur nostre repos, aymons nous comme citoyens & comme freres. Son Altesse veut embrasser tous ses sujects egalement, & pour mieux affermir la paix qu'il nous a donnée, il a voulu confirmer de nouveau les Edicts de pacification, qui establissans une juste egalité entre ses sujects de l'une & de l'autre Religion, sont comme la base & le fondement du repos public.

Il ne faut donc pas que la diversité d'opinions au faict de la Religion empeche l'union & la concorde civile & politique qui doit estre entre nous; car comme les lignes qui par leur rencontre vienent à former un angle, sont esloignées par un bout, & neantmoins par l'autre se vont terminer à un mesme point, ainsy les volontez des sujects, quoy que differentes &

 eloi-

eloignées au ſujeƈt de la Religion, par le benefice des Ediƈts aboutiſſent enſemble au ſervice de Son Alteſſe, formant un meſme angle; c'eſt à dire, qu'ils ont de meſmes deſirs de conſerver l'Eſtat, & dans iceluy leurs fortunes particulieres.

Si nous avions beſoin d'exemple dans les ſiecles paſſez, nous trouverions que les Phariſiens & les Saducéens, nonobſtant leurs opinions contraires aux principaux articles de la Foy, eſtoient aſſis dans un meſme Conſeil, & il ne ſe trouvera point, que cette diverſité aye jamais troublé leur Eſtat; on a veu le Senat Romain depuis Conſtantin le Grand juſques à Theodoſe meſlé de Chreſtiens & de Payens, ſacrifians dans un meſme Palais, & ſoubs un meſme toiƈt, les uns aux idoles, & les autres au Dieu vivant, ſervants neantmoins leur Prince & leur patrie en tres grande union & concorde: On verra ſoubs Theodoric Roy d'Italie des chambres myparties de nombre eſgal de Gots & de Romains au veu & ſçeu & avec le conſentement & approbation de pluſieurs Papes & autres Grands Perſonnages, qui ne font point de honte à leurs Succeſſeurs; ſi eſt ce pourtant que nos diverſitez ne ſont pas ſi grandes.

Mais ſi juſques icy quelcun peut douter, ſi l'union peut ſubſiſter dans un Eſtat & parmy les ſujeƈts de differente Religion, cette Compagnie Souveraine

en

en fera une demonſtration bien evidente ; car nos actions tegmoigneront que quelques partagez que nous ſoyons au faict de la Religion, nous ſerons en tout & par tout tresunis en obeïſſance, fidelité & affection au ſervice de Son Alteſſe, au bien de la Juſtice, & repos de l'Eſtat, & les ſujects imitans noſtre exemple ſeront incitez à faire le ſemblable.

Venez donques icy tous tant que vous eſtes, mais apportez y vos cœurs & tous vos mouvements ; c'eſt la victime que vous devez aujourdhuy preſenter à Son Alteſſe, qui pour toute ſatisfaction des choſes paſſées ſe tient ſatisfaict de ce vœu & de ce ſerment ſolemnel que vous allez faire de luy eſtre fidelles & obeïſſants ſujects ; que vos volontez ſoient dans un aſſujettiſſement parfaict, que voſtre obeïſſance ſoit aveugle, vos reſpects ſans limite, & voſtre fidelité ſans condition : ce qu'attendant de voſtre devoir auſſy bien que de voſtre zele & affection au ſervice de Son Alteſſe,

Nous requerons acte de la lecture & publication deſdites Lettres patentes, portant Amneſtie generale, & de l'ordonnance du Seigneur de Zulichem faicte en conſequence, enſemble des Edicts de pacification & des Libertez & Privileges octroyez à la ville d'Orange, & que leſdites Lettres d'Amneſtie & Ordonnance faicte en conſequence, ſeront enregi-

ſtrées pour eſtre le tout gardé inviolablement ſelon ſa forme & teneur, & au ſurplus que les Officiers ordinaires & Conſuls de la ville d'Orange & autres de l'Eſtat & habitans d'icelles cy preſents & aſſiſtans, ayent à preſter ſerment de fidelité à Son Alteſſe, le recognoiſſant pour leur Prince naturel, legitime & Souverain, & Son Alteſſe Madame ſa tres honorée Ayeule Regente de la Principauté pendant ſa Minorité : moyenant quoy n'empeſchons qu'ils jouïſſent de tous les droicts, immunitez & privileges accordez aux habitans de cette ditte Ville & autres de l'Eſtat; à la charge neantmoins à l'eſgard des non-originaires de faire reſidence dans l'Eſtat pendant trois ans, & de rapporter bonnes atteſtations & certificats des lieux de leur origine, qu'ils ne ſont prevenus d'aucun crime, & que chacun ira ſe faire enroller dans la huictaine riere le Greffe du Domaine.

Avant que la Cour ſe levaſt pour opiner ſur les demandes & concluſions de l'Advocat & Procureur General de S. A. on donna Audience au Sieur Serres Advocat & ſecond Conſul de la Ville d'Orange, qui parlant pour tout le public prononça ce diſcours avec beaucoup de preſence d'eſprit & de bonne grace.

MESSIEURS; Apres avoir renoncé depuis longues années à l'exercice du barreau, je rentre au-

aujourd'huy glorieusement dans cette fameuse lice, *antiquoque iterum quæram me includere ludo.* Si on m'en demande la raison, je n'en ay point à dire; ma patrie en fournira pour moy, & ce juste debvoir que je luy rends aujourd'huy, sera toute mon apologie, puis que cette inclination naturelle qui nous lie à ses interests, doit estre nostre premiere regle, nostre unique loy & nostre souveraine raison; & j'ose dire qu'en cette occasion il n'arrive quelque chose de semblable à ce qu'on dit de ce fils de Crœsus, qui ayant esté muët depuis sa naissance, desnoüa sa langue pour la premiere fois par un effect d'amour, pour crier à un Soldat qui portoit l'espée nüe dans le cœur de son Pere, *Miles ne occidas Crœsum.*

L'affection ardente que j'ay pour cette Mere commune, dans le sein de laquelle nous sommes tous nez & avons esté nourris, rompt les liens qui tenoient ma langue attachée, & me contraint à n'estre plus müet, puis que l'office de Consul que j'exerce maintenant, m'engage à demander pardon, & l'oubli des offences, que S. A. nostre Souverain Prince peut avoir receuës de ce peuple dans les desordres passez en cette Ville, par la paix, Monsieur, que vous y venez annoncer de sa part, de laquelle nous esperons avoir les effets tels que nous souhaitons.

Nous

Nous ne pouvons heureuſement joüir des biens que Dieu nous a donnez, s'il n'y a une Juſtice, une Loy, & un Prince; La Juſtice eſt la fin de la Loy ; la Loy l'ouvrage du Prince ; & le Prince l'œuvre de Dieu : auſſy ils participent en quelque façon à la Divinité, & ſont dans la Republique des Images repreſentants la Majeſté de Dieu en terre, comme le Soleil & les Aſtres la repreſentent au Ciel : d'autant que cet par eux que la Juſtice, fille du Ciel, doit regner & eſtre maintenüe pour le ſouſtien & le ſoulagement de leurs peuples, ſur leſquels Dieu les a conſtituez chefs ; Et pour cela leur ont eſté donnez & mis aux deux mains, deux marques & ſignes de la repreſentation de leurs charges : ils tiennent en la dextre le Sceptre, marque de leur Majeſté, c'eſt le glaive dont ils doivent uſer contre les mechants & perturbateurs de la ſocieté humaine & du repos public.

Ce Sceptre, eſtoit jadis une hache, dont les anciens Romains faiſoient ſi grand cas, qu'ils l'ont autre fois adorée pour Dieu ; & pour marque de Divinité, ils en mettoient aux Images de leurs Dieux, mais c'eſtoit principalement pour faire cognoiſtre, que toute puiſſance venoit d'en haut, & que la hache eſtoit le ſigne de la Juſtice Souveraine, par laquelle, dautant que les Roys doivent regner, ils prenoient en la France inveſtiture & poſſeſſion du Royaume,

aume, par la tradition de la hache, & aujourd'huy par le bail de l'eſpée, ainſi que nous l'apprenons par l'uſage obſervé au ſacre des Roys & par la lecture de l'hiſtoire.

On a donné au Souverain une main dreſſée & eſlevée pour monſtrer la foy qu'il a jurée à Dieu & promiſe à ſon peuple quand il a pris le Sceptre & la domination ſur luy: C'eſt qu'il ne deſtourneroit point ce Sceptre à ſon proffit particulier; mais qu'il l'employeroit pour le bien, repos & ſeureté de ſon peuple, lequel il conduiroit comme par la main, ainſi que le Pere ſes enfans, en paix, juſtice & droicture, ſans ſoufrir luy eſtre faict force, violence & oppreſſion; & pour cela ceſte marque eſt appellée la Main, & les Princes qui ont ſuivi le but d'une telle domination, ont fait fleurir leurs peuples en abondance de benedictions, & ont experimenté en la conſervation de leur Eſtat, que l'amour & dilection de leurs ſujets (comme eſtant une des choſes les plus neceſſaires à cela) leur auroient faict paiſiblement poſſeder & porter leurs Couronnes & leurs Sceptres ſans danger; Et par ce que l'une des principales fins de la ſocieté civile, eſt la tranquilité commune, & le repos public, le ſoing des bons Princes à tousjours eſté de donner la paix à leurs ſujects, & de les maintenir en concorde; ce qui nous oblige à dire hautement

ô que bien heureux sont les pieds de ceux qui sont envoyez pour annoncer la paix.

C'est à vous, digne Ministre de S. A. nostre Souverain & legitime Prince, que tout ce grand amas de peuple pour qui je parle, est obligé; car c'est par vos soins & par vostre admirable negotiation aux deux plus puissantes Cours du monde, que nous jouïssons de cette paix, laquelle s'estoit comme eclipsée de ceste Ville pendant plusieurs années; C'est à vous, dis je, Monsieur, que ce mesme peuple est redevable de cette paix que vous luy avez acquise, que vous venez annoncer, & que vous voulez qu'elle soit conservée à l'advenir.

Mais parmy touts les subjets de sadite Altesse qui se ressentent du fruit de cette paix, de la douceur & clemence, qui est attachée au genereux & illustre sang d'Orange, c'est nous aujourd'huy qui vous protestons, Monsieur, d'avoir à sadite Altesse une tres estroite & tres particuliere obligation, à la recognoissance de laquelle, nous ne voulons espargnér nos vies, nos biens & nos fortunes; par ceste paix nous relevons fraichement des ruines & desolations, aux quelles la tempeste & l'orage des desordres causez par la faction de plusieurs mal-intentionnez au service de sadite A. avoit envelopé la plus grande partie de cest Estat, & notamment de cette Ville.

La patience & bonté incomparable de cette Illustre Princesse S. A. Madame Regente de cest Estat (à laquelle nous devons tout) & l'amour qu'elle a eu pour ce peuple, ont faict que dans ce grand & important employ vous avez par la force de vostre grand & incomparable genie, surmonté, Monsieur, toutes sortes de difficultez & d'obstacles, & lors qu'il sembloit que toutes choses fussent desesperées pour la delivrance de cest Estat, & pour le salut de ce peuple, qui presque seul a souffert l'orage du temps, & que cest Estat sembloit estre en branle sur le penchant du precipice tombant d'une lourde cheute, & ruine totale; c'est lors que Dieu a faict son œuvre; & a dissipé touts les nuages qui obscurcissoient le repos de l'Estat; c'est à dire les factions du peuple & des subjets de sadite A. qui estoient opposez les uns aux autres, les uns à bonnes fins, & les autres suivant leur mauvaises inclinations, & touts pourtant se servoient de ce pretexte, qu'ils agissoient pour le service de sadite Altesse, qui couvroit aux mal-intentionnez le venin qu'ils avoient dans leur cœur, qui avoit desjà infecté la plus grande partie du peuple, qui sans y penser adheroit à leurs sentiments.

Et tout ainsi que les grandes tempestes & orages qui s'eslevent sur la mer, sont causées, selon les philoso-

losophes, par des exhalaisons & vapeurs insensibles; aussi l'Histoire nous apprend que les seditions & factions civiles commencent le plus souvent par des choses fort legeres & de si petite importance, qu'on ne jugeroit pas qu'elles parvinssent à nne telle fin.

Soubs le regne de Justinian toutes les Villes furent divisées en factions pour maintenir les couleurs du vert & du bleu, qu'on prenoit aux tournois & jeux publicz à l'envy; & par emulation des uns des autres; cette faction prit une telle force, que les Magistrats de Constantinople ayant voulu punir les seditieux, ils furent empechez par les autres factionnaires, qui rompirent les prisons, bruslerent le Temple de saincte Sophie : & pendant que l'Empereur se tenoit caché avec sa famille pour esviter la fureur populaire, ils en esleurent un autre, pour lequel on combatit si fort, qu'il y eût pour un jour trente mille hommes de tuez.

Que si l'affection particuliere sur une couleur a causé autre fois de si grands desordres, se faut-il estonner si ce faux pretexte de servir S. A. (à l'esgard des mal-intentionnez) a troublé cest Estat, & a empesché que dans ceste Ville nous ayons joüy de cette naturelle liberté, que la paix & le repos public donnent à un chacun, de vivre soubs son toict sans trouble ny inquietude quelconque?

C'est

C'est en quoy, Monsieur, vous avez travaillé pendant plusieurs années, en secondant les intentions de son A. & celles de son A. Madame son Ayeule Regente de cest Estat, qui par leurs soins & leur amour ont achepté la paix à ce peuple, & ont voulu oublier les offences qu'elles avoient receües de la plus grande partie d'iceluy. Vostre aage desja bien avancé ne vous permettoit pas une si longue negotiation en laquelle vous avez reçeu des facheux desplaisirs: Mais comme despuis longues années vous estes dans le service de cette illustre maison d'Orange, & que trois de nos Princes consecutivement vous ont donné entrée dans leurs Conseils, où vous presidez maintenant; aussy sans considerer vostre aage ny vostre chere & belle famille, par un effect de vostre zele incomparable, & d'une ardente passion pour le service de nostre Prince, vous vous estes donné patience, & avez supporté agreablement touts ennuys, & finalement vous avez surmonté toutes difficultez, & estes parvenu à vostre but d'apporter la paix & le repos dans cet Estat, que maintenant vous y establissez glorieusement.

Cette paix fera que nous experimenterons la clemence de leurs Altesses, & l'oubly des offences qu'elles ont reçeuës d'une partie de leurs subjects, Son Altesse donques nous donne la paix, & vous, Monsieur,

 qui

qui nous l'annoncez de ſa part, vous nous donnez les moyens d'en joüir parfaictement, en deſirant ſçavoir en quoy conſiſtent les Libertez & Privileges que cy devant leurs Alteſſes d'heureſe memoire nous ont concedées; leſquelles je vous preſente, Monſieur, à ce que par voſtre authorité elles ſoient confirmées, ſelon leur forme & teneur, & ſommes preſts à faire ſerment entre vos mains, que nous reconnoiſſons Monſeigneur le Prince Guillaume Henry pour noſtre Prince Souverain, naturel & legitime, & Son Alteſſe Madame ſon Ayeule, veritable Regente de ceſt Eſtat, que nous leur garderons une fidelité inviolable, obeïrons à leurs loix, ſtatuts & ordonnances, & prierons inceſſament Dieu pour leur ſanté & proſperité.

Ces aſſeurances de fidelité ayant eſté données pour tout le public par l'organe de ce Conſul, la Cour ſe leva pour encor opiner, & apres que les avis furent receuïllis, le Sieur de Sobiras Doyen de la Cour (comme je l'ay deſià remarqué) prononça ce diſcours, & en ſuite l'arreſt avec une gravité digne d'un Preſident.

La Divine puiſſance de laquelle toutes les autres deſpendent, favoriſe extremement les peuples, lors qu'il les ſoumet à de bons Princes, & qu'il leur inſpire de ſe ſervir de bons Miniſtres, pour bien conduire

duire leurs Estats & leurs subjets. Ceux de cette Principauté se peuvent veritablement glorifier de cette bonne fortune, puis qu'il vivent soubs l'authorité Souveraine d'un des meilleurs & des plus genereux Princes de l'Univers, & qui par les admirables qualitez qui ornent par eminence sa jeune Personne, a confirmé & achevé toutes les esperances que nous avions conceuës lors de sa favorable naissance, qu'il seroit un jour veritable successeur des merites & de la valeur de ses glorieux Parents & Ayeuls Paternels & Maternels, & digne de la domination des plus grands Empires.

La grace aussy que vous recevez du Ciel pendant les jeunes années de ce Prince, d'estre soubs la Regence & authorité de Son Altesse Madame, vous est pareillement tres-advantageuse en ce que vous avez l'honneur d'estre soûmis à uue Princesse remplie de tous les advantages qu'on sçauroit souhaiter à la gloire & à la dignité d'une tres-meritante Espouse du grand Frederic Henry de glorieuse memoire, d'une Mere du Serenissime Guillaume, qui en peu d'années alloit esgaler les merites de son illustre Pere & d'une tres-digne Ayeule de Monseigneur nostre Prince, laquelle par l'exemple de ses vertus donne suject d'imitation à toutes les plus accomplies Princesses de la terre, & par la pratique d'icelles envers

ceux·

ceux qui lui sont soumis, les comble d'un parfaict bon-heur, & d'une entiere felicité. L'experience de sa prudente conduite en toutes ses actions, & les advantages que vous en retirez esgalement & incessamment, vous obligent d'avouër cette verité, mais particulierement les graces dont elle vous favorise aujourd'huy, qui sont les effets de sa clemence & de sa generosité : puis que non seulement par le moyen de l'Amnestie qu'on vient de publier, elle veut pardonner & oublier tout ce qui a esté faict par le passé contre les ordres des lois, & l'authorité de Son Altesse & de la Justice, mais en vous surchargeant de bienfaits confirmer & renouveller vos ancienes Libertez, Franchises & Privileges, & vous faire jouïr d'une parfaicte paix, d'un entier repos, & asseurée tranquillité, establie par les Edits.

Et si vous considerez encore que le bon-heur des peuples consiste au choix que les Princes font des bons Ministres, vous trouverez le vostre entierement achevé en la personne de ce grand genie le Seigneur de Zulichem, duquel les solides & sages conseils, les sainctes & prudentes maximes qu'il inspire à leurs Altesses, vous acquierent à tous leur bienveuïllance esgalement sans distinction de Religion, vous donnent la paix & le repos, vous portent une parfaicte union, vous establissent des equitables & advan-

vantageux reglemens, & vous procurent un entier ſoulagement.

Reconnoiſſez donc tant de faveurs de leurs Alteſſes, rendez graces à Dieu, qui vous a ſoumis à Puiſſances ſi favorables, beniſſez leur regne & voſtre bon-heur, & taſchez de meriter la continuation de tant de bien-faits par une entiere ſoumiſſion, parfaicte obeïſſance, & inviolable fidelité envers Son Alteſſe: Dieu vous le commande, noſtre Prince l'ordonne; voſtre naiſſance, voſtre gratitude, & vos devoirs vous y obligent, ainſy qu'il a eſté trés bien repreſenté par l'Advocat & Procureur General de Son Alteſſe. A la requeſte d'iceluy, & à celle des Conſuls, au nom de la Communauté de la ville d'Orange, la Cour faiſant droit, prononça par la bouche dudit Sieur de Soubiras le ſuivant

## ARREST.

LA Cour, en laquelle eſtoit le Seigneur de Zulichem premier Conſeiller de Son Alteſſe, & ſon Deputé extraordinaire au Reglement des affaires de cet Eſtat, concedant acte de la lecture & publication des Lettres patentes de Son Alteſſe, portant Amneſtie Generale; & de l'Ordonnance dudit Seigneur de Zulichem, faicte en conſequence d'icelle, enſemble des Edicts de Pacification & des

Libertez ottroyées aux habitans de la Ville d'Orange, a ordonné & ordonne, que ledit Acte d'Amnestie & Ordonnance soient registrées és Registres de la Cour, & que le tout sera gardé & observé inviolablement selon sa forme & teneur, & que Copies collationnées seront envoyées à tous les Sieges de l'Estat, pour en estre faicte pareille lecture, publication & registre à la diligence de l'Advocat & Procureur General de Son Altesse ou de ses Substituts, qui certifieront la Cour d'avoir ce faict dans le Mois : que les Officiers & Consuls de la Ville d'Orange & autres Villes & lieux de l'Estat & habitans d'icelles cy presens presteront Serment de fidelité à Son Altesse, & partant,

(SERMENT.)

EN levant la main vers le Ciel, vous protestez & jurez devant Dieu de bon cœur, & de toutes les puissances de vostre ame, que vous recognoissez Monseig^r. Guillaume Henry de Nassau, pour Prince par la grace de Dieu Souverain legitime, & Droiturier de cet Estat & Principauté; & Madame sa tres-honnorée Ayeule, pour tres-digne Regente, que vous voulez vivre & mourir obeïssans & fidelles subjects de Son Altesse, l'assister & servir de vos biens & de vos personnes, obeïr à ses Loys, Edicts & Ordonnances,

&

& de Son Altesse Madame, & generalement satisfaire à tous les devoirs ausquels de veritables & fidelles subjects sont obligez envers leur Souverain.

Apres quoy fut encor prononcé par ledit Sieur de Sobiras ce dernier

ARREST.

LA Cour donne Acte du Serment presté : Declare moyennant iceluy, que tous ceux qui l'ont faict, jouïront des Libertez, Immunitez & Privileges accordez par Son Altesse à ses subjects en faisant residence actuelle pendant 3 Ans, pour regard des non originaires, & se faisant enrooller au Greffe des Domaines.

Cet Arrest prononcé, on commanda aux Capitaines de Justice, Consuls & Conseillers des Maisons de Ville, & tout le peuple qui estoit dans la Place, de lever la main, pour prester le Serment de fidelité à Son Altesse. En mesme temps on entend un bruit espouvantable, & des voix qui se font entendre bien loin, qui crient, Vive le Prince & Son Altesse Madame ; & là où auparavant on ne voyoit que des chapeaux & des visages, on ne voyoit que des mains levées en haut, qui appellent Dieu à tesmoin de la sincerité de leur Serment. Je remarqueray ici une action d'un Artisan nommé *Juillet*, qui

a tousjours parú extremement-zelé pour le service de son Prince. Cet homme ne se contentant pas de jurer une fidelité inviolable par ce levement de main, voulut adjouster des paroles à cette Action, & s'addressant à la compagnie, il dit en son patois: Messieurs, le Diable creve le cœur à qui ne jure de bon cœur d'estre fidele au Prince. Cependant que tout ce grand peuple fait entendre sa voix par les cris de Vive le Prince,& qu'il jure par le levement de main, non seulement une fois, mais plus de cent fois, les trompettes font entendre leur fanfare, & à diverses reprises elles excitent la joye publique. Mais il ne seroit pas juste que je passasse icy sous silence,la chose la plus merveilleuse qui soit arrivée en cette action publique. Lors que le Sieur Advocat General prononçoit son discours, une voix d'estonnement s'eleva parmy la foule, & chacun estant curieux de sçavoir la cause de ce tumulte, on en fut assés informé, quand on vid en l'air une Couronne, qui s'estoit justement arrestée sur le Throsne qu'on avoit dressé pour le Prince, comme il a esté trouvé à propos de faire representer la chose au vray dans la Figure cy jointe. Je sçay bien que les Couronnes de cette nature, que l'on nomme *Halos* ou *Area*, paroissent assez ordinairement, & que le Soleil fait souvent des figures de cette nature dans les nuës, qui sont les plus

*Hunc Græci Ha'on vocant, quem nos dicere Coronam aptissimè possumus.* *Sen. Lib.* 9. *quæst.*

plus deschargées ; Neantmoins il y a ici quelque chose de merveilleux, qu'à l'heure, qu'au moment que le Prince donne grace à ses subjects, & qu'il reçoit de leur part un nouveau Serment de fidelité, une Couronne paroisse sur son Throsne. Sans doubte Dieu a voulu monstrer que cette clemence luy estoit agreable, & qu'il couronnoit ce Throsne, pour apprendre aux subjects de ce Prince, qu'il luy reserve quelque grand Empire. Monsieur de Zulichem l'a tres-bien dit dans la belle Epigramme qu'il a composée sur ce sujet, en laquelle on trouve la perfection des Poëmes de cette nature, la brievete' & la poincte:

*Dum stat Arausiacæ confirmatura Coronæ*
*Antiquam populi læta corona fidem ;*
*Non dubiè Cœlo placuit quod utrique Coronæ,*
*Tertia de Cœlo missa coronat opus.*

Plusieurs autres Epigrammes furent faictes sur ce beau suject. La politesse de celle que produisit le bel esprit de Monsieur de Crochant, tres-digne Prevost du Chapitre d'Orange, merite d'estre registrée icy;

*Læta in Arausiaco dantem spectacula Circo*
*Exoriens Phœbus viderat Hugenium ;*
*Cum subitò è Cœli radiis contexta Corona*
*Hugenii crines cingere visa fuit :*
*Non tibi, Musarum cultor, nova munera Phœbus*
*Donat, & insolito fulget honore caput :*

 *Sci-*

*Scilicet ipſe tuos ornaverat ante capillos;*
*Caſtaliâ Lauro conſpiciendus eras:*
*Sed dum te innumeræ cernit dare jura coronæ,*
*Et Populum Domino conciliare ſuo,*
*Dum videt ingentes tibi quos largimur honores,*
*Vilis Parnaſſi Laurea viſa Deo eſt;*
*Atque ut te digno donaret honore, Coronam*
*Hanc tibi de radiis texuit ipſe ſuis.*

Cette Couronne, ces trompettes, ces voix, & ces actions produiſoient un effect ſi touchant, qu'il y avoit bien peu de perſonnes en cette aſſemblée, qui n'euſſent les larmes de joye aux yeux : Car à peine a t-on jamais veu aucun peuple jurer fidelité à ſon Prince avec plus de zele, que les peuples de cet Eſtat ont fait lors que tout cela fuſt parachevé. Monſieur de Zulichem deſcendit de ceſt Eſchaffaut, accompagné du Parlement; ayant à la teſte de ſes gardes les trompettes, que ſonnoyent inceſſamment. Comme il fut ſorti de la Place, les Conſuls d'Orange s'approcherent de luy, & le ſupplierent d'agreer, que cette heureuſe journée fuſt accompagnée d'un feu de joye, qui ſeroit dreſſé en cette meſme Place, en laquelle l'Amneſtie avoit eſté publiée : Il leur accorda leur demande, & leur dit encore, qu'il ordonneroit que l'on tiraſt le Canon au Chaſteau, afin que ſon bruit annonçaſt au voiſinage la joye publique de l'Eſtat.

Ce-

Cependant les Consuls l'ayant accompagné au Chasteau avec une grande foule de monde, descendirent incontinent pour donner les ordres necessaires pour ce feu de joye; Ils commanderent aux Capitaines des quartiers de faire mettre leurs Compagnies sous les Armes, & dans peu d'heures on vit plus de douze cents hommes, qui s'estans rangez sous leurs Drapeaux, faisoient beau feu par la Ville. Pendant qu'on disposoit toutes choses, Monsieur de Zulichem voulut apres son disner faire une petite promenade, & ayant pris avec luy dans le Carosse le Sieur de Chambrun, pour luy faire compagnie, il alla faire le tour de la Baronnie de Serignan, que le Prince Maurice avoit voulu autre fois joindre à son Estat. A son retour, qui fut sur l'entrée de la nuict, il trouva à la porte de la Ville, toute cette Bourgeoisie qui estoit sous les armes, rangée en haye dans les ruës; il passa au milieu d'elle, & fut accompagné par les cris de Vive le Prince jusques à la maison du Sieur d'Alanson Conseiller au Parlement, qui luy avoit fait preparer une belle collation. Lors que tout fut disposé pour ce feu de joye, les Consuls en advertirent Monsieur de Zulichem, qui sortit incontinent accompagné de tous les Officiers de Son Altesse, qui s'estoient rendus dans cette maison pour se trouver à cette Action. Il y avoit six Laquais qui marchoient pre-

premiers pour éclairer avec des flambeaux ; & apres on y voyoit quatre Trompettes,qui faisoient retentir la Place par leurs fanfares, & la bande de violons,qui servit en suite à faire dançer les femmes & les filles tout autour de ce feu. Apres que cette Compagnie eut faict par trois fois le tour du bucher, Monsieur de Zulichem fut prié d'y mettre le feu avec un flambeau,qui fut donné par le premier Consul, & tout le peuple cria plusieurs fois,Vive le Prince. Ceux qui commandoient au Chasteau ne virent pas plustôt ce bucher allumé,qu'ils firent tirer le Canon ; qui par son bruit apprit bien loing qu'il y avoit quelque grande rejouïssance dans Orange. Voilà comme se finit cette celebre journée de la publication de l'Amnestie, en laquelle le Prince a fait paroistre si hautement sa Clemence & son Amour envers son peuple, & le peuple sa fidelité envers son Souverain.

Cependant si ce sage Ministre donne tous ses soins pour le repos de l'Estat, il est bien juste qu'il prenne quelques moments pour divertir son esprit, & pour satisfaire le desir qu'il avoit eu depuis long temps de voir cette celebre demeure de Petrarque ; le genie de ce Philosophe & de ce Poëte tout ensemble luy revient si bien, qu'il fait profession d'estimer sa Vertu ; & ses Ecrits luy sont si agreables, qu'il a esté cu-
rieux

rieux de voir le lieu où la plus part ont esté composez. Quelques jours avant que d'entreprendre ce petit voyage de Val-Cluse, qui n'est qu'à six lieues, d'Orange, il fut en divers lieux de la Principauté ; & ayant pris avec luy le Sieur de Chambrun dans son carosse, il commença par Violés, & passa par Maligeay, Causan, & Beau-regard ; Il trouva la Campagne si belle, le païsage si agreable, & les grands chemins Romains si unis, qu'il ne pût assez admirer la beauté du païs : Mais il trouva encore bien plus de satisfaction dans son voyage de Val-Cluse. Cette solitude luy parut si charmante, & cette demeure si propre pour un Poëte Philosophe, qu'il en estimoit davantage Petrarque, pour avoir sçeu trouver un si beau lieu, capable de luy inspirer tant de belles pensées que l'on lit en ses Ecrits. Pour lui, il voulut croire que c'estoit là le Mont Parnasse, & que cette abondante source de la Sorgue estoit la fontaine des Muses, dont les Poëtes parlent dans leurs escrits : les beaus Vers qu'il fit sur ce sujeċt par les chemins, exprimeront mieux ses sentiments que je ne sçaurois faire : voilà pourquoy je les rapporteray ici.

*Aönii colles, & tu Permessidos unda*
*Fabula, tu bifidi Montis inane sacrum;*
*Nescio vos, & scisse nego : non hausimus illic,*
*Quam Vates potam reddere fertur aquam.*

V *Hæc*

*Hac latices de Rupe simul geniumque Poëta*
*Traximus, hæc venam prodiga vena dedit.*
*Scilicet hac olim plenus totum imbuit orbem*
*Qui meus hac latuit verus Apollo specu;*
*Heic nostras habitasse Deas, hoc Numina Pindo,*
*Sola sacri cantus nescia turba neget,*
*Nescia Petrarchæ, divinæ nescia Lauræ,*
*Nescia, quam nemo nescit, Amicitiæ.*
*Heic Helicon, heic Cirrha mea est, hic Vatibus esse*
*Fons dedit, hic Vati cuilibet esse dabit.*
*Ite per hæc tanti vestigia Vatis amantes,*
*Ite quibus docti ridet Amoris Amor,*
*Ite quibus casti cecinit, quæ virgo relecta*
*Poscat, & à castâ prole severa Parens.*
*Candor ubique, fides, ardor cœlestis ubique,*
*Quoque Deos sat sit, fas sit amare Deas.*
*Nec leget hæc quisquam, qui non velit esse Petrarcha,*
*Nec quæ Petrarcham non velit esse suum.*
*O Genii, ô puri Manes, ô omnibus umbris*
*Utraque sub terris sanctior umbra mihi;*
*Vos ego, si fas sit, vel humi prostratus adorem,*
*Vobis liba libens intemerata feram.*
*O latices vitrei, ô stipatæ floribus herbæ,*
*Quos roseo pressit candida Laura pede,*
*O latebræ, ô saxa, ô ludentis nobilis horror*
*Naturæ, ô vasti Fontis amœne rigor,*
*O, qui inspirastis vestro monumenta Poëtæ*
*Non nisi cum vobis interitura, loci;*
*Vos adii præsens, vos vestri plenus abibo*
*Mente procul, quo me sors mea cumque vehet*
*Omnibus umbra locis Lauræ comes, umbra Petrarchæ,*
*Omnibus Hugenio, dum superabit, erunt.*

Il fût encore curieux, d'aller jusques à Cabrieres, qui est à deux lieuës par delà Val-Cluse, pour y veoir la maison où on tient que la fameuse Laure, Maistresse de Petrarque, estoit morte; & pour y rendre visite aux ombres des deux Amans, qu'il estime les plus parfaits, & les plus purs qui ayent jamais esté: Voulant en cela satisfaire à son desir, comme fit autre fois Petrarque mesme, qui ayant appris la mort de ses inclinations, à son retour d'Italie, fût visiter la chambre & le lict dans lequel elle avoit expiré, sur quoy sortirent ces beaux regrets qui se trouvent en un Livre exprés de ses excellens Poëmes.

Au retour de cette promenade, Monsieur de Zulichem apprit, que Monsieur de Milet, que leurs Altesses envoyoient pour Commandeur dans l'Estat, estoit passé sur le Rosne pour se rendre à Avignon: Et en effect peu de jours apres il se rendit à Orange, où il fût reçeu avec grand applaudissement de tout le public. Des le jour mesme de son arrivée il fût visité de tout ce qu'il y avoit d'honestes gens dans la Ville, qui luy tesmoignerent la satisfaction qu'ils reçevoient de ce que leurs Altesses leur avoient donné un si galant homme pour leur commander. Et certes tout le public a eu juste suject d'estre tres-satisfaict de ce digne choix, puis quil ne se

V 2 pou-

pouvoit point trouver de personne plus agreable à ceux d'une & d'autre Religion, que son experience aux affaires du Monde rend tres-considerable, son sçavoir aux belles lettres & en la Philosophie extremement agreable, & que la douceur de sa conversation fait aymer à tout le Monde. Monsieur de Zulichem, qui souhaitoit de le mettre bien tost en possession du commandement de l'Estat, ne demeura pas long temps à faire verifier sa Patente en Parlement: six jours preçisement apres son arrivée il entra en Parlement, où Monsieur de Milet se rendit accompagné de plusieurs Gentilshommes. Il fût reçeu à la Chambre des pas perdus par trois Conseillers, qui le conduisirent dans la Chambre du Conseil. Il exhiba à l'abord sa Patente, qui est des plus amples,& des plus authentiques que l'on puisse donner; & ayant presté serment de fidelité à Son Altesse entre les mains du Parlement, où estoit Monsieur de Zulichem, ( qui ne laissa pas passer cette Action sans representer des choses importantes à la Compagnie, tant au regard de la personne dudit Sieur Commandeur, que de la maniere dont on avoit à le reconnoistre & à vivre avec luy ) il fût reçeu Commandant en chef dans l'Estat. Apres cette reception, touts les Corps furent le complimenter,& chacun à l'envy luy tesmoigna le contentement qu'il re-

reçevoit de vivre ſous ſon Commandement : Les Dames furent auſſy luy rendre leurs civilitez,& pluſieurs Gentilshommes du voiſinage luy vindrent offrir leurs ſervices. Au reſte Monſieur de Zulichem voyant qu'il y avoit une perſonne dans l'Eſtat qui pouvoit commander en ſon abſence, ſe reſolut à faire le voyage du bas Languedoc, & de la Provence, qu'il s'eſtoit propoſé de long temps. Il commença ce voyage par Avignon, où il fût parfaictement bien reçeu par le Vice-Legat, qui luy fit beaucoup de civilitez extraordinaires, en luy donnant par tout le pas en ſon Palais, & en luy rendant auſſy tôt la viſite qu'il en avoit reçeuë. De là il paſſa par le celebre pont du Gar, où il admira la ſtructure de cet edifice, & dans tout ſon voyage il n'oublia pas de viſiter le moindre Monument de l'Antiquité. Dans Niſmes & dans Montpellier il fût complimenté par quelques Corps, & ſi toſt qu'il fût entré en Provence,il fût par tout regalé par les perſonnes de conſideration, qui ayant connoiſſance de ſon merite, ne voulurent rien oublier pour luy teſmoigner l'eſtime qu' ils faiſoient de ſa perſonne; il pouſſa ſon voyage juſques à Marſeille, Toulon & Hieres pour voir les belles Orangieres qu'il y a, bien fort tenté d'envie de veoir Gennes, quand on luy dit que par un temps favorable il n'y avoit par mer qu'une journée & demie de

chemin. Et quoy qu'il ne soit pas de Religion à croire les pretendus miracles de la saincte Beaume, il fût neantmoins visiter cette merveilleuse Grotte à son retour. Par tout où il passa, il s'enquit des sçavans & des belles Bibliotheques, *Tractant fabrilia Fabri.* Et fût extremement exacte à voir tout ce qu'il y avoit de plus curieux. Le Tombeau de la Donna Laura ne fût pas oublié, & comme il a une estime toute particuliere pour tout ce qui interesse la memoire de Petrarque, ayant veu les vers que le Roy François Premier a fait pour l'Amante de ce Poëte, il voulut y joindre cett' Epigramme.

In Sepulchrum Lauræ, Regio Epigrammate
Francisci I. decoratum.

*LAura sub hoc tumulo est, quæ, post mille aurea, tandem*
*Digna coronato Carmine visa fuit.*
*Miramur victis vivam placuisse Poëtis?*
*Invictis placuit Regibus ipse cinis.*

Encor ne se contenta il pas d'avoir veu une fois sa chere Vau-cluse; il fust assez curieux pour la visiter une seconde fois à ce mesme retour de Provence, pour y remarquer les accroissements & les decroissements de cette celebre Fontaine; car on ne peut pas bien

bien juger de la grandeur de ceſt Abyſme, ſi on ne le voit en trois divers periodes ; à ſçavoir quand la Fontaine eſt baſſe, & qu'on la voit reformée dans cet antre horrible ; quand elle eſt mediocre, & qu'elle remplit plus que la moitié de l'autre,& quand elle eſt enflée, & ſe precipite par ces affreuz rochers: ce fuſt là une des raiſons de cette ſeconde viſite : mais luy meſme en expliquera il ne ſeconde par ces vers, produits, comme les autres, pour ſe deſennuyer en chemin faiſant.

*Valete, Manes optimorum amantium*
*Feliciumque, quos ſibi conſtans tenor*
*Puri pudoris à pudore vendicat :*
*Qui quidquid eſt Amantium atque amentium*
*Amare caſtè, amare conſtanter, docent.*
*Vale, vorago fontis auguſtiſsimi,*
*Solo Petrarcha fonte nec profundior,*
*(Genii ingeniique fonte) nec perennior.*
*Valete clauſæ vallis illuſtres aquæ,*
*Solâque Laurâ, ſorga, non formoſior.*
*Valete colles herbidi, innocentium*
*Teſtes amorum, dum, faventibus Diis,*
*Arſere, flammis læti amantes mutus,*
*Et ſe Petrarchæ Laura compoſuit ſuo,*
*Ut huic Petrarcha, gaudiis inſolentibus,*
*Et quæ Diana Virgines inter probet.*
*Valete, rupes horridæ, ſuſpiriis,*
*Vidui Poëtæ, lachrimis & queſtibus*
*Tactæ & rigatæ, cum, invidentibus Diis*
*Orbi maligno debitum Cœlo facem,*

*Fecere*

*Fecere ſidus fata quod Laurus fuit,*
*Et Virgini adſcripſere Virginem novam.*
*Valete, quotquot, aut fero aut blando ſitu*
*Ridetis, aut territis hoſpitem, loci.*
*Ex ultimum riviſo vos, noſtrum decus,*
*Amorque noſter, ultimum vos alloquor,*
*Septentrioni nunciaturus mea*
*Quàm digna merces ſitis ingentis viæ:*
*Quàm; quæ Batavos ducit ad Gangem fames*
*Inſana lucri, vilis & pudenda ſit*
*Præ veſtri amore, qui bonæ mentis viam*
*Et ſemitam virtutis ignavos docet.*
*Vos, Zulichemum ſi illubenter hoſpitem*
*Non pertuliſsit, eſte blandi poſteris*
*Hugenianis, quos avitus forſitan*
*In haſce plagas mentis ardor advehet.*
*Subſcribet hiſce jambulis libens volens*
*Quiſquis meorum eſt; plurimi adſcribent ſuos*
*Meliore vena: quò ſciatis quàm pari*
*Studio atque amore vos colamus, ô boni*
*Sanctique Manes optimorum amantium.*

Il ſe peut rien dire de plus honorable pour la memoire de Petrarque; rien de plus doux pour deſcrire l'amour de ce Poëte & de Laure, ny rien de plus paſſionné pour bien repreſenter l'eſtime que l'on doit faire de leur vertu. Comme Monſieur de Zulichem fuſt de retour de ſon voyage de Provence, il n'euſt point d'autre penſée qu'à mettre bien toſt fin aux affaires qu'il avoit encore à traitter, pour ſe retirer au pluſtoſt dans ſa chere Patrie au travers de la Franche

FrancheComte' de Bourgoigne, où il avoit charge de visiter le beau Domaine que Son Altesse nostre Prince y possede, & qu'il appelloit la queuë qui luy restoit à escorcher. Pour cet effect, il s'appliqua extraordinairement à respondre aux requestes qui luy furent presentées par les sujects de son Altesse; & sur tout il prit soin de faire renouveller aux Vassaux de l'Estat entre ses mains l'hommage & le serment de fidelite' qu'ils doivent à Son Altesse. Tout cela fust faict selon les anciennes Coustumes avec les mesmes Ceremonies qui avoient esté pratiquées. Il n'oublia pas en suitte de faire prester serment aux personnes Ecclesiastiques : le Chapitre fust appellé au Chasteau, pour jurer fidelité à Son Altesse entre ses mains; & le Consistoire de mesme estant mandé s'acquita de ce juste devoir. Lors qu'il avoit quelque relasche, il employoit quelques heures à visiter les Religieux dans leurs Convents, qui le receurent avec tout le respect deu à son caractere & à son merite. Environ ce mesme temps il voulut assister au Doctorat du Sieur de Wilhem son Nepveu, qui desira de prendre ses degrez en Droict dans cette Université. Ce jeune Gentilhomme fit bien paroistre en cette action la beauté de son genie, & le sçavoir qu'il s'est acquis par une estude assidue, qui surpasse de beaucoup son aage; Ceux qui composent l'Univer-

X sité

ſité furent ravis d'entendre ſes leçons, ſur le Droict Canon & ſur le Civil, & tomberent tous d'accord, qu'un Docteur comme celuy là, eſtoit une choſe bien rare en ce pays, & qu'on n'avoit pas accouſtumé de veoir faire dans des coups d'eſſay des coups de Maiſtre. Le Sieur de Soubiras le fils, nommé pour Conſeiller au Parlement, luy donna le Bonnet & prononça là deſſus un diſcours qui ſatisfit extremement la Compagnie.

Mais comme ce ſage Miniſtre ne veut rien laiſſer d'imparfaict dans l'Eſtat, & qu'il a deſſein de mettre tout le Monde en repas, il n'a pas manqué d'aller viſiter les Villes & autres lieux de la Principauté: il commença ſa viſite par Courtheſon, où il fuſt parfaictement bien reçeu. Le Sieur de Sainct Sauveur Capitaine dudit Courtheſon, fuſt à ſa rencontre, à la teſte de cinquante chevaux, & il trouva à la porte de la Ville la Bourgeoiſie ſous les armes: les Conſuls firent arreſter ſon carroſſe à l'entrée de la Ville pour le complimenter, & pour luy offrir leur clefs, par une petite Demoiſelle, qui les luy preſenta dans un Baſſin d'argent avec huict vers, quelle prononça fort joliment pour ſon compliment. Il fut conduit dans la maiſon dudit Sieur de Sainct Sauveur, où il fuſt viſité de toute ſorte de perſonnes de condition tant hommes que femmes, & generale-

ment

ment de tous ceux qui ſe rencontrerent dans la Ville. La Communauté luy avoit faict preparer un ſuperbe feſtin, auquel on n'oublia pas la ſanté de leurs Alteſſes: Apres ſon diſner il fuſt curieux de viſiter la Ville, & ſes dehors, qu'il trouva tout à faict agreables, & vit avec plaiſir toutes ces belles ſources qui bouillonnent dans ſon terroir. Environ deux heures apres midy il partit de Courtheſon pour s'en aller à Jonquieres, qui eſt à une petite lieüe de là, accompagné de pluſieurs perſonnes de qualité qui l'avoient ſuivi d'Orange & d'autres de Courtheſon qui s'eſtoient joints à cette belle Compagnie. Le Sieur de Chavanon Capitaine de la Ville de Jonquieres (qui a l'honneur d'eſtre connu dans la maiſon de nos Princes par les bons & fidelles ſervices de feu le Sieur de Perrotet ſon Pere) fuſt à ſa rencontre à la teſte de trente chevaux; & luy ayant faict ſon compliment, ſe mit à la teſte de tout ce beau Monde, il trouva à la porte de la Ville les Habitans ſous les Armes, qui le reçeurent au bruit de leurs mouſquetades, & fut en ſuite harangué par Sieur Vichet Advocat en Parlement & Syndic des forains au dit lieu de Jonquieres, & luy fit un diſcours qui le ſatisfit beaucoup. Si la Communauté de Courtheſon n'avoit rien eſpargné pour regaler ce Miniſtre de leurs Alteſſes, Jonquieres ne luy ceda en

rien en magnificence : car outre qu'on voyoit en ce festin une excessive abondance de viande ; on regala apres le souppé la Compagnie d'une splendide collation de toute sorte de confitures. Cependãt la nuict qui approchoit, obligea Mons.r de Zulichem de prendre congé des Consuls & Habitans dudit Jonquieres, les exhortant à estre fidelles à leur Prince, & leur offrant ses services. Il arriva à Orange à deux heures de nuict, & apres y avoir passé quelques jours vacquant aux affaires de l'Estat, & continuant à reçevoir les hommages & les serments des Vassaux, il partit accompagné de plusieurs Gentilshommes pour aller visiter la Communauté de Gigondas ; il fut complimenté à l'entrée de la Ville par le Curé au nom de toute la Communauté, & apres s'estre reposé quelque temps, on lui presenta un fort beau disné, plusieurs personnes y beurent un peu plus que de raison, tesmoin les accidents qui arriverent en suite dans la presse des hommes & des chevaux. A son retour de Gigondas il passa à Sainct André de Ramieres, qui est un petit Village de la Principauté, où il y a un riche Convent de Religieuses toutes de condition. Ces Dames le receurent fort gracieusement, & apres plusieurs entretiens elles ne manquerent pas à le regaler d'une parfaitement belle collation. Il prit congé d'elles sur la fin du jour, & arriva à Oran-

ge

ge bien avant dans la nuict. Comme j'ay faict dessein de ne rien oublier de ce que ce digne Ministre a faict dans cet Estat, je ne veux pas passer sous silence une action de pieté qu'il fit à la face de toute l'Eglise des Reformés. Si ceux de cette Communion avoient eu beaucoup de joye de le voir assister à leurs sainctes Assemblées, & de le voir communier au jour de la Pentecoste à la teste du Parlement, ils furent aussy fort satisfaicts lors qu'on le vid presenter un Enfant au Sainct Baptesme. Le Sieur de Bergueroles, qui avoit eu l'honneur de le connoistre lors qu'il estoit en Hollande au service du Grand Frederic Henry, en qualité de Capitaine de ses Carrabins, le pria de vouloir presenter un de ses Enfans en Baptesme, & l'ayant accepté fort agreablement il le presenta en l'Eglise pour en faire un Chrestien, & apres cette Saincte Ceremonie, ledit Sieur de Bergueroles le pria à disner, & luy fit un magnifique festin, où il y avoit autant de delicatesse que d'abondance, qui fut en suite suivi d'un present que le Parain fit à son filleul, de quelque vaisselle d'argent. Plusieurs personnes de qualité le traitterent aussy; mais la maison de Ville ne voulut pas laisser partir celuy qui leur avoit procuré son repos sans le regaler à son tour. Les Consuls furent au Chasteau pour le supplier d'honorer tout le public, en prenant un repas qu'il avoit dessein de luy presenter; & leur

ayant promis qu'il le fairoit, on travailla pendant pluſieurs jours apres ce feſtin, auquel tout le Conſeil de Ville aſſiſta ; on n'oublia rien pour le rendre magnifique; les violons divertirent la Compagnie pendant tout le repas, & on y bût regulierement à la ſanté de leurs Alteſſes.

Enfin me voicy au dernier periode de ma Relation, & âu temps du depart de Monſieur de Zulichem, qui a arraché tant de larmes des yeux des gens de bien. Si on avoit eſté dans des excez de joye à ſon arrivée, & ſi ſa preſence ſatisfaiſoit tout le public, ſon départ remplit tout l'Eſtat de deuïl. En effect il faudroit ne l'avoir jamais veu pour ne ſouhaiter pas de le voir tousjours, & avoir moins de connoiſſance de l'avantage qu'il a procuré à ceſt Eſtat, & de ſon merite, pour ne regretter pas un depart qui nous prive d'une perſonne qui s'eſt acquis tout le public, par la grandeur de ſes ſervices : mais il eſt bien juſte qu'apres tant de travaux, il en aille ceuïllir les fruicts prés de leurs Alteſſes, & recevoir d'elles la recompenſe qui eſt deuë à ſes ſervices. Comme il euſt parachevé toutes les affaires de l'Eſtat, il commença à faire ſes adieux: mais avec tant de teſmoignage d'affection à toute ſorte de perſonnes, avec tant d'aſſeurances de rendre ſes ſervices à tout le Monde aupres de leurs Alteſſes, que cette ſincerité d'affection & de bienveuïllance redoubloit le desplaiſir

plaisir des gens de bien de voir partir un si bon Ami, qui leur donnoit tant de tesmoinage d'amitié: tous les Corps de l'Estat furent au Chasteau pour reçevoir ses commandements, & pour le supplier d'avoir soing aupres de leurs Altesses de leur Interest particulier, l'accompagnants en suite de leur vœux & de leurs prieres. Il dit une parole si touchante à Messieurs du Consistoire, qu'elle arracha des larmes des yeux des assistans: car lors que cette Compagnie prit congé de luy, & qu'elle faisoit des vœux pour l'heureux succez de son voyage: Messieurs, dit il, je vous remerçie de vos bons souhaits; j'ay une grace à vous demander, qui est, que comme Messieurs vos Pasteurs ont eu la bonte' de prier Dieu pour moy dans les actions publiques de l'Eglise, je vous prie de faire qu'ils les continuent encore, puis que dans l'aage ou je suis j'ay beaucoup besoin de la protection extraordinaire du bon Dieu. Ce pieux discours a esté suivi de point en point depuis son depart, & l'Eglise a tousjours prié Dieu qu'il le ramenast heureusement dans sa maison. Apres avoir faict tous ses adieux, & reçeu les civilitez & les vœux de tous les Corps, il resolut de partir le 18 de Juillet: si bien qu'à conter depuis le jour de son heureuse venuë, qui fust le 12 Avril, jusques à ce 18 de Juillet, qui fust le jour de son triste depart, il y a justement trois mois & six jours, que ce digne Ministre a employez au reiglement des affaires de l'Estat. Il partit au jour assigné à six heures de matin, & passant au millieu de la Ville on n'entendoit que de voix confuses qui luy donnoyent mille benedictions. Ce fust un triste spectacle que de le voir

monter

monter dans le Carosse qui luy avoit esté preparé par les Consuls : les uns se jetoient à ses pieds en pleurant, les autres l'embrassoient, & luy souhaitoient bon voyage : en fin tout le monde est dans la tristesse, chacun souspire, & cependant le Canon tire du Chasteau pour l'honorer à son depart, comme il avoit faict à son arrivée. Les Consuls se mirent dans le Carosse avec leurs Chaperons sur l'espaule, qu'ils ne quiterent point jusques à ce qu'ils fussent hors de l'Estat; luy rendants ainsy tout l'honneur qu'ils luy pouvoient rendre. Plus de trois cents chevaux l'accompagnerent hors de l'Estat ; & un grand nombre fust jusques au Montelimar avec les Consuls, là où il leur dit le dernier adieu avec de paroles toutes obligeantes, comme il avoit faict à tout le public. Cest Estat luy a cette obligation, d'avoir negligé ses propres Interests pour son repos; d'avoir demeuré hors de sa maison l'espace de prés de quatre années, pour faire cesser les troubles, de sorte que tout le public a grand suject de se souvenir à jamais des bienfaicts de ce grand homme ; Et il n'y a plus rien à desirer pour la gloire & pour le repos de cest Estat ; si ce n'est que Dieu face vivre nostre grand Prince, le rendant heritier des grandes vertus de ses glorieux Peres d'eternelle memoire, qu'il prolonge les jours de cette incomparable Princesse son Ayeule, qui par sa sage conduite a calmé les orages de cest Estat, & dont la vie est si necessaire pour son repos. Et enfin qu'il soustiene encore sur la terre ce sage Ministre, qui nous a apporté la paix, afin que leurs Altesses aidées par ses sages conseils voyent accroistre de jour en jour la gloire de leur Maison.

FIN.